

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LA LUTTE
CONTRE L'APPAUVRISSEMENT
DES FEMMES

SOUS LA DIRECTION DE

**Anita Caron, Anick Druelle, Nadine Goudreault,
Charlotte Thibault et Marielle Tremblay**



Réseau féministe de chercheuses et d'intervenantes pour un renouvellement des théories
et pratiques économiques et politiques pour la redistribution des richesses

CE RECUEIL DE TEXTES DONNE SUITE AUX TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE DES ATELIERS DE RECHERCHE STRATÉGIQUE SUR l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes tenus les 15 et 16 octobre 1998 et les 10 et 11 juin 1999 à Montréal.

CES ATELIERS ONT PERMIS LA MISE SUR PIED D'UN RÉSEAU FÉMINISTE DE CHERCHEURES ET D'INTERVENANTES POUR UN renouvellement des théories et pratiques économiques et politiques pour la redistribution des richesses.

RÉVISION LINGUISTIQUE : Isabelle Chagnon

PRÉSENTATION GRAPHIQUE : la.lauziere@videotron.ca

IMPRESSION : Urgence Copies

DISTRIBUTION : Relais-femmes

POUR PLUS D'INFORMATION AU SUJET DE CE RÉSEAU, CONTACTEZ

Anick Druelle

Agente de recherche
Institut de recherches et d'études féministes
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C3P8
Tel : (514) 987-3000 poste 1203
Télé. : (514) 987-6742
courriel : druelle.anick@uqam.ca

Nadine Goudreault

Relais-femmes
110, Sainte-Thérèse, bureau 301
Montréal (Québec)
H2Y 1E6
Tél. : (514) 878-1212
Télé. : (514) 878-1060
courriel : relais@relais-femmes.qc.ca

© Relais-femmes

Dépôt légal : deuxième trimestre 2001

Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Bibliothèque nationale du Canada, 2001

ISBN 2-922561-01-1

TABLE DES MATIÈRES

Introduction / <i>Anita Caron</i>	1
Femmes, féminisme et économie sociale / <i>Francine Descarries et Christine Corbeil</i>	7
L'économie sociale du point de vue des femmes : bilan d'une démarche de formation / <i>Cécile Sabourin et Michelle Duval</i>	19
L'économie sociale, la démocratie économique et l'emploi des femmes : enjeux et défis / <i>Marguerite Mendell et Diane-Gabrielle Tremblay</i>	31
Pour un bilan des politiques canadienne et québécoise d'équité en emploi / <i>Marie-Josée Legault</i>	41
Femmes et économie sociale au Saguenay-Lac-Saint-Jean / <i>Marielle Tremblay et Claude Gilbert</i>	49
Économie et travail gratuit des femmes : nouvel air sur un thème bien connu / <i>Denyse Côté</i>	59
Discours sur la pauvreté des femmes sur la scène mondiale : du Programme d'action de Beijing à la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 / <i>Anick Druelle</i>	67
Recherche-action et transformation sociale : analyse de leurs pratiques par les femmes, actrices de développement local / <i>Marie-Lise Semblât</i>	75
Les rapports homme-femme dans l'Église, des rapports toujours marqués par l'inégalité et la domination / <i>Anita Caron</i>	83
Sexe/genre et ethnicité : deux catégories pour conceptualiser les femmes dans le changement social / <i>Marie-José Nadal</i>	91
Une relecture de l'économie inspirée de l'institutionnalisme de John R. Commons / <i>Sylvie Morel</i>	97
Appendice : Compte rendu du premier atelier de recherche stratégique.....	107

INTRODUCTION

ANITA CARON

Sciences religieuses, Université du Québec à Montréal

EN MAI 1995, LORS DE LA MARCHÉ «DU PAIN ET DES ROSÉS», L'UNE DES REVENDICATIONS MISES DE L'AVANT PAR LA COALITION DES GROUPES DE FEMMES PORTAIT SUR LA NÉCESSITÉ «D'UN PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES SOCIALES PERMETTANT LA CRÉATION D'EMPLOIS ACCESSIBLES DÈS MAINTENANT AUX FEMMES». ON VOULAIT PAR LÀ ASSURER L'EXISTENCE DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET LA MISE EN OEUVRE DE PROJETS À CARACTÈRE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE POUVANT RÉPONDRE À DES BESOINS DÉJÀ CERNÉS. CERTAINS DOMAINES COMME LES SERVICES DE GARDE ET LE SOUTIEN AUX FEMMES ET À L'ACTION COMMUNAUTAIRE FAISAIENT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE.

Le 4 juin 1995, en réponse à la demande formulée, le gouvernement du Québec mettait sur pied un comité d'orientation et de consultation devant le conseiller dans des actions pouvant être menées en matière d'économie sociale. Dans son rapport publié en mai 1996 et intitulé «Entre l'espoir et le doute», le comité formulait un certain nombre de recommandations visant, entre autres, la création d'emplois stables pour les femmes.

À la suite de ces recommandations, le premier ministre Lucien Bouchard annonçait, lors du Sommet socio-économique de mai 1996, la formation d'un groupe de travail devant produire un document d'orientation visant la reconnaissance d'un secteur dit d'«économie sociale». Le document, remis au moment du Sommet socio-économique d'octobre 1996, annonçait l'acceptation de dix-huit projets prêts à démarrer et de sept autres ayant reçu un accord de principe.

C'était le début officiel du secteur de l'économie sociale et de la mise en oeuvre, dans diverses régions du Québec, de projets devant représenter pour les femmes des moyens d'améliorer leur situation économique.

Les interrogations sur l'économie sociale

Les perspectives ouvertes par ce nouveau secteur comportaient cependant un certain nombre de risques qui ont amené des intervenantes et des chercheuses à s'interroger sur les enjeux que représentaient pour les femmes des entreprises dites d'«économie sociale».

Regroupées par le Réseau québécois des chercheuses féministes, quelques-unes d'entre elles ont cru opportun de créer des lieux d'échange et de réflexion leur permettant d'explorer, à partir de leurs travaux et de leurs expériences, diverses stratégies à mettre en oeuvre pour que les pratiques d'économie sociale ne soient pas de nouvelles formes de «ghettoïsation» des femmes.

D'où la tenue d'une journée d'étude qui a rassemblé, le 21 février 1997, une centaine de chercheuses et d'intervenantes invitées à explorer diverses modalités de mise en réseau sur des thèmes tels que la situation de l'économie sociale au Québec, l'analyse et la critique du concept et de la pratique de l'économie sociale, la création et la substitution d'emplois, le déplacement des lieux de pouvoir.

La création de partenariats stratégiques

Parallèlement à la tenue de cette journée d'étude, une demande de subvention, en lien avec Relais-femmes et le Service aux collectivités de l'UQAM, était acheminée au Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) pour l'établissement de partenariats stratégiques avec des chercheuses féministes et des groupes de femmes.

Une cinquantaine de chercheuses et d'intervenantes ayant manifesté leur intérêt, une nouvelle demande de subvention a été adressée au CRSH pour l'organisation d'ateliers stratégiques. La subvention ayant été accordée, deux ateliers ont regroupé, les 15 et 16 octobre 1998 et le 10 juin 1999, des chercheuses et des intervenantes qui ont partagé leurs réflexions et leurs expériences concernant les enjeux, pour les femmes, de l'implantation, sur les plans organisationnel et communautaire, de pratiques d'économie sociale.

Les chercheuses avaient été invitées, au préalable, à faire part de données provenant de travaux en cours ou déjà réalisés sur divers aspects ayant trait à l'économie sociale, à l'appauvrissement des fem-

mes, aux rapports sociaux de sexe, à l'équité dans l'emploi, à des théories économiques hétérodoxes.

Les onze textes rassemblés dans le présent document proposent des définitions, des constats, des analyses qui, nous l'espérons, pourront être utiles aux intervenantes et aux chercheuses qui sont à la recherche de pistes pouvant alimenter leur réflexion et leur action.

Les pistes esquissées par des chercheuses féministes

Le premier texte, cosigné par Francine Descarries et Christine Corbeil, fait le point sur la façon dont les femmes et le mouvement des femmes se situent en regard de l'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec. Leur analyse de la parole des femmes sur le sujet les amène à constater trois approches dans les discours et les pratiques sur l'économie sociale : celle de l'économie solidaire en tant que projet de société égalitaire et démocratique définie dans la plate-forme adoptée le 3 décembre 1997 par les représentantes du mouvement des femmes; celle de l'économie sociale et solidaire portée par le Chantier d'économie sociale et l'Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire, signé par plus de 400 personnes en 1998; celle de l'économie sociale néo-libérale qui résulte de l'application des critères selon lesquels le gouvernement reconnaît et finance les projets d'économie sociale. Si, constatent-elles, le discours issu du mouvement des femmes se retrouve du côté de l'approche solidaire et de la volonté de «faire l'économie autrement», il arrive que, selon les enjeux et les circonstances, plusieurs intervenantes doivent souvent se rallier à l'approche sociale et solidaire quand il s'agit d'assurer la participation des femmes au démarrage et à la gestion de projets particuliers.

Ce constat est partagé par Cécile Sabourin et Michelle Duval qui, dans le cadre du Protocole UQAM—Relais-femmes, ont assumé, de juin à novembre 1997, dix sessions de formation de deux jours sur «l'économie sociale du point de vue des femmes». La réflexion qui, dans ces rencontres, s'est amorcée sur une économie alternative en prenant en compte diverses logiques économiques, a été une occasion de poser un regard critique sur les pratiques des femmes en rapport avec l'économie. Le bilan que les deux chercheuses dressent de cette expérience fait apparaître que les logiques ne sont pas étanches, que les valeurs présentes dans la société globale et celles intégrées par les individus colorent toutes les logiques de production sans pour autant faire disparaître des différences fondamentales. Force est alors de constater que la cohérence entre les discours féministes de même qu'entre les discours et les pratiques ne va pas de soi.

D'où l'importance des questionnements formulés par Marguerite Mendell et Diane-Gabrielle Tremblay concernant l'incidence de l'économie sociale sur la démocratie économique et le partage des richesses, ainsi que l'effet de la mise en oeuvre de projets d'économie sociale sur le volume de l'emploi, le chômage, les conditions de travail des femmes et la ségrégation professionnelle. Leur analyse de la situation de l'emploi et du taux de pauvreté au Québec met en évidence la nécessité d'un suivi rigoureux de l'évolution des emplois générés par l'économie sociale et l'urgence d'implanter d'autres mesures comme l'aménagement et la réduction du temps de travail, qui permettraient d'éviter une trop forte ségrégation professionnelle.

Parmi les mesures mises en vigueur par les gouvernements du Québec et du Canada pour assurer l'équité en emploi, on trouve les programmes d'accès à l'égalité. Préoccupée par l'impact de ces programmes sur l'intégration des femmes dans des secteurs d'emploi non traditionnellement féminins, Marie-Josée Legault présente une étude empirique qu'elle mène présentement dans quatre entreprises exerçant leurs activités dans les secteurs du transport urbain des personnes, de l'alimentation, des finances et des services funéraires. Ayant constaté de quelle façon les résultats des programmes d'accès à l'égalité adoptés par les gouvernements du Québec et du Canada sont peu significatifs en termes d'augmentation de représentation des femmes, elle tente de dégager, à partir des données recueillies par son enquête, les facteurs de succès et d'échec des expériences inventoriées de façon à pouvoir proposer, par la suite, des voies d'action.

Au sein même de la gestion des initiatives d'économie sociale en région, la présence des groupes de femmes s'est d'ailleurs modifiée depuis l'implantation de projets en ce sens. C'est ce que révèlent les données recueillies dans deux recherches menées dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean par Marielle Tremblay et Claude Gilbert : l'une sur les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes; l'autre sur les politiques de prise en charge des proches dépendants par les femmes. Cette analyse met en évidence, entre autres, de quelle façon les femmes qui exerçaient une influence prédominante dans la détermination des critères d'admissibilité, l'évaluation et le choix des projets et la formulation des budgets ont vu leur apport se réduire de plus en plus. Les décisions concernant les projets sont maintenant prises par les Comités locaux de développement (CLD) et doivent, de façon prioritaire, tenir compte des intérêts locaux et gouvernementaux.

Ce constat de l'invisibilité croissante du travail des femmes est confirmé par les conclusions

que Denyse Côté dégage de trois recherches récentes : l'une sur le transfert à domicile de soins de santé autrefois assumés par des professionnels; une deuxième sur les modes de mise en place de l'économie sociale en région; une troisième sur le phénomène de la garde partagée. Dans l'ensemble de ces situations, elle a pu constater de nouvelles configurations de la gratuité du travail des femmes et des dangers de renforcement des structures de domination.

Ce n'est pas précisément ce que propose le Programme d'action adopté à Beijing en 1995 quand il affirme, au paragraphe 47, que l'élimination de la pauvreté «doit passer par une modification des structures économiques afin de garantir à toutes les femmes l'égalité des chances et l'accès aux ressources et aux services publics». Commentant cette proposition et la mettant en parallèle avec les analyses de la mondialisation présentes dans les documents de travail de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence, Anick Druelle rappelle que le débat sur la pauvreté doit avant tout reposer sur le respect des droits humains fondamentaux. L'économie sociale, dans cette perspective, doit être considérée comme un projet alternatif de société et non comme une façon de lutter contre la pauvreté dans un monde dominé par l'idéologie capitaliste.

L'expérience de recherche-action relatée par Marie-Lise Semblât est un exemple significatif d'une démarche de conscientisation et d'action menée en France par un groupe de femmes de quatre cantons ruraux. Par la formulation et l'écriture de projets, ces femmes ont changé leur regard sur elles-mêmes et sur le territoire, participé à la mobilisation et mis en oeuvre des stratégies qui leur ont permis d'accéder à des postes de décision et de participer à l'exercice du pouvoir.

C'est une expérience semblable que je décris en faisant référence à une recherche qui a permis à des femmes engagées en Église de se confronter à trois types de représentations sociales issues de trois discours : celui de la hiérarchie catholique, celui de consoeurs engagées dans des actions similaires, celui de groupes féministes et chrétiens. L'exercice a permis de constater chez bon nombre de ces femmes une ouverture à des changements qui se traduit notamment par une dénonciation du caractère patriarcal de l'Église et par une volonté de mettre en place un réseau de solidarité entre des femmes vivant des expériences semblables.

Pour formuler des propositions en vue d'une distribution plus équitable des richesses, il faut d'ailleurs, comme le propose Marie-José Nadal, tenir compte de la transformation des rapports so-

ciaux de sexe, renouveler la notion du droit de vivre dans des conditions de dignité et d'égalité et prendre conscience qu'aucun changement ne peut se produire sans la pleine participation des femmes à l'analyse et à la résolution des problèmes actuels. C'est ce qu'elle a pu vérifier dans deux recherches menées auprès de femmes rurales mayas au Mexique, qui lui ont permis de constater de quelle façon le sexe/genre et l'ethnicité interviennent dans l'étude du pouvoir.

Cela amène, il va sans dire, à se réapproprier les outils collectifs de développement économique en tenant compte des réalités vécues par les femmes. C'est ce à quoi nous invite Sylvie Morel quand elle propose une grille de lecture inspirée de John R. Commons, économiste de l'école institutionnaliste américaine. Pareille grille, précise-t-elle, permet de procéder à une démarche dans laquelle savoir et agir, théorie et pratique sont en constante interaction. L'organisation économique étant le produit de conventions sociales construites par les individus à travers l'histoire, hommes et femmes peuvent alors y inscrire conjointement leur action.

La mise en réseau de chercheuses et d'intervenantes

Voilà les diverses perspectives esquissées par les chercheuses ayant participé aux ateliers stratégiques qui ont donné lieu à la constitution d'un réseau ayant comme objectif d'explorer de quelle façon un renouvellement des théories et des pratiques économiques et politiques peut contribuer à l'élaboration d'un projet démocratique de société et à la transformation des rapports sociaux de sexe. Le rapport de l'atelier d'octobre 1998, qui apparaît en annexe du présent document, permet d'illustrer la dynamique qui a présidé à la constitution de ce réseau.

Afin de consolider ce réseau, diverses activités sont déjà en préparation et sont rendues possibles grâce à une troisième subvention octroyée par le CRSH pour la période 2000-2003. Un premier atelier aura lieu à Chicoutimi les 5 et 6 avril 2001 et aura pour thème «La régionalisation et la démocratie : les défis d'une citoyenneté active pour les femmes». Un deuxième atelier se tiendra à Québec, à l'hiver 2002, et portera sur l'impact de la transformation du système de santé sur les femmes. Un troisième atelier traitera, à l'automne 2002, de la problématique des droits économiques et sociaux en regard de la pauvreté, de la situation de l'emploi et des mesures sociales. Ce troisième atelier se déroulera à Montréal, de même que le colloque international qui, à l'été 2003, sera centré sur les modalités à mettre en oeuvre pour un renouvellement équitable des théories et des pratiques économiques et politiques.

FEMMES, FÉMINISME ET ÉCONOMIE SOCIALE

FRANCINE DESCARRIES

Sociologie, Université du Québec à Montréal

CHRISTINE CORBEIL

Travail social, Université du Québec à Montréal

L'ÉCONOMIE SOCIALE, PLUSIEURS L'ONT DÉJÀ SIGNALÉ, N'EST PAS UNE RÉALITÉ NOUVELLE. Si SA VERSION solidaire et politique a été mise à l'avant-scène au Québec en 1995 par la Marche des femmes contre la pauvreté, certaines formes d'économie sociale participent depuis longtemps «au développement local et/ou au développement économique communautaire au Québec» (Guay, 1996 : 1). Sous divers libellés - économie sociale, économie solidaire, tiers secteur-, elle fait l'objet de nombreuses études menées tant à l'étranger (Defourny et Develtere, 1999; Defourny, Favreau et Laville, 1998; Aznar et al., 1997; Lorendahl, 1999) qu'au Québec (D'Amours, 1999; Vaillancourt, Aubry, D'Amours, Jette, Thériault et Tremblay, 2000; Lévesque et Mendell, 1999; Tremblay, 1998; Fontan et Shragge, 1997). De nombreux colloques et publications lui ont également été consacrés au cours des dernières années¹. L'économie sociale est aussi la raison d'être de plusieurs groupes de réflexion et d'action politique qui se questionnent sur son potentiel de changement dans le contexte du désengagement de l'État-providence et de la crise du travail (CSF, 1996; COCES, 1996; GTES, 1996; *Table des groupes de femmes de Montréal*, 1997; RQRF, 1997; Lemieux et Vaillancourt, 1997; Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire, 1998, etc.). Les chercheuses et chercheurs sont aussi partie prenante de l'ébullition socio-politique que suscite le recours à l'économie sociale comme composante d'un nouveau modèle de développement social et économique propre au Québec².

1 À titre d'exemple, mentionnons que dans la seule année 1999, les revues suivantes ont consacré un dossier à cette question : *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11/2-12/1; *Économie et solidarités*, vol. 30/1; *Lien social et politique/RIAC*, n° 41; *Reflets*, vol. 5/1; *Interaction communautaire*, n° 50.

2 Pour ne mentionner que les groupes avec lesquels nous sommes immédiatement en contact, soulignons l'existence du *Réseau québécois de recherche stratégique sur l'économie sociale...*, du *Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales* (LAREPPS) et du *Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale...* (CRISES).

Cependant, la plupart des chercheuses et intervenantes féministes s'entendent pour dire que la question des rapports sociaux de sexe n'est pas suffisamment intégrée, ni en théorie ni en pratique, alors que plusieurs contestent la dynamique sociale et le processus d'institutionnalisation qui ont contribué à secondariser la manière qu'ont les femmes de concevoir et de pratiquer l'économie sociale ainsi qu'à dépouiller le dossier de sa dimension politique et critique. Notre analyse de la documentation issue du mouvement des femmes nous amène d'ailleurs à constater, ne serait-ce qu'en raison de la distance qui s'est creusée entre la revendication des infrastructures sociales et la phase actuelle d'institutionnalisation de l'économie sociale, que le rapport des féministes à l'économie sociale se situe, au mieux, entre «le doute et l'espoir». Mais ceci étant dit, il nous faut aussi prendre en considération que les femmes sont, est-il nécessaire de le répéter ici, hautement concernées par ce dossier, que ce soit en tant que groupe porteur d'un projet de société égalitaire et démocratique, ou au triple titre d'auteures de projets, de travailleuses et d'usagères. Notre pratique de sociologues nous incite donc à vouloir approfondir notre compréhension du procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec et de son impact sur la mise en oeuvre de projets à caractère socio-économique afin de contribuer, d'une part, à la discussion sur ses potentialités et ses limites du point de vue des femmes et, d'autre part, à une meilleure visibilité et protection des intérêts des femmes dans le dossier.

Des enjeux de la définition de l'économie sociale

On désigne le plus souvent sous le terme d'économie sociale ce secteur de la réalité économique et sociale «aux contours flous et en croissance» (CSN, 1995 : 23) qui comprend les initiatives situées à l'intersection des sphères marchande et non marchande et qui vise la poursuite d'objectifs à la fois sociaux et économiques, tout en cherchant à répondre à des besoins définis par la communauté. Les experts utilisent fréquemment une typologie de ses composantes pour caractériser les projets, entreprises ou organismes qui appartiennent à l'économie sociale (Desroche, 1983). En plus des entreprises plus anciennes qui, tels le Mouvement Desjardins ou d'autres types de coopératives, existent depuis plusieurs décennies, on considère désormais comme des composantes de la nouvelle économie sociale les ressources communautaires, coopératives et associatives à but non lucratif qui offrent des biens et des services, les organismes communautaires d'insertion ou de formation, ainsi

que les structures de soutien au développement des entreprises d'économie sociale dans les communautés locales (CDC, CDEC, etc.)³.

À cette première façon de concevoir l'économie sociale, ou aux deux autres qui la définissent par ses règles de fonctionnement (Vienney, 1986) ou par la dynamique des acteurs (Laville, 1994) se greffe une quatrième. Celle-ci définit l'économie sociale en fonction des valeurs et des principes de base qui la constituent dans sa spécificité et en orientent le développement. Ainsi, afin de distinguer les initiatives d'économie sociale des autres modes d'activité économique et de mettre en évidence ses caractéristiques fondamentales, Defourny propose, dès 1992, de considérer comme appartenant au secteur de l'économie sociale les entreprises qui répondent aux critères et objectifs suivants : primauté des personnes, démocratisation des processus décisionnels, autonomie de gestion, finalité de services à la collectivité plutôt qu'à la recherche de profits et, enfin, responsabilisation des membres et des usagers et usagères.

Mais quelle que soit la façon de définir l'économie sociale, plusieurs individus et groupes entretiennent une résistance plus ou moins forte à son égard. Les critiques les plus virulentes sont liées à la crainte de voir celle-ci utilisée comme panacée au désengagement de l'Etat providentialiste (Boivin et Fortier, 1998). Sur le terrain, les réserves le plus souvent exprimées s'adressent, quant à elles, à l'optimisme exagéré des promoteurs relativement au potentiel de changement du modèle (Graefe, 1999), aux risques de substitution des emplois et de diminution de l'accessibilité aux services publics (Dumais, 1997; CSN, 1997; Tremblay et Gilbert, 1998; Paquerot, 1999), à l'insuffisance du financement, à la lourdeur bureaucratique de la gestion des projets et à la précarité de ces derniers lorsque leur propre rentabilité économique ne peut être assurée à court terme (Belley, 1997, 1999; Rosé, 1997; Ménard, 1998; Fortin, 1998; Laroche, 1998; Diaby et Thivierge, 1999) et, enfin, aux dangers de récupération des entreprises d'économie sociale aux seuls bénéfices d'une idéologie néolibérale.

En contrepartie, sans ignorer ces divers écueils et ambiguïtés, ceux et celles qui continuent à miser sur l'économie sociale soulignent son potentiel de développement démocratique, de même que sa capacité à «questionner à la fois le marché et l'État» (Lévesque et Mendell, 1999 : 115), à actua-

3 Martine D'Amours (1999), dans son document intitulé «Procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec», offre un aperçu intéressant des phases de développement de l'économie sociale au Québec et des composantes qui leur sont associées. On consultera également avec profit Lévesque et Mendell, 1999, «L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche», ainsi que divers documents publiés par le LAREPPS, dont le plus récent, «Économie sociale, santé et bien-être : la spécificité du modèle québécois au Canada», sous la signature collective de Yves Vaillancourt, François Aubry, Martine D'Amours, Christian Jette, Luc Thériault et Louise Tremblay.

User des «valeurs complémentaires d'initiative, de solidarité et de réciprocité» (Eme et Laville, 1999 : 106), à «revaloriser la société civile» (Vaillancourt et al., 2000), et enfin, à générer de nouveaux emplois et services accordant la primauté aux besoins socio-économiques de la communauté (Mendell, 1998; Neamtan, 1997). Mais, ajouterions-nous, à la condition que les mouvements sociaux, et en particulier le mouvement des femmes, maintiennent le cap sur la politisation du débat et exigent le respect des principes démocratiques et égalitaires qui sont les meilleurs garants contre un dérapage économiciste.

Depuis le Sommet socio-économique de 1996, des chercheuses féministes et des porte-parole du mouvement des femmes ont, pour leur part, exprimé à maintes reprises leurs appréhensions à l'égard de l'institutionnalisation de l'économie sociale et de la possible subversion de ses valeurs d'égalité, de justice sociale et de solidarité sous le poids des contraintes d'opérationnalisation et de financement des projets, d'autant plus que les réponses concrètes du gouvernement ont été loin de valider la conception de l'économie sociale proposée au moment de la Marche des femmes (Duval et Sabourin, 1998; Lamarche, 1998; Lamoureux, 1998; David, 1997; Côté, 1997; Bélanger et Fournier, 1997; Table des groupes de femmes de Montréal, 1997; Belleau, 1996, 1997). Mais, si les discours dominants au sein du mouvement des femmes adoptent davantage le ton de la désillusion que celui de l'adhésion, sur le terrain, des impératifs pragmatiques amènent souvent les femmes à opter, malgré tout, pour une stratégie de présence (David, 1999; Belley, 1999) pour ne pas laisser aux autres le champ libre dans la définition et la mise en oeuvre des initiatives d'économie sociale (Michaud, 1999; Diaby et Thivierge, 1999; Fournier, Provost et Goudreault, 1998; Côté, Gagnon, Gilbert, Guberman, Saillant, Thivierge, Tremblay, 1998). Pour les unes, cette attitude est commandée par la nécessité d'accéder à des ressources financières autrement non disponibles ou d'assurer un financement complémentaire à leur organisme. Pour les autres, elle s'inscrit dans une volonté de mettre en place des services ou des activités d'insertion en emploi, malgré les obstacles et les risques d'échec. Selon toute vraisemblance, l'existence même de cette dynamique au sein du mouvement des femmes de même que ses interpellations soutenues dans le dossier concourent à l'originalité de l'approche québécoise de la nouvelle économie sociale. Le maintien d'une contestation publique et la participation des mouvements sociaux favorisant une plus grande ouverture du discours, sinon de la pratique, sur le social et les besoins exprimés par la communauté.

L'économie sociale : y a-t-il place pour un projet féministe ?

C'est en raison de notre intérêt à l'égard des discours et des pratiques féministes (Descarries, 1998; Descarries et Corbeil, 1998a, 1997), notamment dans le domaine du rapport des femmes au travail (Descarries et Corbeil, 1998b, 1996, 1995; Corbeil et Descarries, 1997), que l'économie sociale en tant que modèle de développement socialement orienté nous intéresse. C'est aussi parce que le mouvement des femmes - en dépit de ses hésitations et même de ses refus - et ses principales porte-parole n'osent pas fermer la porte aux pratiques actuelles de l'économie sociale qu'il nous a semblé pertinent d'analyser, dans un premier temps, les convergences et les divergences présentes dans le discours des femmes pour ensuite questionner l'impact des initiatives d'économie sociale du point de vue de la reconnaissance du travail des femmes, de la création d'emplois durables et de qualité ainsi que de l'accessibilité à des biens et services adaptés aux besoins des femmes et à leurs faibles ressources. En somme, de la capacité de l'économie sociale de faire l'économie «autrement».

Dans cette perspective, nous avons élaboré une typologie qui ramène à trois types majeurs les approches de l'économie sociale qui traversent actuellement le tissu social québécois et informent la pratique des acteurs et des actrices. Les dimensions d'analyse qui servent à les départager sont relatives aux principes, objectifs et stratégies caractérisant chacune d'entre elles (voir tableau ci-après). Ces trois approches, dont les frontières sont loin d'être étanches et qui laissent place à de multiples permutations, constituent un continuum qui va d'une conception féministe de *l'économie solidaire* en tant que projet de société égalitaire et démocratique, à une conception *néo-libérale* de l'économie sociale. Cette dernière, plus «restrictive et économiciste», résulte de l'application des «critères selon lesquels le gouvernement reconnaît et finance effectivement les projets d'économie sociale», en dépit de ses déclarations de principe (D'Amours, 1999 : 16). Entre ces deux pôles se situe la vision que nous avons nommée *l'économie sociale et solidaire*. Portée à ce jour par le Chantier d'économie sociale et *Y Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire* (1998), signé par plus de 400 personnes - universitaires, syndicalistes, féministes, travailleurs et travailleuses communautaires, etc. -, cette approche continue de miser sur les potentialités de l'économie sociale comme modèle démocratique de reconfiguration des politiques et des pratiques socio-économiques.

À l'analyse, il est vite apparu que la parole des femmes sur l'économie sociale, à l'image du mouvement féministe, est loin de constituer un tout homogène ou consensuel. Il n'existe pas un seul

Tableau 1 : Trois approches de l'économie sociale développée au Québec⁴

ÉCONOMIE SOLIDAIRE	ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	ÉCONOMIE SOCIALE NÉO-LIBÉRALE
DIMENSIONS AXIOLOGIQUES		
justice sociale	démocratie	gestion démocratique
primauté des personnes	primauté des besoins sociaux et économiques de la communauté	primauté de l'autonomie de gestion
perspective sociale	perspective socio-économique (social > profit)	perspective économique
dignité des individus et qualité de vie	dignité et cohésion sociales	dignité économique
OBJECTIFS		
redistribution de la richesse	redistribution des profits	autofinancement
pas d'obligation de tarification	tarification adaptée	seuil de rentabilité
développement durable	développement de biens et de services d'utilité collective	entrepreneuriat collectif
lutte contre les inégalités sociales	création de liens sociaux	développement local et régional
reconnaissance de la valeur du travail des femmes	structures démocratiques autonomes solidarité de proximité	
STRATÉGIES		
++ soutien financier de l'État	+ soutien financier de l'État	+/- soutien financier de l'État
développement des infrastructures sociales	développement de services aux membres de la collectivité	reconnaissance de la dimension sociale de l'entreprise
création d'emplois de qualité et durables	création d'activités socio-économiques	lutte contre le chômage et l'exclusion
	distribution des surplus	
Plate-forme adoptée le 3 décembre 1997 par les représentantes du mouvement des femmes	Chantier de l'économie sociale et l'Appel...	Gouvernement du Québec

⁴ Danielle Guay et Julie Lavoie, respectivement étudiantes à la maîtrise en sociologie et en science politique à l'UQAM, ont participé à l'élaboration de cette typologie.

point de vue de femmes, mais plutôt une diversité de positions en constante évolution. Certes, dans ses lignes directrices et militantes, le discours issu du mouvement des femmes se retrouve du côté de l'approche *solidaire* et de la volonté de faire «l'économie autrement». Par contre, selon les enjeux et les circonstances, et en dépit des réserves exprimées, plusieurs interventions de femmes se rallient à l'approche *sociale solidaire* associée au Chantier de l'économie sociale et à *YAppel*, surtout lorsqu'il s'agit d'assurer la participation des femmes au démarrage de projets d'économie sociale et à leurs instances de gestion. Dans les faits, selon l'espace socio-politique qu'elles occupent ou les enjeux qu'elles ont à défendre, les femmes opteront pour des pratiques et des stratégies qui se distribuent, elles aussi, sur un continuum qui va du retrait du dossier jusqu'à un engagement soutenu dans la mise en oeuvre d'entreprises d'économie sociale, en passant par une participation ponctuelle et critique. Certains constats, sur lesquels nous élaborerons davantage dans un prochain article, se révèlent des éléments intéressants pour mieux saisir la dynamique en action et alimenter, en conséquence, nos futures réflexions. Les énoncés suivants sont représentatifs de ceux-ci :

Les définitions de l'économie sociale issues de la littérature féministe couvrent généralement un territoire beaucoup plus large que celui auquel font référence les travaux des universitaires et les documents gouvernementaux.

L'entrée en jeu de l'État mais aussi celle de personnes et de groupes d'horizons diversifiés (Neamtan, 1997) dans l'espace de réflexion et d'action ont entraîné la marginalisation de la critique plus radicale de l'économie sociale portée par le mouvement des femmes et sa revendication pour une meilleure reconnaissance du travail des femmes.

L'enjeu de la définition de l'économie sociale et de son opérationnalisation met en scène des rapports complexes, non seulement entre les groupes de femmes et les autres acteurs sociaux, mais encore au sein même du mouvement des femmes et des études féministes.

L'identification et l'analyse des distinctions entre les définitions permet de saisir les intérêts et objectifs de chaque entité dans le débat et dans le développement effectif de pratiques d'économie sociale.

Dans la foulée de ces premiers résultats, nous avons choisi de créer un second volet de recherche de manière à mettre en relation les pratiques discursives des femmes avec leurs pratiques

effectives d'économie sociale. Celui-ci devrait nous permettre de voir à quel point des projets d'économie sociale qui impliquent des femmes leur proposent effectivement un rapport différent au travail et à l'économie. Dans cette optique, à partir de six études de cas d'entreprises d'économie sociale, dans les domaines des services aux personnes et de l'insertion en emploi, nous chercherons à savoir quelles sont les possibilités offertes aux travailleuses au regard de l'insertion sociale, de la possibilité d'échapper au cercle vicieux des programmes d'employabilité, de la qualité de vie au travail et, enfin, de l'autonomie socio-économique. Cette éventuelle contribution aux débats nous apparaît également propice pour vérifier si des projets concrets d'économie sociale peuvent, et à quelles conditions, contribuer à actualiser les visées féministes de l'économie solidaire.

Bibliographie

Documentation générale

- Aznar, G., et al. 1997. *Vers une économie plurielle*. Paris : Syros.
- Boivin, L., et M. Fortier (dir.). 1998. *L'économie sociale, l'avenir d'une illusion*. Montréal : éditions Fides.
- Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (Coces). 1996. *Entre l'espoir et le doute*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec.
- Aubry, F., et J. Charest. 1995. *Développer l'économie solidaire. Éléments d'orientation*. Montréal : Service de recherche de la CSN.
- CSN. 1997. *L'économie sociale et le respect des responsabilités dévolues au secteur public. La question de l'aide à domicile*. Document de travail.
- D'Amours, M. 1999. «Procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec». Montréal : Cahiers du LAREPPS, n° 99-05.
- D'Amours, M. 1997. *L'économie sociale au Québec : cadre théorique, histoire, réalités et défis*. Montréal : Les presses de l'IFDEC.
- Defourny, J., et P. DeVeltere. 1999. *Économie sociale au Nord et au Sud, une perspective internationale*. Bruxelles : universités de Liège et de Louvain, De Boeck.
- Defourny, J., L. Favreau et J. L. Laville. 1998. *Insertion et nouvelle économie sociale : un bilan international*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Defourny, J. 1992. «The Origins, Forms and Rôles of a Third Major Sector». In *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector, Coopérative, Mutual and Nonprofit Organizations*, sous la dir. de J. Defourny et J. L. Monzon Campos, p. 27-49. Bruxelles : CIRIEC/De Boeck Université.

- Desroche, H. 1983. *Pour un traité d'économie sociale*. France : Coopérative d'information et d'édition mutualiste.
- Dumais, H. 1997. «L'économie sociale, dérision ou panacée ?» (troisième allocution). In *L'économie sociale, dérision ou panacée : Actes de la table ronde*, p. 18-24. Montréal : Conseil québécois de développement social.
- Eme, B., et J. L. Laville. 1999. «Pour une approche pluraliste du tiers secteur». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11-2, 12-1, p. 105-126.
- Favreau L., et B. Lévesque. 1996. *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*. Coll. «Pratiques et politiques sociales». Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- Fournier, J. 1999. «À la recherche d'une définition perdue : les fonds d'économie sociale et le financement des groupes communautaires». *Interaction communautaire*, n° 51, p. 6B8.
- Graefe, P. 1999. «Repenser l'économie sociale face à l'État». *Lien social et politiques -RIAC*, vol. 41, p. 129-142.
- Groupe de travail sur l'économie sociale (GTES). 1996. *Osons la solidarité ! Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale*. Québec, Sommet sur l'économie et l'emploi.
- Laville, J.-L. (dir.). 1994. *L'économie solidaire, une perspective internationale*. Coll. «Sociologie économique». Paris : Desclée de Brouwer.
- Lemieux, D., et Y. Vaillancourt. 1997. *L'économie sociale et la transformation du réseau des services sociaux et de santé [...]*. Montréal : Cahiers du LAREPPS, n° 97-03 (mars).
- Lévesque, B., et M. Mendell. 1999. «L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche». *Lien social et politiques - RIAC*, vol. 41, p. 105-118.
- Lorendahl, B. 1999. «L'intégration de l'économie publique et de l'économie sociale et coopérative : vers un nouveau modèle suédois ?» *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11-2, 12-1, p. 41-62.
- Mendell, M. 1998. «L'emploi comme mode privilégié de répartition de la richesse : le cas de l'économie sociale». In *Objectif plein emploi : le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale ?*, sous la dir. de D.-G. Tremblay. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Neamtan, N. 1997 a). Allocution. Rencontre nationale du chantier de l'économie sociale (Montréal). Texte photocopié.
- Neamtan, N. 1997 b). «L'économie sociale et les services sociaux et de santé : enjeux et perspectives». Allocution de clôture, colloque NPS. *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 10, n° 2 (automne), p. 203-213.
- Québec, ministère des Régions. 1998. *Conjuguer l'économie et le social*. Document d'information à l'intention des centres locaux de développement, Québec.
- Tremblay, D.-G. 1998. *Objectif plein emploi : le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale ?* Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Tremblay, M., et C. Gilbert. 1998. «Les mesures d'économie sociale et la restructuration de la santé et des services sociaux». Atelier de recherche stratégique sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes (Montréal). Document de travail, p. 65-70.
- Vaillancourt, Y., F. Aubry, M. D'Amours, C. Jette, L. Thériault et L. Tremblay. 2000. *Économie sociale, santé et bien-être : la spécificité du modèle québécois au Canada*. Montréal : Cahiers du LAREPPS, n° 00-01.
- Vaillancourt, Y., et B. Lévesque. 1996. «Économie sociale et reconfiguration de l'État-providence». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 9, n° 1 (printemps), p. 1-13.
- Vienney, C. 1994. *L'économie sociale*. Coll. «Repères». Paris : La Découverte.

Documentation du point de vue des femmes

- Atelier de recherche stratégique sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes. 1998. Montréal. Document de travail.
- Bélangier, Lucie, et Danielle Fournier. 1997. «Économie sociale et solidaire». *Reflets*, vol. 3, n° 2.
- Belleau, Josée. 1997. «L'économie sociale au Québec : une perspective partielle et partielle d'une féministe du Nord». Simposio internacional a globalizacion de la solidaridad (Lima, Pérou).
- Belleau, Josée. 1996. «Le travail des femmes est l'un des piliers importants de l'économie, mais cela reste un secret bien gardé...». In *L'économie sociale : un virage à maîtriser : Actes du colloque de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre du Saguenay—Lac-Saint-Jean* (Jonquière).
- Belley, Thérèse. 1999. «Les femmes et le développement local : quelques enjeux». Compte rendu du deuxième atelier de recherche stratégique pour la mise en oeuvre d'un réseau féministe de chercheuses et intervenantes sur l'économie sociale et solidaire (Montréal). Texte photocopié, p. 3-6.
- Belley, Thérèse. 1997. «L'économie sociale à saveur régionale». *Relations*, n° 635, p. 272-274.
- Conseil du statut de la femme (CSF). 1996. *L'économie sociale et les femmes : garder l'oeil ouvert*. Québec : Conseil du statut de la femme.
- Corbeil, Christine, et Francine Descarries. 1997. «Les stratégies de conciliation des mères en emploi : d'espoirs et de réalités». In *Stratégies de résistance et travail des femmes*, sous la dir. d'Angelo Soares, p. 123-150. Montréal : L'Harmattan.
- Côté, Denyse, Eric Gagnon, Claude Gilbert, Nancy Guberman, Francine Saillant, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay. 1998. *Qui donnera les soins ? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*. Ottawa : Condition féminine Canada.
- Côté, Denyse. 1997. «Sur le dos des femmes». *Relations*, n° 635, p. 269-271.
- David, Françoise. 1999. «Une féministe à l'heure du défi mondial». Entrevue réalisée par Martine D'Amours. *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11-2, 12-1, p. 9-20.
- David, Françoise. 1997. *Le mouvement des femmes et l'économie sociale : où en sommes-nous ?* Montréal : Fédération des femmes du Québec.
- Descarries, Francine. 1998. «Le projet féministe à l'aube du XXI^e siècle : un projet de libération et de solidarité qui fait toujours sens». *Cahiers de recherche sociologique*, n° 30, p. 179-210.
- Descarries, Francine, et Christine Corbeil. 1998 a). «Politique familiale et sécurité du revenu à l'aube de l'an 2000 : regard sur le discours féministe québécois». In *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000 ?*, sous la dir. de Renée B. Dandurand. Montréal : L'Harmattan/IQRC.
- Descarries, Francine, et Christine Corbeil. 1998 b). «D'hier à aujourd'hui : la valse hésitation des mères en emploi». In *Comprendre la Famille : Actes du 4^e symposium québécois de recherche sur la famille*, sous la dir. de Louise S. Éthier et Jacques Alary, p. 91-107. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Descarries, Francine, et Christine Corbeil. 1997. «Égalité, autonomie et survie. Du rêve à la réalité : les pratiques du mouvement des femmes». *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 10, n° 1, p. 19-29.
- Descarries, Francine, et Christine Corbeil. 1996. «La conciliation travail-famille». In *Science, conscience et action — 25 ans de recherche féministe au Québec*, sous la dir. de Huguette Dagenais, p. 51-72. Montréal : Éditions du remue-ménage.
- Descarries, Francine, et Christine Corbeil. 1995. *Famille et travail : un double statut... un double enjeu pour les mères en emploi*. Montréal : IREF/UQAM.

- Diaby, Fatoumata, et Nicole Thivierge. 1999. «Ficelles : une expérience d'économie sociale mise en oeuvre par un collectif de femmes». *Économie et solidarité*, CIRIEC, vol. 30, n° 1, p. 142-159.
- Duval, Michelle, et Cécile Sabourin. 1998. «L'économie sociale du point de vue des femmes : bilan d'une démarche de formation». Atelier de recherche stratégique sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes (Montréal). Document de travail, p. 18-26.
- Fournier, Danielle, Monique Provost et Nadine Goudreault. 1998. *Pauvreté et autonomie sociale : les cuisines collectives comme stratégie de solidarité*. Rapport de recherche, Relais-femmes.
- Fortin, Anne. 1998. «Regroupement des femmes de la région de Matane». In *Des pratiques novatrices en économie sociale : Actes du Colloque*, p. 117-118. Trois-Rivières : Économie communautaire de Francheville.
- Guay, Lorraine. 1996. «Le mouvement communautaire : entre l'espoir et de doute face à l'économie sociale». Colloque de l'Association d'économie politique : Au-delà d'un néolibéralisme, quel rôle pour les mouvements sociaux ? Texte photocopie.
- Lamarche, Lucie. 1998. «L'économie sociale : un modèle de développement au service de l'État désétatisé». In *L'économie sociale, l'avenir d'une illusion*, sous la dir. de Louise Boivin et Mark Fortier. Éditions Fides.
- Lamoureux, Diane. 1998. «La panacée de l'économie sociale : un placebo pour les femmes ?» In *L'économie sociale, l'avenir d'une illusion*, sous la dir. de Louise Boivin et Mark Fortier. Éditions Fides.
- Laroche, Guylaine. 1997. «Joujouthèque de Saint-Hubert». In *Des pratiques novatrices en économie sociale : Actes du Colloque*, p. 119. Trois-Rivières : Économie communautaire de Francheville.
- Marche des femmes contre la pauvreté. 1995. *Du pain et des rosés*. Cahier des revendications et guide d'animation de la FFQ.
- Ménard, Muriel. 1998. «CIBLE-Famille Brandon Inc.». In *Des pratiques novatrices en économie sociale : Actes du Colloque*, p. 115-116. Trois-Rivières : Économie communautaire de Francheville.
- Mendell, Marguerite. 1998. «L'emploi comme mode privilégié de répartition de la richesse : le cas de l'économie sociale». In *Objectif plein emploi : le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale ?*, sous la dir. de D.-G. Tremblay. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Michaud, Jacinthe. 1999. «Les femmes francophones et le travail obligatoire : un enjeu pour l'économie sociale». *Reflets*, vol. 5, n° 95-113.
- Paquerot, Sylvie. 1999. *Entre l'espoir et le doute : devant la réalité, le doute s'installe de plus en plus sûrement*. Comité national des femmes, Syndicat de la fonction publique du Québec. Document de soutien.
- Relais-femmes. 1996. Actes du séminaire international sur l'économie sociale tenu les 6 et 7 juin 1995, organisé par le comité volet international de la Marche des femmes contre la pauvreté. Montréal : Relais-femmes.
- Réseau québécois des chercheuses féministes (RQCF). 1997. «L'économie sociale : situation actuelle et enjeux pour les femmes du Québec». *Bulletin d'information*, vol. 6, n° 2 (mars).
- Rosé, Ruth. 1997. «Panacée au chômage ou stratégie de lutte». *Relations*, n° 635, p. 265-268.
- Table des groupes de femmes de Montréal. 1997. Document de réflexion sur l'économie sociale, Montréal. Texte photocopie.
- Tremblay, Diane-Gabrielle. 1998. *Objectif plein-emploi : le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale ?* Québec : Presses de l'Université du Québec.

L'ÉCONOMIE SOCIALE DU POINT DE VUE DES FEMMES : BILAN D'UNE DÉMARCHE DE FORMATION¹

CÉCILE SABOURIN

Sciences sociales et de la santé, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

MICHELLE DUVAL

Travail social, Université du Québec à Montréal

DE JUIN À NOVEMBRE 1997, UNE SESSION DE FORMATION DE DEUX JOURS SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE DU point de vue des femmes a été donnée à dix reprises dans tout le Québec. Cent soixante-six femmes l'ont suivie. Issues de 155 groupes locaux ou régionaux différents, ces femmes sont investies dans l'économie sociale à titre de représentantes aux instances régionales (Conseils régionaux d'économie sociale) ou de promotrices actuelles ou potentielles de projets. Cette tournée a été rendue possible grâce à une subvention du ministère de l'Éducation versée au Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) à la demande de trois groupes partenaires : Relais-femmes, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et l'IR des centres de femmes.

Ayant assuré cette formation en tandem, nous aimerions en dresser le bilan en abordant deux aspects :

1. La formation, en plus d'être un lieu de partage du savoir, a fourni un espace public de parole et d'action aux représentantes des groupes de femmes, favorisant ainsi l'exercice du politique.
2. La réflexion qui s'est amorcée sur une économie alternative prenant en compte les diverses logiques économiques cohabitant sur le terrain de la production a été une occasion de poser un regard critique sur les pratiques des femmes relativement à l'économie.

¹ Ce texte a fait l'objet d'une présentation lors du colloque du CIRIEC intitulé «Économie sociale, publique et coopérative», dans le cadre du 66e Congrès de l'ACFAS, le 13 mai 1998 à l'Université Laval, Québec.

La formation comme espace public

Si la formation a favorisé chez les femmes l'exercice du politique, c'est d'abord parce que la question de l'économie sociale et la façon dont elle évolue dans le contexte québécois comportent des enjeux politiques majeurs pour le mouvement des femmes. Alors, avant de nous pencher sur la formation comme telle, examinons ces enjeux.

Les enjeux de l'économie sociale pour le mouvement des femmes

Le premier enjeu concerne la conception de l'économie sociale. Rappelons que c'est à la suite de la Marche des femmes contre la pauvreté (Du pain et des rosés), au printemps 1995, que le gouvernement québécois décidait officiellement de se lancer dans l'«aventure» de l'économie sociale; il répondait ainsi à une des neuf revendications portées lors de cette marche, soit la revendication pour un programme d'infrastructures sociales. Rapidement toutefois est apparu un écart (croissant) entre la conception de l'économie sociale qui sous-tendait la revendication des femmes et celle, davantage entrepreneuriale, mise de l'avant par le gouvernement.

Ces «entreprises» d'économie sociale créent des emplois pour produire des biens et(ou) des services, notamment dans le secteur des services aux personnes, appelés également «services de proximité» (Laville, 1992). Les femmes sont directement concernées par une telle production, tant comme travailleuses que comme utilisatrices des services. Le mouvement des femmes doit donc défendre les intérêts des femmes en veillant à la qualité des services offerts ainsi qu'à celle des emplois créés, et en veillant également à ce que ces emplois ne se substituent pas à ceux du secteur public et parapublic dans le champ des services de proximité, où les femmes représentent la majorité de la main-d'oeuvre.

Pour promouvoir leur conception de l'économie sociale (premier enjeu) et assurer la qualité des emplois et des services (deuxième enjeu), les femmes doivent par ailleurs exercer un leadership et assurer un certain contrôle du «dossier» de l'économie sociale. Il s'agit là du troisième enjeu. Or, d'actrices majeures et reconnues, les représentantes des groupes de femmes ont vu leur rôle diminuer progressivement. Rappelons quelques dates. À l'automne 1995, le gouvernement met en place deux structures pour actualiser son engagement dans l'économie sociale : 1) le Comité d'orientation et de

concertation sur l'économie sociale (COCÉS), dont le rôle est de le conseiller «dans ses orientations et dans ses choix concernant l'économie sociale dans une perspective de changements sociaux» (Comité d'orientation, 1996 : 5); 2) les comités régionaux sur l'économie sociale (CRÉS), responsables, dans chacune des 16 régions du Québec, de l'attribution des fonds pour financer les projets d'économie sociale. Ce sont les représentantes des groupes de femmes qui composent ces comités. Toutefois, le poids de ces comités s'affaiblit au fil des mois, à mesure que le «dossier» de l'économie sociale prend de l'ampleur et suscite de l'intérêt. Ainsi, avant même que le COCÉS ne dépose son rapport intitulé *Entre l'espoir et le doute*, en mai 1996, le gouvernement crée, en mars 1996, le Chantier de l'économie sociale. Quant aux CRÉS, un projet de loi déposé en février 1997 modifie leur mandat et leur composition; les représentantes des groupes de femmes se retrouvent minoritaires dans ces comités maintenant élargis, qui ne sont plus que consultatifs. En effet, le pouvoir de décider des projets d'économie sociale est désormais attribué aux Conseils locaux de développement (CLD).

Non seulement les femmes ont-elles perdu leur leadership dans le dossier de l'économie sociale, mais elles se voient envahies par ce dossier. De façon à peine caricaturale, nous dirions : alors qu'auparavant on constatait une certaine mainmise du mouvement des femmes sur l'économie sociale, on risque maintenant d'assister à une mainmise de l'économie sociale sur ce mouvement. Différents témoignages exprimés par les participantes lors de la tournée de formation permettent d'illustrer ce quatrième enjeu. La multiplication des instances liées à l'économie sociale à l'échelle nationale, régionale et locale entraîne une augmentation effarante du nombre de rencontres de toutes sortes : d'information, de formation, de concertation et (parfois même !) de décision. Or comme les femmes veulent conserver un certain leadership dans le dossier, nous l'avons vu, elles se sentent tenues de participer à toutes ces rencontres. Le cas d'une participante en est un bel exemple; cette femme en était à sa quatrième formation sur l'économie sociale (les précédentes ayant été données par le Chantier de l'économie sociale, les fonctionnaires du Conseil régional de développement et le CRÉS). Le surcroît de travail ainsi occasionné limite le temps dont disposent les militantes et intervenantes pour se consacrer à d'autres questions capitales pour les femmes. Ne contrôlant plus l'agenda, les femmes sont forcées de se plier à un rythme et à un style de rencontres qui ne leur conviennent souvent pas. La situation risque également d'entraîner une division dans le mouvement des femmes entre d'une part les expertes, celles qui participent aux rencontres

et se débrouillent dans le dédale de l'économie sociale, et d'autre part les femmes ordinaires, pour qui l'économie sociale fait figure de «tour de Babel». Quand les déléguées aux instances négligent, par manque de temps, d'informer les femmes des groupes locaux, celles-ci ne sont plus en mesure de suivre l'évolution du dossier, d'en saisir les enjeux et de confier des mandats clairs à leurs représentantes.

Si, enfin, les femmes s'intéressent à l'économie sociale, c'est d'abord parce qu'elles y voient un moyen de lutter contre l'appauvrissement et l'exclusion socio-économique des femmes. C'était là le sens de la revendication pour un programme d'infrastructures sociales portée lors de la marche «Du pain et des rosés», nous l'avons souligné. Réfléchir à l'économie sociale devient dès lors une occasion de penser autrement l'économie. Tel est le cinquième enjeu de l'économie sociale pour le mouvement des femmes. Nous y reviendrons.

La formation

De tels enjeux, majeurs sans être toujours apparents, appellent une action collective. La formation ne pouvait donc se limiter à la simple transmission de connaissances. Si les participantes avaient besoin d'apprendre, c'était pour agir, ont affirmé plusieurs d'entre elles. La formation devait alors favoriser l'exercice du politique. Or selon Hannah Arendt, pour qu'un tel exercice se produise, il est nécessaire de disposer d'un espace public, ce que les anciens Grecs appelaient la «polis» et qu'Arendt (1983 : 223-224) définit comme étant cet espace créé par la parole et l'action entre les participants à un rassemblement. Un tel espace public a été constitué lors des rencontres de formation et a donné lieu à un exercice politique au sens où l'entend Arendt. Selon elle, il y a exercice du politique quand des personnes, égales mais différentes, vivant dans un monde commun, rassemblées dans un espace public, parlent et décident d'agir ensemble.

Les participantes aux formations présentaient de grandes différences entre elles, tant en ce qui a trait à leur connaissance du dossier de l'économie sociale qu'à leurs intérêts, leur champ d'activité et leur degré d'investissement. Malgré ces différences, ces femmes partageaient un monde commun, que les exercices ont permis de mettre en évidence. Appelées à faire la chronologie des faits marquants entourant l'économie sociale dans leur région et à parler des difficultés rencontrées sur le terrain, les participantes ont constaté qu'elles vivaient une situation commune. Invitées à réfléchir en-

semble aux principes et valeurs éthiques qui devraient, selon elles, sous-tendre les projets d'économie sociale, elles ont élaboré une analyse commune. La dernière demi-journée était consacrée à l'élaboration de stratégies d'action pour surmonter les difficultés associées à l'économie sociale et considérées comme prioritaires par les participantes. Même si elles étaient nombreuses à le trouver trop court, les participantes ont particulièrement apprécié ce dernier exercice parce qu'il les outillait pour l'action, leur redonnant ainsi du pouvoir sur leur situation. Une participante estime ainsi que la formation lui a permis de passer du doute à l'espoir.

Afin de favoriser l'exercice du politique, la formation devait donc inciter les participantes à parler ensemble pour s'identifier à un monde commun, élaborer une analyse commune et décider d'agir ensemble. Le format des rencontres, à savoir la large part laissée aux exercices reposant sur les échanges, comme nous venons de le voir, y a largement contribué. Soulignons également que deux principes de base ont guidé notre démarche de formation. Nous considérons tout d'abord que les expertes en économie sociale étaient les participantes elles-mêmes; nous, les «formatrices», agissions davantage comme animatrices ou accompagnatrices de la démarche de réflexion. Nous estimions par ailleurs qu'il n'y avait pas «une» vérité, une «juste» attitude à adopter face à l'économie sociale. La formation visait plutôt à favoriser les questionnements ainsi que l'émergence de points de vue novateurs et fidèles aux valeurs des participantes. Une telle position s'apparente à celle prônée par l'approche conscientisante, qui remet en question le modèle dominant que Paulo Freire appelle l'«éducation bancaire», «où le savoir est un dépôt que ceux qui se jugent savants font chez ceux qu'ils jugent ignorants» (Ampleman et al., 1994 : 6).

Cet esprit a guidé l'ensemble de la formation, notamment la démarche de réflexion sur les logiques économiques. Examinons-la maintenant.

Penser autrement l'économie

Le défi de penser autrement l'économie se devait d'être abordé à partir des participantes, reconnues expertes de ce qu'elles vivent. Toutefois, il n'était nullement question de nier la puissance de la pensée dominante qui a envahi toutes les sphères de l'économie et pour qui le marché et la concurrence sont les seules réponses aux problèmes vécus dans la société québécoise - tout comme ailleurs dans le monde, est-il utile de le mentionner. Penser autrement l'économie suppose d'abord que l'on

se permette de croire en son propre pouvoir d'influer sur le fonctionnement de l'économie. C'est en reconnaissant cette condition comme prioritaire que le contenu et le format de la formation ont été élaborés.

Des connaissances à mettre en perspective

La formation débutait par une brève présentation des étapes marquantes du développement et de l'impérialisme croissant de l'économie de marché au cours des derniers siècles. Les participantes étaient alors invitées à comprendre l'enchevêtrement des changements qui ont pris forme au cours des siècles d'expansion commerciale et d'industrialisation, notamment la naissance du libéralisme politique et économique, la reconnaissance des droits humains, puis de ceux des sociétés privées, les luttes féminines, féministes, syndicales, celles des mouvements communautaires, etc. Cela contribue à la reconnaissance du processus de construction à long terme de ce que nous percevons présentement comme une force incontrôlable qui s'impose à toutes les sphères d'activité. Pourtant, il est indéniable que l'économie de marché, reflet par excellence des valeurs de compétition, de conflit et de pouvoir, ne réussit pas à éliminer totalement les valeurs de solidarité et de compassion inhérentes au maintien de la vie. Nous percevons alors clairement que dans les faits, les deux grands pôles de valeurs s'expriment, bien que souvent de manière dichotomique, dans les sphères d'activité humaine, et en particulier en ce qui concerne le sujet qui nous intéresse, soit les différentes sphères d'activités économiques : marchande, publique, domestique, communautaire. Ce qui nous interpelle comme féministes, c'est la place qu'occupent les femmes dans ces différentes sphères d'activité, qu'elles soient salariées ou non, visibles ou non dans les données statistiques, etc.

Le «focus» sur la production

Dans le cadre de la formation, les participantes ont en particulier pu acquérir des connaissances et réfléchir au sens et aux implications des logiques économiques telles qu'elles se présentent et s'articulent dans le processus de production. Nous avons choisi cette porte d'entrée pour l'apprentissage et la réflexion puisque c'est de la reconnaissance de la production des femmes qu'il s'agit lorsque des féministes s'insurgent contre l'invisibilité du travail domestique, la banalisation

du travail effectué dans les organismes communautaires, et lorsque des projets d'économie sociale sont créés. Ce qui distingue les processus de production, ce sont les contextes et les conditions dans lesquels ils s'articulent et non le fait de mettre en forme un bien ou un service pour un usage immédiat ou ultérieur. Ainsi, étant donné que nous souhaitons fournir des outils de réflexion à des femmes engagées à divers titres dans la dynamique de développement de l'économie sociale, il nous est apparu important de parler d'abord de production, puisqu'élaborer un projet, entreprendre une activité, offrir un service sont des activités appartenant à l'univers de la production selon le vocabulaire de la théorie économique. Cependant, nous ne souhaitons nullement présenter ou établir une typologie ou une classification des logiques économiques permettant de rendre compte de l'ensemble des logiques de production présentes dans le contexte québécois. Ce qu'il nous importait de susciter chez les participantes, c'est la reconnaissance ou l'identification des rôles d'actrices économiques qu'elles jouent dans leur vie quotidienne, notamment à l'intérieur de l'une ou l'autre des logiques de production.

Pour ce faire, nous avons travaillé en ateliers à partir d'une grille applicable à quatre logiques choisies comme bases de questionnement : la logique de marché, dominante dans la conjoncture actuelle et diversifiée dans ses conditions concrètes; la logique publique, celle qui théoriquement soutend les décisions concernant une collectivité en matière de production dans le secteur public; la logique de production domestique, englobant l'ensemble des espaces de l'intimité; et enfin la ou les logiques de la production sociale, communautaire.

Il est apparu clairement lors de l'exercice effectué à partir de la grille reproduite en annexe (identification des valeurs, finalités et objectifs, moyens, instruments d'évaluation utilisés dans chacune des logiques, ce qui est produit, pour qui et par qui) que les réponses ne sont pas toujours faciles, que les logiques ne sont pas étanches, que les valeurs présentes dans la société globale et intégrées par les individus colorent toutes les logiques de production sans pour autant faire disparaître certaines différences fondamentales. Les univers intimes, communautaires, publics et marchands suscitent des façons de produire inspirées de valeurs le plus souvent divergentes. Aussi, ils s'influencent; cependant, la poussée individualiste et compétitive exerce présentement plus d'influence que celle des droits et de l'accès quotidien à une qualité de vie pour tous et toutes.

Dans l'impossibilité d'arriver à des consensus rapides et de broser un tableau complet lors des

rencontres, qui se voulaient d'abord et avant tout un outil de travail et de réflexion, nous nous sommes quittées, à chacune des formations, conscientes de l'insatisfaction de certaines participantes de n'avoir pu trouver la logique «alternative» idéale. Toutefois, comme nous l'avons mentionné, il n'était nullement question d'inventer une logique «alternative» idéale qui puisse se présenter comme un nouveau dogme.

Est-il utile de souligner que la démarche suscite aussi des résistances de la part de celles qui répugnent à l'idée d'aborder des actes de la vie intime et domestique en empruntant un modèle et un vocabulaire appartenant à la pensée économique ? Pourtant, loin de nous l'idée de niveler les différences entre les univers en imposant une logique «productiviste» associée à la puissance de la discipline. Il s'agit davantage d'élargir la vision, voire de revenir à une conception plus réaliste de l'économie et de la production en reconnaissant que tous les actes ayant pour objectif de satisfaire des besoins humains, y compris ceux visant le maintien de la vie, font partie de la grande sphère de l'économie, et que ce sont des décisions humaines qui fixent les conditions et les cadres juridiques dans lesquels ces actes sont produits. Ces construits humains sont le plus souvent très lourds de conséquences.

Sans oublier que notre travail de formation s'inscrit à l'intérieur d'une démarche féministe, nous avons été à même de constater que la cohérence entre les discours féministes de même qu'entre les discours et les pratiques ne vont pas de soi. Si des économistes féministes ont nommé des enjeux essentiels à l'élaboration de théories pro-féministes en économie, l'articulation d'une logique de la production concordante avec ces enjeux présente des écueils.

Des approches féministes de l'économie (Folbre, 1997; Waring, 1997; Ironmunger, 1995; Ekins, 1992; Henderson, 1991; Vandelac, 1988) ont depuis quelques années posé des jalons à partir desquels prennent forme des pratiques et des revendications susceptibles de favoriser une articulation de nouveaux modèles de développement économique. Pensons entre autres aux travaux et revendications visant à rendre visible une grande partie du travail et des activités traditionnellement assumés par des femmes, à questionner la hiérarchisation des activités en lien principalement avec leur valeur monétaire, laquelle est liée à un système de marché construit sans tenir compte des facteurs humains et des exigences nécessaires à la reproduction et au maintien de la vie.

Conclusion

Nous ne saurions terminer cette présentation sans proposer des moyens de poursuivre le travail amorcé.

Reconnaissant que cette démarche de formation a constitué pour les participantes et le mouvement des femmes au Québec un moment dans la recherche de rapports économiques différents et qu'elle s'est appuyée sur une approche politique tout autant que formative, il devient évident qu'elle ne peut se poursuivre sans miser sur une collaboration entre chercheuses et actrices ou acteurs de l'économie «autrement». Ainsi, la manière qui nous semble la plus prometteuse pour favoriser une transformation des pratiques économiques implique un va-et-vient entre l'observation de ces pratiques et la conceptualisation d'un modèle, lequel sert alors d'objet de réflexion pour questionner les pratiques observées.

À brève échéance, nous souhaitons élaborer une stratégie d'accompagnement (ou de recherche-action) de projets ou d'entreprises porteurs de changement dans la perspective féministe. Nous pensons bien sûr à des changements qui s'inscrivent dans une vision à long terme, mais dont les caractéristiques sont déjà présentes dans les manières d'organiser, d'effectuer et de diffuser la production.

Dans le processus de gestation de ce projet, nous sommes guidées par des tendances observables sur le terrain. D'une part, des projets et entreprises mis de l'avant pour répondre à des besoins collectifs diversifiés et inspirés par des considérations dites de «rentabilité sociale» proposent des avenues novatrices. Étant parfois «hors normes», ces derniers se heurtent presque inévitablement à la nécessité de démontrer leur pertinence... et leur viabilité. D'autre part, les travaux réalisés à l'intérieur du mouvement des femmes en vue de définir et de promouvoir une conception de l'économie sociale cohérente avec ses objectifs de promotion et de défense des droits des femmes nous mettent sur la piste des exigences minimales auxquelles devraient répondre des projets et entreprises novatrices. C'est dans ce contexte que nous allons concevoir notre stratégie de recherche, étant bien conscientes que cette contribution s'inscrit nécessairement à l'intérieur d'une démarche de changement à long terme.

Bibliographie

- Ampleman, G., G. Doré, L. Gaudreau, C. Larose, L. Lebœuf et D. Ventelou. 1994. *La conscientisation. Définition et principes d'action*. Québec : Les cahiers de la conscientisation, n° 1, Collectif québécois d'éducation populaire, 21 p.
- Arendt, Hannah. 1983. *Condition de l'homme moderne*. Trad. de l'anglais par Georges Fradier. Paris : Calmann-Lévy, 368 p.
- Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale. 1996. *Entre l'espoir et le doute*, 87 p.
- Ekins, P., et M. Max-Neef. 1992. *Real-life Economies. Understanding Wealth Creation*. Routledge, 460 p.
- Folbre, N. 1997. *De la différence des sexes en économie politique*. Coll. «Des femmes», 238 p.
- Henderson, H. 1991. *Paradigms in Progress, Life beyond Economies*. San Francisco : Berrett-Koehler Publishers, 293 p.
- Ironmonger, D. 1995. *Modelling the Household Economy*, p. 387-398. Elsevier Science Publishers.
- Laville, J.-L., et al. 1992. *Les services de proximité en Europe. Pour une économie solidaire*. Paris : Syros Alternatives, 247 p.
- Vandelac, L. (dir.). 1988. *Du travail et de l'amour : les dessous de la production domestique*. Éditions Saint-Martin.
- Waring, M. 1997. *Three Masquerades: Essays on Equality, Work and Human Rights*. Univ. of Toronto Press.

ANNEXE

Les logiques de production dans les économies marchande, publique, domestique et communautaire

	LOGIQUES			
	MARCHANDE	PUBLIQUE	DOMESTIQUE	COMMUNAUTAIRE
VALEURS SOUS-JACENTES :				
FINALITÉS/OBJECTIFS :				
En théorie				
Dans les faits				
INDICATEURS D'ATTEINTE				
DES OBJECTIFS :				
Moyens d'évaluation/ Instruments de mesure/ Indicateurs de performance/ de réussite				
FACTEURS DE PRODUCTION :				
Importance relative de chacun :				
Travail				
Ressources de base				
Capital				
Savoir				
Gestion				
POUR QUI PRODUIRE ?				
Consommateurs et consommatrices				
Usagers et usagères, Bénéficiaires, etc.				
Quoi produire ?				
Besoins, désirs, demande, etc.				
Qui PRODUIT ?				
Acteurs et actrices				

L'ÉCONOMIE SOCIALE, LA DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI DES FEMMES : ENJEUX ET DÉFIS

MARGUERITE MENDELL

Université Concordia

DIANE-GABRIELLE TREMBLAY

Télé-université

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, NOMBRE D'ARTICLES ET DE LIVRES ONT ÉTÉ PUBLIÉS SUR LE THÈME DE l'économie sociale; cependant, outre quelques exceptions, on trouve peu d'analyses approfondies des projets effectivement mis de l'avant et financés, et encore moins d'évaluations systématiques des résultats. Certains ont rassemblé de la documentation sur divers projets, mais il s'agit plus souvent de simples descriptions peu analytiques. Par ailleurs, bien que des débats aient été engagés entre les promoteurs des projets d'économie sociale tels que définis par le gouvernement québécois et leurs opposants, il faut reconnaître que beaucoup de travail reste à faire pour que l'on puisse vraiment savoir dans quel sens vont ces projets, s'ils contribuent à la lutte contre l'appauvrissement des femmes d'autres groupes, de même que contre la segmentation du marché du travail (qui s'effectue au détriment des jeunes et des femmes, en général).

Nous ne prétendons pas pouvoir faire cette évaluation approfondie dans ces pages, mais nous comptons, plus modestement, jeter les bases des questionnements principaux qu'il nous paraît essentiel de considérer dans ce type d'évaluation, soit essentiellement sur les plans de l'emploi et de la démocratie économique. Nos préoccupations concernant l'économie sociale sont principalement de deux ordres. D'une part, nous cherchons à déterminer l'incidence de l'économie sociale sur la démocratie économique et le partage des richesses. D'autre part, nous nous intéressons à l'effet de la mise en oeuvre de ces services sur le volume de l'emploi, le chômage et les conditions de travail des fem-

mes au Québec, ainsi que sur la division sexuelle du travail à l'échelle de la société (ou, en d'autres termes, la ségrégation professionnelle).

Comme nous l'avons indiqué, il est quelque peu prématuré de conclure au sujet des effets éventuels de l'économie sociale sur ces différents aspects. Il nous semble par contre important d'envisager les questions essentielles que pose le développement de l'économie sociale, trop souvent présenté comme une panacée aux problèmes de chômage au Québec. Aussi notre objectif sera-t-il de préciser les balises à l'intérieur desquelles nous pensons qu'il convient d'étudier la création des emplois d'économie sociale.

Commençons par souligner certaines données qu'il nous semble important d'avoir à l'esprit concernant l'emploi et le chômage, et notamment l'emploi des femmes et leur situation économique. Cela nous conduira à préciser les enjeux de l'économie sociale pour les femmes. Par la suite, nous aborderons des questions plus vastes concernant la démocratie économique et la participation des usagers, qui nous paraissent également constituer des défis importants pour l'économie sociale.

Les enjeux actuels : l'emploi et la pauvreté¹

Il y a quelque temps, le Conseil canadien de développement social publiait un rapport analysant l'impact de la disparition de 121 000 emplois dans le secteur public entre 1992 et 1996 et s'interrogeant sur la qualité des nouveaux emplois qui émergent à l'heure actuelle. En effet, alors que l'on constate la disparition d'emplois réguliers et stables dans le secteur public, on observe une progression des emplois dans les secteurs des services privés, mais ces emplois sont généralement moins rémunérateurs et plus instables que ceux qui disparaissent; c'est ce que révèlent les données de l'enquête sur la population active. On sait par ailleurs que les femmes sont surtout concentrées dans les emplois de services, et que ce sont donc en bonne partie leurs possibilités et leurs conditions d'emploi qui se trouvent ainsi transformées (Tremblay, 1997). Un rapport du CCDS fait le même constat : les emplois payants, stables et plus souvent syndiqués dans le secteur public sont remplacés par des emplois faiblement rémunérés et précaires, surtout parmi les travailleurs autonomes, et particulièrement parmi les femmes, les jeunes et les personnes de 40 ans et plus qui ont de la difficulté à se recycler dans l'économie actuelle (Conseil canadien de développement social, 1997).

1 Ce texte s'inspire de trois de nos publications : Mendell, 1998; Tremblay, 1997; et Tremblay et Fontan, 1994.

La plupart des emplois créés dans les années 80 et 90 sont en effet de nature atypique ou non standard. En gros, on peut dire qu'au minimum le tiers (certains vont jusqu'à dire 40 ou 50 %) des emplois existant à l'heure actuelle sont non standards ou atypiques. Les données du recensement indiquent qu'une personne sur deux ne travaille pas «habituellement à plein temps, toute l'année» (Tremblay, 1997). Le pourcentage des emplois à plein temps au Québec en 1996 était de 68,2 %, comparativement à 80,7 % en 1976; les trois quarts de ces emplois se trouvent dans le secteur des services. Le nombre des emplois à temps partiel est passé de 230 000 en 1976 à 570 000 en 1995; 40 % de ceux et celles qui travaillent à temps partiel n'ont pas d'autre choix (Rapport du groupe de travail ministériel, 1996; Mendell, 1998). La déstandardisation de la relation d'emploi et la précarité d'emploi sont donc des phénomènes bien réels, comme en témoignent plusieurs sources statistiques. Par ailleurs, alors que les emplois atypiques servent apparemment de *passerelles* aux hommes pour occuper de meilleurs emplois, ils constituent le plus souvent des *pièges* pour les femmes, puisque les femmes de tous les groupes d'âge se trouvent concernées par les emplois non standards. En effet, ce sont les femmes et les jeunes qui occupent surtout ces emplois (Tremblay, 1997).

Nous pouvons ajouter que la polarisation des heures de travail est un autre phénomène contribuant à la précarisation de l'emploi des femmes. En effet, alors que les horaires types de 35 à 40 heures sont en déclin par rapport aux horaires courts et longs (d'où polarisation des horaires), les hommes ont plus souvent des horaires longs (plus de 40 ou de 50 heures), tandis que les femmes ont aussi moins souvent des horaires standards (de 35 à 40 heures), mais ce déclin des horaires normaux se fait au profit d'horaires plus courts, dans les services en général (Tremblay et Villeneuve, 1998 a,b).

Dans les années 80 et 90, certains considéraient cette situation comme transitoire, temporaire. Cependant, on s'entend de plus en plus pour affirmer que la tendance va plutôt dans le sens d'une multiplication de ce type d'emplois. En effet, surtout en Amérique du Nord, les gouvernements comme les entreprises semblent privilégier ce mode d'ajustement aux difficultés économiques persistantes. La baisse des salaires et l'effritement des conditions de travail permettraient aux entreprises et aux gouvernements de maintenir leurs activités. Il faut cependant souligner que ce choix n'est pas inévitable, contrairement à ce que laissent entendre certains. Au contraire, il s'agit bien d'un choix puisque d'autres pays (et certaines entreprises québécoises de haute technologie) ont opté pour

une meilleure qualification et une stabilisation des emplois, ainsi que pour des productions à plus forte valeur ajoutée pour faire face à la concurrence mondiale.

La pauvreté liée aux emplois précaires ou non standards est une autre source de préoccupation en ce qui concerne les tendances actuelles de l'emploi. Une autre étude publiée par le Conseil de développement social sur la pauvreté présente une nouvelle façon de mesurer la pauvreté en mettant l'accent sur le rôle joué par les salaires sur la pauvreté. Ce rapport fait un calcul en déduisant les diverses prestations reçues par les pauvres, pour arriver à une nouvelle mesure dite de *pauvreté marchande* (market poor), qui met en évidence l'existence de conditions salariales inacceptables. Sans les transferts de l'État, ces salaires sont, au Québec par exemple, presque 5 000 \$ en dessous du seuil de pauvreté (Conseil canadien de développement social, 1997).

Au Québec, les deux mesures de pauvreté sont restées stables entre 1984 et 1994 : la pauvreté par le marché (familles rendues pauvres par les bas salaires ou par le chômage) à 27 % et le taux de pauvreté - la mesure standard - à 17 %. Cette différence dans les deux pourcentages est particulièrement importante pour comprendre la gravité du problème, et l'importance d'un suivi rigoureux de l'impact des emplois d'économie sociale sur les conditions de travail des femmes et les conditions de vie (richesse ou pauvreté) des familles (Mendell, 1998).

Il nous paraît important de garder ces tendances à l'esprit lorsqu'on s'intéresse à l'impact du développement des emplois d'économie sociale, entre autres pour déterminer si ces emplois permettront d'améliorer la situation de certains bas salariés (working poor), ou si, au contraire, ils accentueront la tendance à la hausse des emplois précaires et instables.

Nous sommes aux prises avec une situation économique complexe, qui ne peut être résolue par la création d'emplois à n'importe quel prix - petits boulots précaires, etc. Il nous paraît important d'y réfléchir et de trouver des solutions pour s'assurer que les nouveaux emplois favorisent le bien-être des femmes et des familles, ainsi qu'une évolution positive de la situation globale de l'emploi au Québec. C'est dans cette perspective qu'il nous paraît important d'étudier l'évolution des emplois de l'économie sociale et, simultanément, de mettre en oeuvre d'autres mesures, comme l'aménagement et la réduction du temps de travail, qui nous semble avoir été largement sous-estimée par rapport à l'économie sociale en tant que source d'une amélioration de la situation de l'emploi². Il nous semble que des mesures

2 À ce sujet, voir Tremblay et Villeneuve, 1998. Nous y présentons une analyse qui articule l'intérêt de la RTT comme mesure de réduction du chômage, mais aussi comme mesure favorisant la conciliation emploi-famille et l'équité entre les sexes, si la RTT est également le fait des hommes.

d'aménagement et de réduction du temps de travail ou de partage des meilleurs emplois permettraient également d'éviter une trop forte ségrégation professionnelle, qui pourrait d'ailleurs être renforcée par le développement de l'économie sociale - bien que le nombre d'emplois ne soit pas nécessairement si considérable, du moins à court terme (à ce sujet, voir Tremblay et Villeneuve, 1998).

L'économie sociale et la division sexuelle du travail

Il faut reconnaître que puisque l'économie sociale renvoie surtout à des emplois de services aux personnes, soit un secteur d'emploi majoritairement féminin, il nous paraît important de tenir compte de l'évolution de la division sexuelle à l'intérieur des familles, et ce, tant en ce qui concerne les familles nucléaires que les familles élargies. Notre société cherche à se définir comme une société égalitaire, mais on observe certaines contradictions dans le mode de socialisation du travail domestique, son affectation aux services publics et bientôt aux services de l'économie sociale. Il convient certes de s'interroger sur l'incidence du développement de ces services sur la division sociale du travail selon le sexe ou sur la division sexuelle du travail à l'échelle de la société.

La promotion des emplois de services aux personnes et leur formalisation dans le secteur de l'économie sociale nous paraissent s'inscrire dans des perspectives quelque peu divergentes. À la fois source de nouveaux emplois pour les femmes - et favorisant donc leur égalité économique - et confirmation du retrait de l'État et des services publics réguliers de certains secteurs de soins - et donc réduisant le volume d'emplois réguliers et bien rémunérés pour les femmes -, la création de ces emplois appellera un suivi, non seulement du point de vue des conditions de travail, mais également de leur incidence sur la division sexuelle du travail et la vision sociétale de l'affectation des femmes à des emplois ou à des secteurs d'activité donnés.

Ces nouveaux emplois renforceront-ils la ségrégation des emplois selon le sexe ? Renforceront-ils l'affectation prioritaire des femmes aux emplois et aux tâches de services aux personnes et à la famille ? Les enjeux à cet égard ne sont pas négligeables, bien qu'il soit difficile de conclure définitivement sur ces questions. Quoi qu'il en soit, nous croyons que certains des emplois créés au cours des dernières années dans le champ de l'économie sociale permettent de soutenir l'idée d'un renforcement - ou tout au moins d'un soutien et d'une persistance - de la ségrégation professionnelle, alimentée en partie par ces emplois. Ces derniers ne sont bien sûr pas suffisamment nombreux pour

avoir une incidence majeure sur le marché du travail, mais on pourrait espérer que des emplois découlant d'un financement et de politiques publics n'alimentent pas la ségrégation observée sur le marché du travail, mais contribuent au contraire à la réduire. Ce faisant, ils devraient permettre aux femmes - comme aux hommes - d'accéder à des emplois réguliers et bien rémunérés.

Bien que ces questions puissent paraître quelque peu critiques à l'égard des emplois de l'économie sociale, il est important de les avoir à l'esprit dans une perspective féministe. Cependant, il faut reconnaître par ailleurs que l'économie sociale permet de satisfaire des besoins importants, auxquels certains États - endettés - parviennent difficilement à répondre en raison de leurs difficultés budgétaires. En ce sens, les débats sur l'économie sociale ont l'avantage de contester une thèse désormais célèbre et fort populaire, à savoir celle de la fin du travail, que nous voulons commenter ici en quelques lignes.

Contre la fin du travail !

L'ouvrage de Jeremy Rifkin a connu un succès retentissant, et plusieurs sont maintenant convaincus du caractère inévitable de «la fin du travail», titre de son ouvrage. Si nous pouvons admettre que le travail salarié est en quelque sorte une parenthèse dans l'histoire de l'humanité, il n'en reste pas moins que c'est la réalité vécue au cours des derniers siècles et que nos sociétés n'ont pas, à ce jour, trouvé de remplacement à l'emploi comme mode de distribution idéal des richesses créées par la société. Ainsi, du moins à court terme, il nous semble prématuré de conclure à la fin du travail, d'autant plus que cela reviendrait en quelque sorte à dire à l'État qu'il n'a plus à se préoccuper des exclus, puisqu'à terme, plus personne ne travaillera. Au contraire, il est urgent que notre société travaille à l'intégration des personnes exclues, et les emplois de l'économie sociale paraissent, de ce point de vue, constituer une planche de salut pour un État endetté qui ne peut plus - ou ne veut plus - créer des emplois réguliers dans le secteur public pour assurer les services requis par l'évolution sociale (le vieillissement de la population et le travail salarié des femmes comme des hommes impliquant que les personnes âgées et les enfants ont besoin de soins et de services que les familles ne peuvent plus toujours fournir).

Certains considèrent l'appel à la création d'emplois comme une vision utopiste, voire productiviste. Or, des organismes influents comme le Programme des Nations Unies pour le développe-

ment, responsables de l'établissement de nouveaux indicateurs sociaux - les indices de développement humain -, vont plutôt dans le sens de l'urgence de la création d'emplois pour régler les problèmes de pauvreté à l'échelle du globe. Les recommandations du rapport de 1997 invitent tous les pays à adopter deux objectifs : le plein emploi et des politiques de croissance qui favoriseraient les pauvres (UNDP, 1997). Ces recommandations paraissent très radicales étant donné le discours dominant sur la fin du plein emploi et les politiques de «workfare» qui, selon certains, seraient le seul moyen de réintégrer les pauvres sur le marché du travail (Rifkin, 1996; Gorz, 1997, entre autres)'.

Aucune mention dans ce rapport d'une éventuelle disparition du travail, de la société post-salariale, etc. On y fait plutôt le constat que le problème qui afflige le monde actuellement n'est pas tant l'absence de ressources pour créer des emplois et lutter contre la pauvreté que l'absence de volonté politique pour mettre en oeuvre ces ressources. Ce rapport présente aussi un nouvel indicateur de la pauvreté, complémentaire au précédent sur le développement humain; il sert à mesurer l'impact social et culturel de la pauvreté en mettant l'accent sur l'impossibilité de résoudre la sévérité de la pauvreté par de simples politiques de redistribution. La pauvreté ne se résume pas à un manque de ressources matérielles, rappelle aussi le rapport. La même analyse s'applique aux conditions du chômage et de l'emploi, lequel, selon le rapport, reste encore le lieu premier d'interactions entre individus et la source de leur estime de soi. Nous croyons que ces idées mériteraient d'être diffusées davantage. Un colloque récent de l'Association d'économie politique allait en ce sens⁴.

Ces idées remontent en fait aux principes des *capacités et fonctions vitales* élaborés par le philosophe et économiste Amartya Sen, qui a influencé ces nouveaux indicateurs du développement et de la pauvreté (Sen, 1992). Selon Sen, la redistribution du revenu ne va pas résoudre les problèmes de la pauvreté si elle n'est pas accompagnée par une reconnaissance des capacités des gens à réaliser leurs «fonctions vitales» (*functionings* — la santé physique et mentale, l'éducation, l'alimentation), sans lesquelles leur capacité de travailler et de gagner leur vie est compromise. Ce sont des besoins fondamentaux. Mais parmi *ces fonctions vitales* se trouvent des besoins psychologiques plus complexes - le respect de soi, l'appartenance, la reconnaissance sociale - qui ne peuvent être ignorés dans une politique de transformation sociale. Le marché du travail actuel, qui devient de plus en

3 La question du temps du travail est également discutée, davantage en Europe toutefois, où les débats sur les 35 heures de travail sont importants à l'heure actuelle. Dans le cas de l'économie sociale, cette question est essentielle. Malgré l'importance de la solidarité, qui est la racine la plus précieuse des groupes communautaires, la question de la réduction du temps de travail doit être bien «réfléchie» afin d'éviter une instrumentalisation de cette solidarité par l'insistance sur le temps libéré pour le travail solidaire. C'est un point délicat et difficile.

4 Voir divers articles dans D.-G. Tremblay, 1998, *Objectif plein emploi : le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale ?* Québec : Presses de l'Université du Québec.

plus *dual*, pour reprendre la théorie de Doeringer et Piore, se caractérise par une pénurie d'emplois de qualité (Doeringer et Piore, 1971). Donc, les besoins psychologiques - l'estime de soi, le sentiment d'échec, l'isolement vécu par plusieurs travailleurs et travailleuses dans les emplois précaires - doivent être considérés comme fondamentaux dans une discussion sur la politique de l'emploi. Ajoutons les plus démunis dans notre société, les exclus, et les défis sont énormes.

On peut se demander toutefois si l'économie sociale est en mesure de satisfaire les attentes qu'elle a suscitées sur le plan de la création d'emplois, et surtout sur le plan de la création d'emplois de qualité. Le Québec a été le théâtre de longs, et parfois houleux, débats sur les futurs emplois de l'économie sociale. On s'entend généralement pour dire qu'ils seront concentrés dans le secteur des services sociaux ou des services aux personnes, mais certains autres secteurs pourraient être touchés. Quoi qu'il en soit, il s'agit généralement de secteurs jugés non rentables par le secteur privé : sous-secteurs de l'environnement, aménagement forestier, etc. (Mendell, 1998). Dans le cas des services sociaux et aux personnes, il est assez certain qu'il s'agira surtout d'emplois féminins, puisque les emplois de ce secteur sont déjà majoritairement occupés par des femmes. Les autres secteurs pourraient voir la création d'emplois masculins, confirmant en quelque sorte la division sociale du travail selon le sexe (à moins que des mesures d'équité ou de mixité en emploi ne soient adoptées).

Nous nous limitons alors à une définition sectorielle ou fonctionnelle de l'économie sociale. Celle-ci peut cependant être vue également comme une source d'élargissement de la démocratie économique, comme c'est le cas pour les projets de développement économique communautaire ou local, auxquels elle peut facilement être associée (Tremblay et Fontan, 1994).

L'économie sociale et la démocratie économique

À l'instar des projets de développement économique communautaire ou local, l'économie sociale peut être vue comme une autre façon de faire les choses ou d'offrir les services. Comme pour les projets de développement économique communautaire ou local, plusieurs tenants de l'économie sociale revendiquent précisément une différence dans la nature ou la qualité même des services qui seraient offerts. Certains mettent de l'avant la nature holistique des services (la personne considérée dans sa globalité, et non en fonction de services précis divisibles), d'autres le caractère démocratique de la prise de décision ou la participation des «membres» ou des usagers à la définition de l'offre de services ou de produits.

Cette question est importante et intéressante, et mérite certes l'attention des analystes de l'économie sociale dans les années à venir. Si l'on ne peut dès maintenant prévoir l'évolution future, on peut faire certains parallèles avec les projets de développement économique communautaire ou local. Ceux-ci, entre autres les CDEC et divers organismes de développement de l'employabilité, ont historiquement revendiqué une spécificité dans leur mode d'intervention et leur offre de services. Tout comme on l'entend aujourd'hui pour l'économie sociale, les projets de développement économique communautaire ou local se sont généralement définis comme des initiatives favorisant la prise de parole des usagers, la concertation entre divers acteurs (dont ceux qui offrent les services ainsi que les usagers), ainsi qu'une approche plus holistique des problèmes (de chômage, d'emploi, d'exclusion) que dans les services publics. C'est du moins ce qui était revendiqué. Nombre d'organismes reconnaissent aujourd'hui qu'entre le modèle idéal et la réalité - imposée par les critères des programmes de financement publics -, certaines tensions se sont manifestées et se manifestent toujours.

Les initiatives d'économie sociale seront certes soumises aux mêmes tensions, mais elles offrent simultanément une ouverture, la possibilité d'une plus grande démocratie économique et sociale et d'une approche plus globale des problèmes, et possiblement de meilleures solutions à des problèmes fort complexes. Il nous semble que c'est peut-être là un des apports principaux que peut faire le débat sur l'économie sociale. En effet, alors que l'économie sociale (pas plus que la réduction du temps de travail) ne peut constituer une panacée au chômage chronique que connaît le Québec, sa reconnaissance peut influencer sur le développement d'une nouvelle régulation sociale plus respectueuse des individus et de leur droit au travail et au partage des richesses.

Bibliographie

- Canadian Council on Social Development. 1997. *Left Poor by the Market*. Ottawa. Mars.
- Canadian Council on Social Development. 1997. *Public Sector Downsizing*. Ottawa. Octobre.
- Coleman, James S. 1988. «Social Capital in the Création of Human Capital». *American Journal of Sociology (Supplément)*, vol. 94, p. S95-S120.
- Doeringer, Peter, et Michael Piore. 1971. *Internal Labour Markets and Manpower Analysis*. Washington, D.C. : Heath.
- Gorz, André. 1998. «Le travail perd sa centralité dans la vie des gens». *Alternatives économiques*, n° 157 (mars), p. 62-65.
- Gorz, André. 1997. *Misères du présent. Richesse du possible*. Paris : Galilée.

- Groupe de travail ministériel. 1996. *Rapport. Cadre de référence sur la déconcentration, la régionalisation et la décentralisation*. Québec, décembre.
- Mendell, M. 1998. «L'emploi comme mode privilégié de répartition de la richesse; le cas de l'économie sociale». In *Objectif plein emploi : le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale ?*, sous la dir. de D.-G. Tremblay. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- OCDE. 1996. *Reconciling Economy and Society. Towards a Plural Economy*. Paris.
- OCDE/IFDEC. 1997. *Local Strategies for Employment and the Social Economy*. Montréal.
- Polanyi, Karl. 1944. *The Great Transformation*. Boston : Beacon Press.
- Programme des Nations Unies pour le développement. 1997. Human Development Report, Washington.
- Putnam, Robert. 1993. *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*. Princeton : Princeton University Press.
- Putnam, Robert. 1995. «Bowling Alone: America's Declining Social Capital». *Journal of Democracy*, vol. 6 (janvier), p. 65-78.
- Rifkin, Jeremy. 1995. *The End of Work. The Decline of the Global Labour Force and the Dawn of the Post-Market Era*. New York : Putnam and Sons.
- Sen, Amartya. 1992. *Inequality Reexamined*. Cambridge : Harvard University Press.
- Tremblay, D.-G., et J.-M. Fontan. 1994. *Le développement économique local : la théorie, les approches, les expériences*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Tremblay, D.-G. 1997. *Économie du travail; les réalités et les approches théoriques*. Montréal : Éditions St-Martin, 648 p.
- Tremblay, D.-G., et D. Villeneuve. 1999. «De la réduction à la polarisation des temps de travail; des enjeux sociaux». *Loisir et société*, vol 21, n° 2 (juin).
- Tremblay, D.-G., et D. Villeneuve. 1998. *L'aménagement et la réduction du temps de travail : les enjeux, les approches, les méthodes*. Montréal : Éditions St-Martin, 362 p.
- Tremblay, D.-G., et D. Villeneuve. 1998. «L'aménagement et la réduction du temps de travail; l'expérience québécoise et canadienne». In *Objectif plein emploi : le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale ?*, sous la dir. de D.-G. Tremblay. Collection de l'Association d'économie politique. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Tremblay, D.-G. 1998. «The New Division of Labour and Women's Jobs: a Complex Picture from a Research conducted in Québec». In *Braverman and Beyond. Work, Difference and Social Change : Actes du colloque du même nom* (State University of New York at Binghamton), sous la dir. de Phil Kraft, p. 420-433.
- Tremblay, D.-G., et D. Villeneuve. 1997. «Aménagement et réduction du temps de travail : réconcilier emploi, famille et vie personnelle». *Loisir et société*, vol. 20, n° 1 (sept.). Québec : PUQ.
- Villeneuve, D., avec la coll. de D.-G. Tremblay. 1999. *Famille et travail, deux mondes à concilier*. Avis du Conseil de la famille et de l'enfance du Québec. Québec : Gouvernement du Québec, 46 p.

POUR UN BILAN DES POLITIQUES CANADIENNE ET QUÉBÉCOISE D'ÉQUITÉ EN EMPLOI

MARIE-JOSÉE LEGAULT

Télé-université

Le contexte

EN JUIN 1985, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC A MIS EN VIGUEUR LA PARTIE III DE LA *CHARTRE DES DROITS et libertés de la personne du Québec* (LRQ, 1977, c. C-12, articles 86 à 92); ce faisant, le législateur légitimait les Programmes d'accès à l'égalité (PAÉ) en les soustrayant à la menace de poursuites pour «discrimination à rebours».

L'approche québécoise se résume ainsi :

- Le programme comporte des objectifs quantitatifs de représentation des membres des groupes cibles (mesures temporaires de redressement), pour lesquels la direction peut adopter des critères d'embauché préférentielle. Les groupes cibles visés par les programmes sont les femmes, les minorités culturelles et les autochtones. Notons que les personnes handicapées figurent parmi les groupes bénéficiant en principe des programmes, mais que les objectifs quantitatifs qui s'appliquent à ce groupe ne figurent pas dans les programmes. Cette absence s'explique par le fait que la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* (LRQ, 1977, c. E-20, articles 62 à 64) prévoit l'élaboration de mesures préférentielles en matière d'embauché pour ces personnes.
- Le programme est établi de façon libre et volontaire dans les entreprises privées, le gouvernement ayant opté dans leur cas pour une approche non coercitive. En effet, les seules obligations en matière de PAÉ pour les organisations privées de compétence québécoise peuvent résulter d'une décision du tribunal, lorsqu'il y a preuve de discrimination systémique à la suite d'une plainte, ou encore de l'obligation contractuelle

de mettre en oeuvre un PAÉ imposée aux organisations du secteur privé de plus de 100 employés qui soumissionnent pour l'obtention d'un contrat de biens ou d'approvisionnements de 100 000 \$ et plus ou de subventions de la même somme. Les ministères et organismes du secteur public y sont aussi tenus par l'effet de l'article 92 de la charte québécoise.

Depuis une courte période d'effervescence à la fin des années 80, il y a eu peu d'animation publique autour des programmes d'accès à l'égalité. Cela ne signifie pas que, localement, les acteurs n'y ont pas investi de considérables efforts; au contraire. Cependant, ces efforts se heurtent à de puissantes résistances. On peut aussi dire que, par rapport à l'équité salariale, l'équité en emploi engendre peu d'activité de la part des directions des entreprises du secteur privé, et que les initiatives de ce type défraient peu la manchette. Si les directions des organisations ont présentement des préoccupations en matière d'équité, c'est en matière d'équité salariale qu'elles mettent leurs efforts, afin de se conformer aux exigences de la récente *Loi sur l'équité salariale* (LQ, 1996, c. 43), qui impose aux entreprises de se conformer à certaines normes.

Les résultats constatés par les organismes qui gèrent ces politiques

Pour tes organisations de compétence québécoise

Une première source d'information nous est fournie par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, qui soumettait dernièrement son premier bilan exhaustif des PAÉ au Québec¹. Cette enquête-bilan fournit un large portrait des modestes résultats des programmes en termes de représentation des membres des groupes cibles.

Les résultats en ce qui a trait à l'augmentation de la représentation des femmes sont peu significatifs, surtout dans le secteur privé. Ces progrès se manifestent surtout dans les postes de direction et de supervision et dans les postes professionnels. Les emplois de production et les métiers représentent les dernières frontières, et la résistance y est très grande à l'entrée des femmes dans les secteurs d'emploi non traditionnellement féminins.

¹ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. 1998. *Les programmes d'accès à l'égalité au Québec. Bilan et perspectives. Maintenir les acquis, élargir le champ d'action*. Montréal : gouvernement du Québec.

Pour les organisations de compétence canadienne

Le gouvernement canadien avait pour sa part décidé d'emprunter une autre approche pour les organisations relevant de sa compétence; il instaurait la *Loi concernant l'équité en matière d'emploi* (LC (1995) c.44), adoptée en 1986 et révisée en 1995, qui impose aux employeurs canadiens de compétence fédérale, qui emploient 100 employés et plus, l'obligation d'implanter un Programme d'équité en emploi (PÉE). À la fin des années 80 toujours, le gouvernement s'est doté d'un *Programme de contrats fédéraux*, qui assujettit à l'obligation d'équité en emploi certains employeurs qui obtiennent un contrat gouvernemental.

Rappelons que la loi s'applique à tous les employeurs de compétence fédérale et aux sociétés d'État qui ont au moins 100 employés (en résumé les banques, les télécommunications, le transport interprovincial et international) ainsi qu'à la fonction publique fédérale².

Le régime canadien mis en place avec la *Loi concernant l'équité en matière d'emploi* n'a pas non plus entraîné d'impressionnants résultats, selon une deuxième source d'information : le rapport annuel sur l'application de la *Loi concernant l'équité en matière d'emploi*. Le bilan des premières années du régime obligatoire que mettait en vigueur cette loi canadienne conclut qu'il n'y a pas eu de changement important dans la répartition professionnelle (et salariale) des femmes, comparative-ment à celle des hommes³.

Les conclusions inspirées de ces constats

Les constats statistiques sur les PAÉ et les PÉE sont peu encourageants. En particulier, il semble que dans la société globale, la division sexuelle change peu, malgré certains progrès locaux. La représentation des femmes dans l'emploi rémunéré peut en effet s'améliorer sans que la ségrégation professionnelle ne s'améliore pour autant.

Cependant, l'existence même de ces programmes et de ces lois ou règlements a entraîné une croyance selon laquelle les progrès réalisés par les femmes en emploi sont considérables et semblent même justifier qu'on désaffecte ce domaine d'intervention.

2 La liste de ces employeurs figure en annexe du Rapport annuel sur la *Loi sur l'équité en emploi*, disponible sur demande auprès de la DRHC.

3 Direction des ressources humaines Canada (1996).

Devant ce double constat de minces résultats et de désaffection des interventions en équité en emploi, il paraît urgent de :

- dresser un portrait plus désagréé des lieux de succès et d'échec sur le plan des résultats;
- dresser un bilan des divers facteurs entravant l'atteinte de résultats;
- relancer l'analyse de nos régimes (québécois et canadien) d'équité en emploi en vue de proposer des avenues d'action.

Une recherche empirique inspirée de ces conclusions

Le devis de la recherche

Dans ce contexte, je suis à analyser les premiers résultats d'une étude empirique réalisée dans quatre entreprises de divers secteurs qui ont mis en place des initiatives d'intégration des femmes dans des secteurs d'emploi non traditionnellement féminins (SNT). Cette enquête est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) dans le volet «Recherche stratégique» (effectuée en partenariat avec le milieu). Les partenaires sont entre autres le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) et le comité aviseur femmes d'Emploi Québec. La diffusion des résultats auprès des groupes d'intervenantes est entre autres assuré par le réseau du CIAFT, regroupement de groupes.

Soixante entrevues ont été réalisées dans les quatre entreprises recrutées, qui exercent leurs activités dans les secteurs du transport urbain des personnes (A), de l'alimentation (B), des finances (C) et des services funéraires (D). Une seconde ronde de recrutement, déjà commencée (pendant l'année 1999-2000), vise à recruter deux ou trois nouvelles organisations du secteur financier.

L'originalité de cette enquête est entre autres de viser tant les femmes que les hommes, tant les directions que les exécutifs syndicaux, pour permettre l'analyse des rapports entre les groupes qui se mettent en place à la faveur de ces expériences.

Sur le plan de la méthode, j'ai misé sur des entrevues en profondeur dans un but de complé-

mentalité avec les données statistiques agrégées des organismes précités. En effet, devant ces progrès statistiques minces, je crois que l'une des tâches qui nous incombent est de rechercher, dans l'examen détaillé du déroulement des expériences d'implantation des programmes, les informations susceptibles de faire la lumière sur les facteurs qui peuvent expliquer tant les succès que les échecs des programmes, tels qu'on peut les déduire du discours des acteurs. Un tel examen peut s'avérer complémentaire avec d'autres devis de recherche quantitative.

Les entrevues semi-dirigées, d'une durée d'environ une heure et demie en moyenne, ont porté sur les aspects suivants :

- la gestion du PEE ou du PAE (l'engagement de la haute direction, la désignation d'une personne responsable, la constitution des comités, les mesures de redressement, la féminisation des titres et du discours, l'effet de la conjoncture économique sur le programme, etc.);
- les procédures de recrutement (les sources de recrutement, les effets préjudiciables de certains procédés, etc.);
- les méthodes de sélection (l'évaluation de la compétence à l'embauche, les critères de sélection, les pratiques d'entrevue, la délégation des pouvoirs en matière d'embauché, la perception des salariés et des salariées à l'endroit des objectifs quantitatifs d'embauché, etc.);
- l'accueil (le programme d'accueil, la communication, la distribution de l'information nécessaire à l'accomplissement du travail, l'intégration au groupe à prédominance masculine, le rôle stratégique du chef d'équipe, etc.);
- la formation (les mesures prises en matière de formation, la formation offerte à l'accueil, le système de gestion informatique des ressources humaines, etc.);
- la gestion des mouvements de personnel (la mobilité des employés, les promotions, la gestion des carrières, etc.);
- l'intégration à plus long terme (les contacts sociaux entre les employés, l'attitude de la clientèle, etc.);
- les politiques et les pratiques en matière de harcèlement;

— les politiques et les pratiques en matière de conciliation travail-famille.

Le contenu des entrevues est aussi mis en rapport avec un ensemble de documents écrits demandés à chacune des directions des ressources humaines (DRH) :

- l'organigramme de l'entreprise;
- le document décrivant le PAÉ ou le PÉE;
- la convention collective des employés de l'unité d'accréditation touchée, s'il y a lieu;
- si la chose est possible, l'analyse de disponibilité et le diagnostic de sous-utilisation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJQ);
- s'il y a lieu, les politiques contre le harcèlement et pour la conciliation entre l'emploi et la famille;
- les politiques d'embauché, de formation, de promotion, d'évaluation, de gestion des ressources humaines qui sont utilisées.

Les résultats annoncés

Aux fins des entreprises recrutées, c'est-à-dire entre autres des DRH et des syndicats concernés, l'enquête vise d'abord à dégager les facteurs de succès et d'échec des expériences inventoriées et à proposer des voies d'action. Pour ce faire, un bilan-synthèse des entrevues locales et de l'ensemble leur est remis.

À plus long terme et à des fins plus théoriques, les informations recueillies sont comparées avec celles d'une précédente recherche sur une vingtaine d'entreprises ayant entrepris la mise en place d'un PAÉ il y a dix ans, ainsi qu'avec les résultats obtenus par d'autres chercheuses sur le même objet, notamment celles qui sont liées à la Chaire d'études Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval.

L'ensemble des informations recueillies nous permet de faire le portrait des différentes cultures

organisationnelles à l'oeuvre dans chaque entreprise et manifestées dans l'intégration des femmes dans les SNT.

Mais plus encore, ces résultats doivent se prolonger dans une réflexion sur la nature des politiques appropriées pour atteindre l'objectif de l'équité en emploi pour les femmes. Prenons-nous les bons moyens pour l'atteindre ? Avons-nous de bons moyens qui ne sont pas dotés des leviers suffisants ? Quels sont les ressorts sociaux que bouleversent les mesures d'équité en emploi ? Quels sont les effets de retour de la réponse à cette question sur les moyens à prendre ?

Bibliographie

Lois et règlements

Charte des droits et des libertés de la personne (LRQ, 1977, c. C-12) telle que modifiée par le règlement de 1985 mettant en vigueur la partie III de la charte, GO II, p. 3234 (articles 86 à 92).

Charte canadienne des droits et libertés (Partie 1 de la Loi constitutionnelle de 1982 (annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (1989 RU, c. 11).

Directives aux employeurs, Ottawa, Emploi et Immigration Canada, WH-596, 1986 (Programme de contrats fédéraux).

Lignes directrices concernant la validité des programmes d'accès à l'égalité établis volontairement dans le secteur de l'emploi, Résolution COM-271-9-1.3, le 3 octobre 1986.

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (LRQ, 1977, pc. E-20).

Loi canadienne sur les droits de la personne (LRC (1985) c. H-6).

Loi constitutionnelle de 1867 (AANB) (Constitution canadienne).

Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne (LQ, 1982, c. 61).

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, 1977, c.A-2.1).

Loi sur l'équité salariale (LQ, 1996, c. 43).

Loi concernant l'équité en matière d'emploi (LC (1995) c.44).

Règlement cadre sur les conditions des contrats des ministères et des organismes publics, D.1 166-93 (1993)125 GO II, 6191.

Règlement sur les programmes d'accès à l'égalité, D. 1172-86 118 GO II 3416.

Autres documents

CIAFT. 1994. *Les programmes d'accès à l'égalité : un virage urgent à faire*. Montréal : Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec inc. (CIAFT).

- Comité consultatif sur les PAÉ pour les femmes dans le secteur privé. 1990. *Rapport final du Comité consultatif sur les PAÉ pour les femmes dans le secteur privé*. Québec : ministère de la Condition féminine, gouvernement du Québec. Diffusion restreinte.
- Commission des droits de la personne du Québec. 1988. *L'accès à l'égalité dans l'emploi. Guide d'élaboration d'un programme volontaire*. Québec : Direction des programmes d'accès à l'égalité. Mis à jour en 1991.
- Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. 1992. *La réévaluation de l'équité en matière d'emploi*. Mémoire au Comité spécial sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, 18 mars 1992, publ. no 92-E-184.
- CSF. 1993. *L'équité en emploi pour les femmes*. Québec : gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme du Québec.
- Direction des ressources humaines Canada. 1992 à 2000. Rapport annuel.
- Legault, Ginette. 1991. *Repenser le travail. Quand les femmes accèdent à l'égalité*. Montréal : Liber.
- Legault, Marie-Josée. 2000. Rapport d'enquête sur l'intégration des femmes dans des secteurs d'emploi non traditionnellement féminins. Première synthèse des facteurs locaux de succès et d'échec, résultats préliminaires, septembre 2000.
- Legault, Marie-Josée. 2000. «Les formes de violence exercées envers les femmes dans les secteurs d'emploi non traditionnellement féminins». In *Violences au travail : Actes du colloque* (Ottawa, mai 1999), sous la dir. d'Angelo Soares. Éd. à confirmer.
- Legault, Marie-Josée. 1999. «Quelques enseignements issus des premiers programmes volontaires d'accès à l'égalité, 10 ans après». *Recherches féministes*, vol. 12, n° 2, p. 109-138.
- Legault, Marie-Josée (dir.), avec la coll. de Jeannine McNeil. 1998. *Équité en emploi-Équité salariale*. Recueil de textes originaux conçus pour la Télé-université, 356 p.
- Legault, Marie-Josée. 1997. *Les femmes ont-elles leur juste place sur le marché du travail ? : Actes du colloque De l'exclusion à l'intégration scolaire, socioprofessionnelle, économique*. *Revue de carriérologie*, vol. 6, n° 3-4, p. 187-214.

FEMMES ET ÉCONOMIE SOCIALE AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

MARIELLE TREMBLAY

CLAUDE GILBERT

Sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi

LE PRÉSENT TEXTE VEUT APPORTER UNE HUMBLE CONTRIBUTION AU DÉBAT SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE À partir d'observations réalisées dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les données ont été recueillies dans le cadre de deux recherches, l'une sur les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec¹, l'autre sur les pratiques de prise en charge d'une ou d'un proche dépendant par des femmes du Saguenay². La première a été réalisée en 1997-1998, la seconde en 1998-2000. Ces deux recherches ont porté principalement sur la restructuration des soins de santé et la prise en charge des soins par les femmes en contexte domestique. Cependant, tout au long de ces recherches, nous avons côtoyé une économie sociale en émergence dans le domaine des services de proximité. En effet, la stratégie gouvernementale relativement à l'économie sociale a pris son essor principalement à la suite du sommet socio-économique de 1996. Parallèlement, l'État implantait le virage ambulatoire et accentuait le rôle des soins à domicile comme stratégie de gestion de la santé publique. Les deux recherches ont donc permis, de façon plus ou moins directe selon les cas, une observation de la mise en place des initiatives d'économie sociale en général et, sur le terrain, des soins de santé en particulier.

La période couverte par les deux recherches coïncide aussi avec la phase d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec. Nous avons donc pu être des témoins lointains des mesures d'implantation des projets d'économie sociale, ainsi que des mesures de consolidation de ces projets. Ici,

1 AFÉAS, Denyse Côté, Éric Gagnon, Claude Gilbert, Nancy Guberman, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay. 1998. *Qui donnera les soins ? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*. Ottawa : Condition féminine Canada.

2 Marielle Tremblay, Claude Gilbert et Nicole Bouchard. *Les aidantes naturelles et la prise en charge de personnes en perte d'autonomie : impacts sur la santé des femmes et défi des solidarités familiales et sociales*. Recherche subventionnée par le Centre d'excellence pour la santé des femmes - Consortium Université de Montréal (CESAF) et Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi (FUQAC).

c'est principalement le rôle des instances gouvernementales qui a été observé, et plus particulièrement le travail des Comités régionaux d'économie sociale (CRÉS).

Ces deux recherches ont été menées dans une perspective féministe. Le regard s'est donc attardé sur les incidences, pour les femmes, des changements des politiques en matière de santé. En ce qui a trait à l'économie sociale, l'accent a porté surtout sur le rôle des groupes de femmes dans les processus d'implantation et de consolidation des projets.

Les réflexions présentées dans le présent texte valent d'abord et avant tout pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous ne prétendons pas être en mesure de présenter un portrait de l'économie sociale et des femmes applicable à toutes les régions du Québec. Certaines données, soit celles recueillies en 1997, ont été colligées dans un contexte assez large (Bas-du-Fleuve, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Montréal, Outaouais). Cependant, les autres données, soit celles recueillies au printemps 2000, l'ont été dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean seulement. Cela limite sérieusement le potentiel de généralisation de nos observations. Nous croyons tout de même qu'elles peuvent être utiles pour la compréhension des interactions entre femmes et économie sociale dans les autres régions du Québec.

Comme il a été mentionné plus haut, les données ont été recueillies à deux moments différents. Le premier s'échelonne de février à mai 1997. Plusieurs femmes siégeant aux Comités régionaux d'économie sociale (CRÉS), ainsi que certaines responsables de regroupements provinciaux, ont alors été rencontrées (N=7). Elles ont fait part de leurs observations sur le travail des CRÉS, le processus de financement des projets en économie sociale et le rôle des représentantes des groupes de femmes dans la dynamique établie au sein de chaque CRÉS.

Le second moment s'échelonne de mars à avril 2000. Des entrevues individuelles et collectives ont été menées auprès de représentantes de groupes de femmes et d'organismes communautaires de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (N=8). Les participantes ont alors fait part de leurs observations sur la dynamique de l'économie sociale dans la région ainsi que sur le processus menant au financement des projets.

Trois avenues nous ont semblé utiles pour synthétiser les réflexions ayant émergé de l'analyse de ces données. La première a trait au rôle de l'État dans le développement de l'économie sociale. La

seconde concerne la présence des groupes de femmes sur les lieux définisseurs de l'économie sociale en région. La troisième porte sur l'économie sociale et les services de soins à domicile.

Un changement de donne

La position de l'État s'est considérablement consolidée en ce qui a trait à l'économie sociale depuis trois ans, du moins dans la région. Son rôle de bailleur de fonds lui a permis de mettre de l'avant une approche de l'économie sociale influencée par le développement de l'entrepreneurship local de type communautaire et la création d'emplois.

Déjà en 1997, les dynamiques établies au sein des CRÉS permettaient de percevoir le désir de l'État d'emprunter cette avenue. Pour les gestionnaires des programmes gouvernementaux présents dans les comités régionaux, l'économie sociale constituait une continuité de la mission de leur ministère. Par exemple, le ministère de la Sécurité du revenu évaluait les projets soumis en fonction de leur potentiel d'intégration au travail de bénéficiaires de l'aide sociale. Pour sa part, le Secrétariat au développement des régions mettait l'accent sur la création d'emplois viables dans des régions lourdement affectées par le chômage. Ce phénomène s'expliquait par le fait qu'une bonne part des budgets disponibles pour le financement de projets d'économie sociale provenait d'instances gouvernementales et qu'à ce titre, ils étaient souvent assujettis aux normes imposées par ces instances en matière de distribution de fonds. D'ailleurs, ces enveloppes «normées», pour reprendre une expression courante, constituaient un problème à l'époque, car elles limitaient considérablement la marge de manoeuvre des comités régionaux dans l'évaluation des projets et l'attribution du financement d'implantation.

Les représentantes des groupes de femmes portaient une vision de l'économie sociale fortement marquée par les revendications de la Marche des femmes contre la pauvreté de 1995 et du rapport *Entre l'espoir et le doute* (1996) du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale. Dans leur évaluation des projets devant faire l'objet d'un financement d'implantation de la part des CRÉS, elles ont fait jouer plusieurs critères. Les projets soumis devaient permettre de répondre à des besoins sociaux, principalement par la production de services accessibles pour tous les membres d'une communauté. Les services offerts devaient favoriser l'autonomie des membres de la communauté plutôt qu'une dépendance à l'égard de ces mêmes services. Les organismes soutenus de-

vaient être autonomes face aux intérêts du secteur privé et au contrôle de l'État. Les représentantes des groupes de femmes cherchaient aussi à favoriser, dans le cadre de chaque projet, l'adoption de processus décisionnels démocratiques faisant appel à la participation du personnel employé, des promotrices et promoteurs ainsi que des usagères et usagers. Les projets devaient également être conçus dans la perspective de donner la primauté aux personnes dans la gestion des surplus et revenus. Les emplois créés devaient être durables, de qualité, assortis d'un salaire décent et offerts aux femmes. Ces critères ont fait l'objet de nombreuses discussions lors des travaux des CRÉS, tous les membres ne partageant pas la même conception de l'économie sociale que les représentantes des groupes de femmes.

Lors de l'exercice d'évaluation des projets et d'attribution du financement de 1997, les CRÉS ont joué un rôle déterminant. Ils ont eu la latitude de se doter de critères régionaux en ce qui a trait au salaire de base, à la durée du financement ainsi qu'au caractère marchand des projets. La présence de représentantes de groupes de femmes a généré une dynamique permettant d'ouvrir le travail de ces comités aux revendications des femmes. Lors de leur travail d'évaluation des projets, les comités ont été sensibilisés au potentiel de développement d'infrastructures sociales d'emplois de qualité pour les femmes. Les participantes ont reconnu l'existence d'un espace de négociation dans les comités, bien que cette sensibilisation ait nécessité un travail constant de la part des représentantes de groupes de femmes.

Trois ans plus tard, la position de l'État et des instances politiques régionales et locales s'est considérablement raffermie en ce qui a trait aux lieux décisionnels concernant l'économie sociale. Une partie des fonds attribués au soutien d'initiatives en économie sociale passe maintenant par le Fonds de lutte à la pauvreté. Les Centres locaux de développement (CLD), répartis selon les territoires des municipalités régionales de comtés, ont des budgets destinés à soutenir le développement d'entreprises d'économie sociale. Les conseils régionaux de développement (CRD) jouent un rôle important dans la planification du développement régional et la place qu'y occupe l'économie sociale. Les CRÉS sont devenus des comités consultatifs auprès des CRD, et leur crédibilité auprès des CLD reste à bâtir. Les décisions concernant les projets en économie sociale sont maintenant prises par plusieurs instances, où les gestionnaires de programmes gouvernementaux et les autorités politiques locales sont majoritaires. Les critères de développement communautaire et de finalité sociale,

mis de l'avant par les femmes, ont cédé le pas à la viabilité financière, au financement diversifié et à la création d'emplois durables. L'approche est à l'entrepreneurship «communautaire» plutôt qu'à la création d'infrastructures sociales.

Ce constat est cependant à nuancer. En effet, la finalité sociale de plusieurs projets est incontestable. Il en est ainsi des centres de la petite enfance, ou encore de la structuration de l'aide au maintien à domicile. Les promotrices et promoteurs de ces projets ont fait preuve d'esprit d'innovation, afin de les rendre acceptables selon les critères d'autosuffisance économique mis de l'avant par les CLD. D'autres types de projets ayant été soutenus lors de la phase d'implantation en 1997, comme les centres d'hébergement associés aux centres de femmes, ont connu beaucoup moins de succès lors des évaluations par les CLD.

Des lieux où les femmes sont moins présentes

La présence des groupes de femmes dans les lieux décisionnels en ce qui a trait à l'analyse des projets d'économie sociale en vue d'un financement s'est modifiée sensiblement ces dernières années.

De façon générale, il semble que les groupes de femmes aient pu assurer une présence significative dans les CRÉS lors de l'exercice de 1997. Ainsi, lors de la première année d'exercice du CRJÉS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, quatre sièges étaient occupés par les représentantes des groupes de femmes sur les dix sièges constituant le Comité. Cette forte présence s'expliquait sans doute par le *momentum* créé par la Marche des femmes contre la pauvreté ainsi que par la visibilité des femmes dans les travaux du Comité d'orientation et de concertation ainsi que du Groupe de travail sur l'économie sociale de 1996. La présence des représentantes des groupes de femmes dans ces comités régionaux d'économie sociale tombait à point, car ils avaient alors un rôle décisionnel dans l'analyse des projets et l'attribution des budgets d'implantation. Malgré les nombreuses transactions ayant eu cours lors des travaux des comités, qui ont parfois obligé les représentantes des groupes de femmes à s'accommoder des critères de fonctionnement de leurs divers vis-à-vis, il est possible de dire que la présence des femmes a eu un impact indéniable sur la configuration de l'économie sociale dans une région comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Trois ans plus tard, ce portrait a considérablement changé. Les CRÉS se sont élargis, leur composition s'est renouvelée et leur rôle a été changé. En effet, dans le contexte de la réforme du ministre Chevette, ces comités régionaux d'économie sociale ont pour fonction d'aviser les CRD en ce qui a trait à l'économie sociale dans le développement d'une région. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la composition du CRÉS est passée de dix à vingt-quatre sièges, et ceux occupés par les groupes de femmes sont passés de quatre à deux. Le rapport de force a donc énormément changé. La perte du *momentum* entourant la Marche explique sans doute cette diminution de la place relative des groupes de femmes dans les Comités régionaux d'économie sociale. De plus, ces comités n'ayant plus le rôle décisionnel immédiat qui était le leur en 1997, la représentation à ces instances peut sembler moins urgente comparativement aux luttes à mener sur tant d'autres fronts pour assurer une présence des femmes.

Les décisions relatives à l'économie sociale sont maintenant largement prises par les CLD. Or, les femmes n'ont pas encore investi ces instances, du moins pas au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ainsi, il n'y a qu'au CLD de la MRC Lac-Saint-Jean-Est que les groupes de femmes disposent d'un siège. Ailleurs, soit dans les trois autres CLD, il n'y a pas de sièges femmes. Cependant, un certain nombre de femmes y sont présentes, le plus souvent en tant que représentantes de groupes communautaires. Les débats concernant l'économie sociale doivent tenir compte des intérêts locaux et gouvernementaux en raison de la présence, à ces instances, des gestionnaires de programmes gouvernementaux et des élus des différentes municipalités. Les intérêts des femmes en ce qui a trait à l'économie sociale risquent d'être confondus avec ceux des groupes communautaires, des coopératives de toutes sortes et des organismes de développement.

Une autre conséquence pour les femmes de la configuration actuelle des décisions en matière d'économie sociale est l'accentuation du caractère local et régional du développement de l'économie sociale. Les femmes doivent promouvoir leur conception de l'économie sociale face aux représentants des pouvoirs locaux, pour qui, bien souvent, le développement économique et la création d'emplois sont des objectifs plus importants que la mise en place de services pour les personnes de notre société en butte à des exclusions. Le *momentum* national de la Marche de 1995 et des travaux liés à la tenue du sommet socio-économique de 1996 avaient permis aux femmes d'entreprendre un dialogue avec l'État québécois. Par contre, le dialogue se tient maintenant au niveau local. Les régions et

les MRC ont une importante marge de manoeuvre dans la définition du plan de développement régional en ce qui a trait à l'économie sociale. Les groupes de femmes en région ne disposent pas toujours d'une présence suffisante aux diverses instances politiques pour pouvoir défendre leur conception de l'économie sociale à leur satisfaction. Dans l'état actuel des choses, les femmes ne semblent pas en mesure de contrer efficacement la primauté de l'économique sur le social dans l'analyse des projets d'économie sociale soumis aux CLD.

Économie sociale et soutien au maintien à domicile

Les soins et le soutien aux personnes faisaient partie de la gamme des activités du tiers secteur depuis plusieurs années. Il suffit ici de penser aux services à domicile et de garde ainsi qu'au soutien aux femmes victimes de violence. Cependant, la crise des finances publiques et les revendications d'infrastructures sociales ont amené l'État à intensifier le développement d'entreprises et d'organismes d'économie sociale dans le domaine des soins et du soutien, afin de réduire le volume de ses engagements. On peut interpréter ainsi l'énumération que le MSSS faisait, en 1997, des activités ne relevant pas de sa responsabilité : l'aide domestique, la périnatalité, l'hébergement des personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées³. On comprendra alors que plusieurs CRÉS aient reçu et analysé des projets de création de services axés sur des problématiques de soins à domicile : Défi-Autonomie, entretien ménager, soins en phase terminale, soins de première ligne et maintien à domicile, par exemple.

À l'époque, les CRÉS ont veillé à ne pas financer de projets pouvant interférer avec la mission d'institutions de santé et de services sociaux, comme les CLSC. C'est ainsi que l'on a financé les projets d'aide domestique, et non pas ceux de maintien à domicile. Les CRÉS ont voulu éviter que certains projets à finalité sociale ne se substituent à des services de première ligne en matière de santé.

Les entreprises et organismes d'économie sociale du secteur de la santé implantés et consolidés au Saguenay-Lac-Saint-Jean s'inscrivent dans cette perspective. On les retrouve particulièrement dans les champs du maintien à domicile et de la santé mentale. Leur structure est surtout celle du modèle coopératif. Dans l'ensemble, les projets ayant mené à ces entreprises et organismes ont fait l'objet d'une certaine concertation dans les communautés concernées : chambre de commerce,

³ Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la planification et de l'évaluation. 1997. *Rapport final. Comité d'orientation sur la contribution du secteur de la santé et des services sociaux au développement de l'économie sociale au Québec.*

milieux communautaires, CLD, Régie régionale de la santé et des services sociaux. Quelques difficultés demeurent cependant. L'une des plus importantes semble être la coexistence avec les organismes communautaires présents sur les mêmes terrains. Cette coexistence peut être fructueuse dans certaines localités et problématique ailleurs. De façon générale, là où il y a problème, la question du champ de juridiction de chacun se pose. Dans certains secteurs, comme dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, les espaces définis par les entreprises d'économie sociale et les organismes communautaires semblent plutôt bien définis. Les entreprises d'économie sociale s'y spécialisent surtout en aide domestique. Ailleurs, comme dans la MRC Domaine-du-Roy, les tensions sont plus vives entre les entreprises d'économie sociale et le milieu communautaire, ce dernier reprochant au premier de ne pas s'en tenir seulement à l'aide domestique mais de vouloir déborder sur des terrains que le communautaire estime lui revenir.

Ces tensions pourraient s'intensifier dans les prochaines années. Le virage ambulatoire (dont nous n'avons peut-être vu que les premiers effets), mais aussi la sollicitation des milieux naturels comme lieux dispensateurs de soins de santé, occasionnent une augmentation des besoins en terme de soutien à domicile. Or, l'État impose de sérieuses contraintes budgétaires au système de santé et de services sociaux. Le secteur des activités de soutien à domicile de convalescents, par exemple, s'ouvre donc à des interventions d'entreprises privées et du tiers secteur. Les entreprises privées lorgnent déjà du côté des activités les plus lucratives. Les entreprises et organismes d'économie sociale et les organisations communautaires pourraient bien devoir être mis à contribution de façon particulière auprès des milieux moins favorisés, pour des services allant plus loin que l'aide domestique.

Au terme de ce bref survol, nous voudrions faire ressortir deux points.

Le premier concerne le développement de l'économie sociale. À ce chapitre, les premières craintes des femmes se sont réalisées : la création d'infrastructures sociales a cédé le pas à l'entrepreneurship communautaire, dans des domaines où l'État cherche à se délester de ses responsabilités. Le travail réalisé par les femmes pour sensibiliser les milieux à leur conception de l'économie sociale se poursuit toujours. Sur le terrain, cela peut être aussi simple que de questionner les CLD sur la finalité sociale des projets soumis et la possibilité qu'ils soient financés par des institutions privées ou des programmes gouvernementaux autres que les fonds d'économie sociale. Plusieurs interve-

nantes et intervenants oeuvrant en développement régional et local reconnaissent la contribution des femmes au débat sur l'économie sociale; il faut voir à en augmenter le nombre.

Le second point a trait aux conséquences du développement des entreprises d'économie sociale pour les femmes. Une première question importante est celle de la substitution d'emplois du secteur public, particulièrement dans les domaines des soins et du soutien aux personnes, dont on sait qu'ils sont majoritairement occupés par les femmes. À ce jour, cette question demeure non résolue, du moins au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une seconde question a trait aux conditions de travail du personnel des entreprises et organismes d'économie sociale, particulièrement dans les services de proximité comme l'aide domestique. Ce personnel est principalement féminin, et sa rémunération est supérieure de quelques dollars, dans le meilleur des cas, au salaire minimum légal. De plus, le travail réalisé ne fournit pas nécessairement à ces femmes les compétences qui pourraient leur permettre de passer à un emploi offrant de meilleures conditions dans le secteur public ou le secteur privé. Jusqu'à présent, les craintes que les emplois créés dans les entreprises d'économie sociale constituent des ghettos pour les femmes n'ont pas disparu.

Finalement, l'irruption des entreprises d'économie sociale dans le secteur des soins de proximité repousse encore plus loin la reconnaissance de la contribution informelle des femmes à la prise en charge du soutien et des soins aux proches dépendants, ainsi que la reconnaissance de la contribution du travail bénévole des femmes dans une multitude d'organismes, malgré les diverses contraintes qui affectent de plus en plus le bénévolat.

Malgré les perspectives de développement social et de création d'emplois, la mise en place d'entreprises et d'organismes d'économie sociale dans le domaine des soins et du soutien aux personnes comporte des enjeux importants pour les femmes. C'est du moins l'impression qui peut se dégager à partir d'une observation faite depuis une région comme celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Bibliographie

- AFÉAS, Denyse Côté, Éric Gagnon, Claude Gilbert, Nancy Guberman, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay. 1998. *Qui donnera les soins ? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec* / *Who Will Be Responsible for Providing Care? The Impact of the Shift to Ambulatory Care and of Social Economy Policies on Québec Women*. Ottawa : Condition féminine Canada, 132/ 120 p.
- Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (COCES). 1996. *Entre l'espoir et le doute*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec, 89 p.
- Conseil du statut de la femme. 1996. *L'économie sociale et les femmes : garder l'oeil ouvert*. Québec : Gouvernement du Québec, 37 p.
- Conseil du statut de la femme. 2000. *Pour un virage qui respecte les femmes. Avis sur le virage ambulatoire*. Québec : Gouvernement du Québec, 44 p. (manuscrit).
- Conseil du statut de la femme. 2000. *Virage ambulatoire - il faut redresser la trajectoire*. Québec : Gouvernement du Québec, 16 p.
- Conseil du statut de la femme. 1999. *Virage ambulatoire, le prix caché pour les femmes*. Québec : Gouvernement du Québec, 21 p.
- D'Amours, Martine. 1999. *Procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec*. Montréal : Cahiers du LAREPPS (Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales), n° 99-05, Université du Québec à Montréal (UQAM), 45 p.
- Graefe, Peter. 1999. «Repenser l'économie sociale face à l'État». *Lien social et politiques*, n° 41 (printemps), p. 129-141.
- Groupe de travail sur l'économie sociale. 1996. *Osons la solidarité ! Rapport, Chantier de l'économie et de l'emploi* (Sommet sur l'économie et l'emploi). Québec, 64 p.
- Lévesque, Benoît, et Marguerite Mendell. 1999. *L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche*. Montréal : CRISES/UQAM. Sur Internet : www.unites.uqam.ca/crises/c99/9908.htm
- Lévesque, Benoît, et Yves Vaillancourt. 1998. *Les services de proximité au Québec : de l'expérimentation à l'institutionnalisation*. Coll. «Cahiers du CRISES» (Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats), n° 9812, et «Cahiers du LAREPPS» (Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales), n° 98-04. Montréal : LAREPPS/CRISES/UQAM, 23 p. Sur Internet : www.unites.uqam.ca/crises/c98/9812.htm
- Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la planification et de l'évaluation. 1997. *Rapport final. Comité d'orientation sur la contribution du secteur de la santé et des services sociaux au développement de l'économie sociale au Québec*.
- Québec, ministère des Régions. 1997. *Politique de soutien au développement local et régional*. Québec : Gouvernement du Québec, 51 p.
- Québec, Secrétariat au développement des régions. 1997. *Guide d'implantation des centres locaux de développement*. Québec : Gouvernement du Québec, 16 p.
- Vaillancourt, Yves, François Aubry, Martine D'Amours, Christian Jette, Luc Thériault et Louise Tremblay. 2000. *Économie sociale, santé et bien-être : la spécificité du modèle québécois*. Coll. «Cahiers du LAREPPS», n° 00-01. Montréal : LAREPPS/UQAM, 40 p.

ÉCONOMIE ET TRAVAIL GRATUIT DES FEMMES : NOUVEL AIR SUR UN THÈME BIEN CONNU

DENYSE CÔTÉ

Travail social, Université du Québec à Hull

L'ÉCONOMIE HÉTÉRODOXE RENVOIE À UN THÈME QUI SE SITUE AU COEUR DE NOS RECHERCHES, CELUI DU travail non rémunéré des femmes. Pour désigner le travail domestique, Illich¹ avait recours, il y a déjà un quart de siècle, à la métaphore de la face cachée de la lune, celle qu'on ne voit jamais mais qui fait néanmoins partie de la masse lunaire. Toujours largement le lot des femmes, le travail domestique est nécessaire au travail rémunéré et à la production de biens et de services. Le travail gratuit ne se limite pas cependant au travail domestique; il comprend également le travail communautaire (dans les quartiers, lors de catastrophes ou au sein d'organisations telles que les églises et les groupes communautaires) et le travail de prise en charge d'enfants et d'adultes dépendants. Toutes ces formes de travail gratuit servent de fondement à l'économie formelle et en sont indissociables. Elles doivent donc être comprises dans le concept d'économie hétérodoxe.

Le concept de travail a souvent été associé à sa définition marxiste, celle d'une activité humaine dont la finalité est l'obtention d'une valeur d'usage propre à la consommation ou à la production². À l'instar de Vandelac, nous avons questionné cette définition, qui revient à invalider les activités effectuées par les femmes telles que le travail domestique, les soins et l'intervention communautaire. Elle note très justement que ce raisonnement porte à croire que «(les) deux sortes de production (domestique et marchande) sont étrangement séparées, que la propagation de l'espèce n'est pas un travail et ne comporte pas de travail et que les moyens d'existence se limitent à la marchandise³».

Nous avons situé nos recherches dans le cadre de l'entremêlement de l'économie formelle, de

1 Ivan Illich. 1981. *Le travail fantôme*. Paris : Seuil.

2 Georges Labica, et Gérard Bensussan (dir.). 1985. *Dictionnaire critique du marxisme*. Paris : PUF.

3 Louise Vandelac. 1981. «Et si le travail tombait enceinte ? Essai féministe sur le concept de travail». *Sociologie et sociétés*, vol. XIII, n° 2, p. 67-82.

l'économie informelle et de l'économie domestique. Nous avons aussi postulé la mutation de leurs frontières et le positionnement transversal des femmes en regard du travail et de l'économie, celles-ci cumulant, échangeant, se déplaçant de l'une à l'autre au gré de leurs étapes de vie, de leurs besoins, des pressions extérieures (économiques par exemple) et des besoins de ceux et celles dont elles ont la charge.

Nos travaux se sont orientés dans trois directions principales, que nous allons évoquer dans le présent texte : le transfert à domicile de soins autrefois assumés par les professionnels dans le cadre du virage ambulatoire, la mise en place de mesures d'économie sociale dans les régions du Québec, et enfin le phénomène de la garde physique partagée. À première vue très différents, ces trois objets de recherche nous ont permis d'appréhender de nouvelles configurations du travail gratuit des femmes, que nous avons abordé à partir de l'hypothèse de Young, Wolkowitz et McCullagh⁴ : les changements sociaux et économiques recèlent un danger de renforcement des structures de domination. L'argumentaire de modernisation ou de progrès a souvent été utilisé pour occulter le renforcement du patriarcat. Le néolibéralisme ambiant nous permet d'ailleurs de présumer, le cas échéant, des reculs à venir pour la condition des femmes, mais ces reculs prendront à coup sûr des formes nouvelles, car notre système social et économique possède une importante capacité d'adaptation et d'intégration. Il ne faut pas négliger dans cette analyse la force et la prégnance du mouvement des femmes et des stratégies de femmes qui, individuellement ou collectivement, s'investissent dans l'amélioration de leur sort et de la place qu'elles occupent dans leur milieu.

Le travail gratuit des femmes au secours des déficits des gouvernements et de l'industrie médicale et pharmaceutique⁵

La nouvelle conception néo-libérale des rapports entre la sphère marchande et la sphère politique se reflète dans les décisions des gouvernements canadien et québécois de réduire considérablement leurs investissements en matière de santé. Le virage ambulatoire en a été l'expression québécoise, et a suscité des bouleversements qui renvoient au thème du travail gratuit des femmes. En effet, celles-ci s'investissent beaucoup dans le secteur de la santé : elles s'investissent professionnel-

4 Kate Young, Carol Wolkowitz et Roslyn McCullagh. 1991. *Of Marriage and the Market : Women's Subordination in International Perspective*. Londres : CSE Books.

5 Deux sources de financement ont permis à notre équipe de mener à bien ces recherches. Il s'agit de Condition féminine Canada (en partenariat avec l'AFÉAS) et du consortium FCRSS/FRSQ/MSSS. Nous avons mené ces recherches avec Éric Gagnon, Claude Gilbert, Nancy Guberman, Francine Saillant, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay.

lement et mais aussi de façon informelle auprès de leurs proches ainsi que d'enfants et d'adultes qui ont besoin de soins.

Le prix des technologies médicales et des médicaments ayant augmenté considérablement, tout comme la capacité de prolonger la vie, les coûts de la santé ne semblaient plus pouvoir être assumés par les gouvernements, certes pas dans un contexte de réduction du déficit public. Les économies nécessaires ont donc été faites au prix de la mise en place d'une nouvelle contrainte aux soins pour les proches des personnes malades, dont 80 % sont des femmes. Le virage ambulatoire s'est en effet appuyé sur la capacité technologique d'assumer certains soins à domicile (l'antibiothérapie à domicile en est un exemple), sur la promesse de soutien professionnel à domicile (qui ne s'est réalisée que partiellement), et sur la présomption que la personne malade peut avoir recours de façon illimitée à des ressources d'aide et de soutien dans son milieu de vie. Nos recherches nous ont permis de constater la prise en charge de soins infirmiers et d'actes médicaux à la maison par les patients et par leurs proches. Le système de santé réalise alors d'importantes économies, car la diminution des actes professionnels exercés en centre hospitalier est considérable. Les coûts de ces soins assumés gratuitement à la maison sont par contre élevés pour les femmes qui les prennent en charge, celles qu'on appelle à tort les «aidantes naturelles» : leur santé physique et mentale s'en trouve affectée, leur vie professionnelle et familiale s'en trouve bouleversée, elles s'appauvrissent souvent à cause des coûts des traitements (transformation du domicile, médicaments, etc.) et parce qu'elles réduisent leur insertion professionnelle ou y mettent fin. Leur qualité de vie et leur capacité de jouir de celle-ci sont grandement diminuées, car cette prise en charge est souvent lourde et à long terme, surtout quand il s'agit de personnes âgées. Les services publics exigent maintenant du réseau familial et lui imposent la prise en charge des personnes malades ou en perte d'autonomie⁶ : il considère cet investissement comme «naturel», alors qu'on sait pertinemment que la grande majorité des femmes adultes ont un emploi et que la taille des familles est de plus en plus restreinte.

Les femmes constituent aussi 75 % du personnel des services de santé. Les restructurations administratives effectuées dans le cadre du virage ambulatoire ont causé une dégradation des conditions de travail dans ce secteur (augmentation considérable des pressions à la «productivité», supplantations, fermetures de services, pour ne citer que ces exemples). Plusieurs travailleuses

6 Jean-Pierre Lavoie, et al. 1998. *Les modèles de relations entre les services formels et les aidantes naturelles. Une analyse des politiques de soutien à domicile du Québec*. Montréal : Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

interviewées (professionnelles et employées) nous ont ainsi affirmé avoir connu une perte de sens. En effet, leur investissement professionnel est souvent guidé par le souci du mieux-être de la personne (care), alors que c'est l'intervention strictement médicale (cure) qui prédomine dans le cadre du virage ambulatoire. De plus, ces travailleuses de la santé sont souvent appelées à s'investir bénévolement, car la lourdeur de leur tâche les pousse maintenant à diminuer leurs périodes de repos pour s'assurer de la qualité des soins offerts, dont elles se sentent personnellement responsables. Les nouvelles contraintes liées à l'organisation du travail leur causent aussi des difficultés au chapitre de la conciliation travail-famille, et affecte leur santé, leur capacité d'assumer leurs rôles parentaux ainsi que leur vie conjugale et familiale.

Une reconnaissance économique du travail gratuit des femmes est-elle possible⁷ ?

Contrairement au virage ambulatoire, les mesures gouvernementales d'appui à l'économie sociale ont été mises en place à la suite d'un large débat au sein des milieux communautaires et des médias québécois. La Marche des femmes contre la pauvreté «Du pain et des rosés» (1995), les crises du travail et de l'État-providence ainsi que les demandes des organismes en développement économique communautaire ont mené à la reconnaissance formelle du secteur de l'économie sociale. Le gouvernement du Québec adopte en 1996 cette réponse à la revendication du mouvement des femmes pour la mise en place d'infrastructures sociales et pour le financement adéquat d'initiatives communautaires provenant des femmes : on revendique ici publiquement une reconnaissance du travail gratuit des femmes dans les cadres familiaux et communautaires. S'engageant formellement dans la voie de l'économie sociale, le gouvernement québécois assurera le financement de projets nationaux par le biais du Chantier, et le financement de projets régionaux en économie sociale par le biais des CRÉS⁸ puis des CLD⁹.

La gestion régionale des enveloppes liées à l'économie sociale s'est faite en faisant appel à la participation de groupes de femmes en région et à des mécanismes de concertation et de partenariat leur demandant de devenir partie prenante des décisions relatives à la gestion des programmes en adhérant à leurs objectifs économiques et sociaux. Auparavant considérés comme de simples groupes

7 Une première recherche a été subventionnée par le programme SIR de l'UQAH. Une deuxième recherche, conduite avec Danielle Fournier de l'Université de Montréal et Relais-femmes, a reçu une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

8 Comités régionaux en économie sociale, créés dans chacune des régions du Québec.

9 Centres locaux de développement.

de pression, les groupes de femmes ont été investis en l'espace de quelques mois d'un leadership régional dans la gestion de ces nouveaux fonds en développement économique dans le champ de l'économie sociale¹⁰. Cependant, l'évolution des mesures mises en place par le gouvernement du Québec a contribué, en même temps, à exclure le travail communautaire traditionnellement dévolu aux femmes des critères de subventions en économie sociale, et ce, malgré les mesures gouvernementales mises en place par le Secrétariat à la condition féminine" visant à garantir une place pour les femmes dans le développement régional et territorial. On comprend donc aisément le sentiment d'échec qui s'est généralisé par la suite au sein des groupes régionaux de femmes. Leur investissement dans ce dossier aura mené à un surcroît de travail communautaire bénévole¹² et à la non-reconnaissance de la contribution spécifique des femmes à l'économie de leur région. Pour bénéficier d'une subvention, une entreprise d'économie sociale doit en effet être liée à la production d'un bien ou d'un service pouvant s'insérer dans la production marchande (être acheté ou vendu).

Nouvelles articulations entre la sphère marchande et la sphère domestique

Depuis trente ans, le Québec est passé d'une société très «traditionnelle» et très religieuse à l'ère postmoderne. Nos recherches sur la garde physique partagée nous ont permis d'appréhender la transversalité des déterminants économiques du domestique de même que l'articulation entre l'économie formelle et les modes de vie familiaux, entre la production marchande et la production des êtres humains. L'insertion des mères sur le marché du travail est rapidement devenue une nécessité, et la responsabilité du pourvoi, autrefois réservée aux pères, est maintenant partagée par les mères. Si la forte baisse de la natalité et l'augmentation importante des séparations expliquent en partie l'émergence du phénomène de la garde physique partagée, ce phénomène met en lumière une nouvelle conception des solidarités familiales mieux adaptée à la double insertion professionnelle permanente des couples. La garde partagée permet un arrimage nouveau des rythmes familiaux au marché du travail et se structure à partir d'une division des tâches de type contractuel, d'horaires domestiques de type managérial¹³ et d'échanges à court terme entre les ex-conjoints. Elle libère les mères du fardeau de la monoparentalité, contribue à pallier l'absence de réseau familial étendu et

10 Presque la moitié des sièges des Comités régionaux d'économie sociale (CRÉS) leur avait été réservée d'office par le gouvernement du Québec.

11 Cinquième orientation sur la place des femmes dans le développement des régions (1997).

12 La participation aux CRÉS n'étant pas rémunérée pour les représentantes des groupes de femmes.

13 Weltzer-Lang parle plutôt d'une «étrange arithmétique». Daniel Weltzer-Lang, et Jean-Pierre Filiod. 1993. *Les hommes à la conquête de l'espace*. Montréal : VLB et Le Jour.

permet aux mères de conserver une insertion soutenue sur le marché du travail. Ces dernières consacrent souvent la semaine «sans enfant» à leur emploi (heures supplémentaires, disponibilité accrue ou deuxième emploi). La garde physique partagée émerge donc au moment où l'on observe le rétrécissement de l'économie domestique et une médiation accrue du marché dans la sphère domestique. Mais la garde physique partagée est une nouvelle forme de solidarité entre ex-conjoints, où la majeure partie des échanges n'est pas monnayée : ainsi, si les vêtements sont souvent achetés en double, il n'y a pas ou très peu d'échange d'argent entre ex-conjoints.

L'horizontalité des rapports entre les ex-conjoints, la nature contractuelle de leurs échanges, l'absence d'assignation spatiale sexuée ainsi que l'androgynie des rôles ont vite fait émerger la garde partagée en symbole d'équité entre les sexes. Nos recherches ont démontré cependant que les différences sexuées persistent en garde partagée, à l'échelle micro et macrosociale. Ainsi, si l'absence d'assignation sexuée à la prise en charge des enfants constitue une libération pour les mères qui s'investissent dans la sphère professionnelle et qui jouissent de peu d'appui de la part de leur réseau familial, elle peut au contraire constituer une grande perte pour les mères qui construisent leur vie autour de la maternité. Par ailleurs, les mères en garde physique partagée que nous avons interviewées assument une plus grande responsabilité financière pour les enfants ainsi qu'une plus grande part des tâches liées à leur éducation. De plus, elles ont toujours un accès moindre aux ressources matérielles (salaire, autres formes de revenus) et aux ressources informelles (appui de la famille, de nouvelles conjointes, de l'ex-conjoint). Si l'on érige la garde partagée en modèle d'équité, on risque aussi de stigmatiser la monoparentalité féminine, qui représentera en quelque sorte l'échec d'un projet de garde partagée.

En guise de conclusion

L'argumentaire qui a guidé ces recherches traverse les analyses féministes depuis longtemps et doit être élaboré en regard des évolutions sociales récentes. Car le travail gratuit des femmes n'a pas tendance à diminuer mais plutôt à devenir plus invisible. Les nouveaux mécanismes de contraintes mis en oeuvre à différents niveaux doivent donc être analysés à la lumière de la transversalité des investissements féminins et de la nature économique de tout travail, qu'il soit marchand ou non.

Bibliographie

- AFÉAS, Denyse Côté, Éric Gagnon, Claude Gilbert, Nancy Guberman, Francine Saillant, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay. 1998. *Qui donnera les soins ? Les effets du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*. Ottawa : Condition féminine Canada.
- Côté, Denyse. 2000. *La garde partagée : l'équité en question*. Montréal : Remue-ménage.
- Lavoie, Jean-Pierre, et al. 1998. *Les modèles de relations entre les services formels et les aidantes naturelles. Une analyse des politiques de soutien à domicile du Québec*. Montréal : Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.
- Weltzer-Lang, Daniel, et Jean-Pierre Filiod. 1993. *Les hommes à la conquête de l'espace*. Montréal : VLB et Le Jour.
- Vandelac, Louise. 1981. «Et si le travail tombait enceinte ? Essai féministe sur le concept de travail». *Sociologie et sociétés*, vol. XIII, n- 2.
- Young, Kate, Carol Wolkowitz et Roslyn McCullagh. 1991. *Of Marriage and the Market: Women's Subordination in International Perspective*. Londres : CSE Books.

DISCOURS SUR LA PAUVRETÉ DES FEMMES SUR LA SCÈNE MONDIALE : DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING À LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES EN L'AN 2000

ANICK DRUELLE

Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal

DANS LES PAGES QUI SUIVENT, JE PRÉSENTE QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES DISCUSSIONS QUI ONT LIEU au sujet de la pauvreté des femmes dans un contexte international depuis les cinq dernières années, et qui prennent comme toile de fond l'idée selon laquelle nous vivons une période de mondialisation sur les plans tant économique et politique que social et culturel.

Dans un premier temps, j'expliquerai en quoi je considère les marches des femmes contre la pauvreté comme des pratiques politiques «créactives» qui prennent naissance dans un dispositif de mondialisation capitaliste. Dans un deuxième temps, je comparerai les analyses de la mondialisation et de la pauvreté des femmes qui se dégagent du Programme d'action adopté par les gouvernements ayant participé à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en septembre 1995 et les analyses portant sur le même sujet que l'on trouve dans le *Cahier des revendications mondiales* de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000.

Des pratiques politiques «créactives» dans le contexte d'un dispositif de mondialisation capitaliste

En juin 1995, des femmes du Québec ont marché pour du pain et des rosés et contre la pauvreté alors que les gouvernements québécois et canadien reprenaient en chœur les discours sur l'inévitable mondialisation des marchés et sur la nécessité d'accroître la compétitivité du Québec et du Canada en adoptant des politiques visant à flexibiliser la main-d'oeuvre ainsi qu'à réduire la couverture des programmes sociaux et les impôts pour les entreprises et les particuliers les plus riches.

Pour qualifier l'ensemble de ces discours et pratiques, on peut parler d'un dispositif de la mondialisation capitaliste, tout comme Colette St-Hilaire lorsqu'elle reprend le concept de dispositif de Foucault pour parler d'un dispositif du développement international. Comme elle le définit bien, un tel dispositif est «un réseau mettant en relation des discours, des institutions et des pratiques»; «il est un ensemble de lignes de forces et de rapports de pouvoir», et il est aussi «un espace social au sein duquel se constitue le sujet» (St-Hilaire, 1995 : 13-14).

Par exemple, des femmes qui organisent des marches québécoises ou mondiales contre la pauvreté en réaction à ces discours et pratiques de la mondialisation participent au dispositif de la mondialisation capitaliste tout en cherchant à le transformer. Il s'agit selon moi de pratiques politiques «créactives», c'est-à-dire à la fois réactives et créatives. En effet, d'un côté on est en réaction contre les manières dominantes de voir les choses, qui ont pour effet d'appauvrir la vie humaine sur les plans symbolique et pratique, on résiste contre les effets néfastes de la mondialisation de l'économie sur nos vies et on réagit à ces discours et pratiques qui soumettent la vie humaine à des impératifs marchands. D'un autre côté et de manière simultanée, on crée de nouvelles définitions de concepts en parlant, par exemple, d'infrastructures ou d'économie sociales, et on crée de nouvelles pratiques, telles que l'organisation de marches québécoises ou mondiales de femmes contre la pauvreté afin de «mondialiser nos solidarités».

À la suite de la Marche de 1995 et lors du Forum des ONG tenu en parallèle de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, des féministes québécoises ont proposé à d'autres participantes du Forum d'organiser pour l'an 2000 une marche mondiale contre la pauvreté. Il est intéressant de voir que la question de la pauvreté ne préoccupe pas seulement les femmes qui la subissent, mais également les organisations mondiales telles que les Nations Unies. En effet, le Programme d'action adopté par les gouvernements participant à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes traite longuement de la question de la pauvreté des femmes. La pauvreté est d'ailleurs un thème récurrent depuis les 30 dernières années dans chacune des grandes conférences mondiales organisées par les Nations Unies.

Je verrai rapidement les analyses qui sont proposées par le *Programme d'action sur la mondialisation et la pauvreté* et les comparerai avec celles adoptées dans le *Cahier des revendications mondiales* de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence en l'an 2000.

Le Programme d'action de Beijing

Le Programme d'action qui a été adopté par consensus par les 189 États présents à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en septembre 1995 a retenu la pauvreté des femmes et l'économie parmi les douze domaines critiques traités. Selon la formule adoptée dans la rédaction de ce programme, quelques paragraphes introduisent chacun des domaines critiques et présentent l'analyse de la situation, puis quelques objectifs stratégiques sont proposés, accompagnés de mesures à prendre par les gouvernements et divers acteurs.

Le contenu de ce programme est le fruit de longues heures de négociations entre des États qui ont souvent des points de vue très divergents. Le texte ainsi obtenu reproduit parfois des analyses contradictoires. À certaines occasions, des groupes de femmes réussissent à faire adopter en partie leurs points de vue par des États qui reprendront, au cours des négociations, les formulations qu'elles ont proposées.

Le Programme d'action de Beijing consacre de nombreux paragraphes de son chapitre sur le contexte mondial à la présentation du problème de la pauvreté des femmes et au constat de la mondialisation de l'économie. Puis, dans le paragraphe d'ouverture du domaine critique de «la persistance de la pauvreté qui pèse de plus en plus sur les femmes», il juxtapose un certain nombre d'énoncés qui visent à expliquer le phénomène et à proposer des pistes de solutions. Ce paragraphe énonce l'affirmation suivante :

(...) La pauvreté a des causes diverses, entre autres des causes structurelles. (...) La mondialisation de l'économie et l'interdépendance croissante entre les nations créent à la fois de nouveaux défis et de nouvelles possibilités de croissance économique et de développement soutenus, ainsi que des risques et des incertitudes sur l'avenir de l'économie mondiale. (...) Les transformations de l'économie mondiale modifient radicalement les données du développement social dans tous les pays. Un phénomène notable à cet égard est la paupérisation des femmes, que l'on observe à des degrés divers selon les régions, et qui est dû en grande partie au partage inégal du pouvoir économique entre les deux sexes. (...) Face à ces tendances, il faut repenser et reformuler les politiques macroéconomiques. Ces politiques touchent presque exclusivement le secteur structuré de l'économie. En outre, elles ont tendance à entraver les initiatives des femmes et elles sont conçues sans tenir compte du fait que les diverses mesures ont un impact différent

sur les femmes et sur les hommes. L'analyse des sexospécificités de toutes sortes de politiques et programmes est essentielle au succès de la lutte contre la pauvreté. Pour éliminer la pauvreté et parvenir à un développement durable, il faut que les hommes et les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité à la formulation des politiques et des stratégies macro-économiques et sociales. L'élimination de la pauvreté ne peut se faire sur la seule base de programmes de dépaupérisation mais exige une participation démocratique et doit passer par une modification des structures économiques afin de garantir à toutes les femmes l'égalité des chances et l'accès aux ressources et aux services publics. (...) La pauvreté peut être causée par une récession économique entraînant la perte d'emplois ou par une catastrophe ou un conflit (...). (Extraits du paragraphe 47 du *Programme d'action de Beijing*, 1995)

Par la suite, le programme indique quatre objectifs stratégiques à atteindre en proposant aux gouvernements et à d'autres acteurs de prendre une série de mesures. Le premier objectif stratégique (A.1.) vise à «revoir, adopter et appliquer des politiques macro-économiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté». En parlant ici des **efforts** des femmes vivant dans la pauvreté, on sous-entend qu'elles sont seules responsables de leur «état». Le deuxième objectif stratégique (A.2.) vise à «réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources». Le troisième objectif stratégique (A.3.) vise à «ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institutions de crédit». Le Programme d'action conçoit ainsi, comme solution aux problèmes des femmes, leur assimilation au mode de production capitaliste. Et finalement, le quatrième objectif stratégique (A.4.) vise à «mettre au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe et chercher les moyens de combattre la féminisation de la pauvreté».

Bien que le programme insiste sur la nécessité de trouver les moyens d'assurer un développement durable axé sur l'être humain (par. 17), il ne remet jamais en question ni le mode de développement capitaliste fondé sur la croissance économique, ni les institutions mondiales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. De plus, il ne se prononce pas sur les effets néfastes de la mondialisation de l'économie capitaliste et il se limite à proposer que des études soient faites à ce sujet (par. 157). De plus, bien qu'il dénonce le partage inégal du pouvoir économique en-

tre les hommes et les femmes, il ne mentionne pas clairement le système de domination patriarcale qui est à la source de ces inégalités. De plus, si le Programme d'action de Beijing reconnaît que ce sont en majorité des femmes vivant dans des pays dits «en voie de développement» et des femmes chefs de famille qui sont pauvres, il ne dénonce jamais explicitement le racisme et le sexisme mondialisés qui conduisent à cette situation. En effet, l'appellation «pays en voie de développement» cache non seulement une vision évolutionniste, mais camoufle également le fait que ces pays sont pour la plupart des anciennes colonies avec lesquelles les grandes puissances maintiennent des rapports néo-coloniaux.

Enfin, ce qui me frappe dans ce programme, c'est qu'on n'y mentionne nulle part que la pauvreté viole les droits reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, culturels et sociaux. Pourtant, la plupart des autres sections du programme font systématiquement le lien entre les droits fondamentaux et les thèmes de l'éducation, de la santé, de la violence, des conflits armés, de la participation à la vie démocratique et de l'environnement, par exemple.

La Marche mondiale des femmes en l'an 2000

Au lieu de proposer des solutions individuelles à la pauvreté des femmes, la Marche mondiale des femmes insiste sur la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles de ce phénomène. Elle insiste également sur le fait que «la pauvreté, c'est la négation des droits humains fondamentaux, c'est un interdit de citoyenneté». Elle poursuit :

Les personnes pauvres sont ainsi reléguées en marge de l'humanité et, parmi celles-ci, les femmes sont repoussées encore plus loin.

Pour en finir avec la pauvreté, la Marche des femmes veut s'attaquer aux causes structurelles de ce phénomène, mobiliser la communauté internationale pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, et exiger de chaque État la mise en oeuvre d'un plan d'élimination de la pauvreté.

La pauvreté est un phénomène construit politiquement, économiquement, culturellement et socialement. Il nous appartient donc d'en finir avec elle.

D'où la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles de ce phénomène qui relève principalement, dans l'histoire plus récente, de politiques issues du capitalisme néo-libéral jumelées au patriarcat et à ses différentes formes de discrimination à l'égard des femmes (Cahier de revendications, 1999 : partie 3).

C'est pour cette raison que le document de la Marche indique deux cibles principales à la source des inégalités croissantes et invite les femmes du monde entier à se mobiliser pour changer l'ordre - ou plutôt le désordre - actuel du monde en luttant, premièrement, contre «la domination d'un système économique unique à la grandeur de la planète : le capitalisme néo-libéral», et deuxièmement, contre «la perpétuation d'un système social et politique dominant envers les femmes : le patriarcat» (Cahier de revendications, 1999 : partie 2). Par contre, il ne ressort de cette analyse aucune critique du racisme mondialisé sur lequel ce système international s'appuie et qui, combiné à un sexisme mondialisé, est à la source de la pauvreté des femmes des pays du Sud.

Ces analyses amènent la Marche mondiale des femmes à mettre de l'avant des revendications pour lutter contre la pauvreté et la violence faite aux femmes. Elle porte six revendications contre la pauvreté qui visent, entre autres, la mise en place d'une loi-cadre et de stratégies visant l'élimination de la pauvreté, l'application d'une taxe Tobin dont les revenus seront versés dans un fond spécial dédié au développement social, l'annulation de la dette de tous les pays du tiers-monde et une organisation politique mondiale plus démocratique dotée de véritables pouvoirs sur l'économie.

Le volet québécois de la Marche propose aussi l'adoption d'une loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté, une fiscalité progressive, plus juste, équitable et qui assure une véritable redistribution de la richesse, ainsi qu'une amélioration des lois du travail et une augmentation substantielle du salaire minimum. Ce volet porte encore bien d'autres revendications contre la pauvreté et la violence.

On le voit, il n'est plus question ici d'économie sociale comme en 1995. L'expérience des quatre dernières années à ce chapitre en a laissé plus d'une amère. Je crois que l'un des problèmes fondamentaux de la revendication de 1995 pour des infrastructures sociales ou une économie sociale

tient au fait qu'elle a été liée à la question de la lutte contre la pauvreté. Pourtant, les principes d'une économie sociale sont toujours valables. L'idée d'une économie au service du social où les besoins seraient définis démocratiquement et collectivement tient toujours, pas seulement comme mesure de lutte contre la pauvreté menée dans le cadre d'un dispositif de mondialisation capitaliste, mais plutôt comme projet alternatif de société. À ce compte, il ne faut pas oublier que l'économie capitaliste est aussi une économie «sociale», mais au service de ceux qui détiennent les cordons de la bourse.

Si l'on veut lutter adéquatement contre la pauvreté des femmes, il faut d'abord saisir qu'elle résulte du sexisme du patriarcat, du racisme néo-colonial et du capitalisme néo-libéral, qui assurent la domination des uns sur les autres. La pauvreté des femmes est le fruit de rapports sociaux de sexe, de classe et de race. Si l'on veut véritablement éliminer cette pauvreté, ce sont ces rapports de pouvoir qu'il faut abolir.

De plus, si l'on veut lutter efficacement contre la pauvreté des femmes, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit en premier lieu d'une question de responsabilités collectives au niveau tant local, régional, national, qu'international. À mon avis, il faut également reprendre le débat sur la base du respect des droits humains fondamentaux et il faut lutter pour le respect des droits économiques, culturels et sociaux, ce qui comprend le droit au travail. En effet, ces droits sont complètement relégués au second plan par les gouvernements occidentaux, qui n'accordent d'importance qu'aux seuls droits politiques, en particulier depuis la chute du bloc de l'Est. Et surtout, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a des acteurs et des pratiques qui sont responsables de la pauvreté, de l'exploitation et du sexisme. C'est précisément contre ces acteurs et pratiques qu'il faut lutter. Et il faut aussi ne pas perdre de vue que souvent, si nous ne sommes pas nous-mêmes au nombre de ces actrices, nous sommes souvent complices de l'oppression par nos silences ou nos pratiques.

Si nous n'amenons pas ce débat sur le terrain des responsabilités et des droits collectifs, nous risquons de nous limiter, et même de participer, autant par la recherche que par nos pratiques, à une gestion de la pauvreté dans un système technobureaucratique qui perd de vue l'humiliation quotidienne qu'un tel système fait subir à des personnes réduites au statut de «clientèle-cible», de «clientèle à risque» ou carrément de «malades sociaux».

Bibliographie

- Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. 1999. *Cahier des revendications mondiales*. Montréal : Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Sur Internet : <http://www.ffq.qc.ca/marche2000/fr/cahier/index.html>.
- Druelle, Anick. 1996. *Contributions théoriques sur la mondialisation et les mouvements sociaux, en particulier les mouvements de femmes*. Montréal : Cahier de recherche du CRISES (Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats), n 9609.
-2000. «Stratégies des mouvements de femmes face aux processus de mondialisation : quelques perspectives sociologiques». In *Lectures féministes de la mondialisation : contributions multidisciplinaires*, sous la dir. de Marie-Andrée Roy et Anick Druelle, p. 123-143. Montréal : Cahiers de l'IREF, n- 5.
- Foucault, Michel. 1976. *Histoire de la sexualité*. T. 1 de *La volonté de savoir*. Paris : Gallimard.
- Nations Unies. 1995. *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes*. (Beijing, Chine). A/CONF.177/20.
- Lamarche, Lucie. 1996. «Beijing 1995 : Chronique rétrospective». *Relations*, septembre, p. 214-218.
- Lesemann, Frédéric. 1994. «La pauvreté : aspects sociaux». In *Traité des problèmes sociaux*, sous la dir. de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, p. 581-604. Montréal (Que.) : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Roy, Marie-Andrée, et Anick Druelle (dir.). 2000. *Lectures féministes de la mondialisation : contributions multidisciplinaires*. Montréal : Cahiers de l'IREF, n 5.
- St-Hilaire, Colette. 1993. «L'intégration des femmes au développement aux Philippines : une nouvelle gestion sociale des femmes». Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- 1994. «Le féminisme et la nostalgie des grands récits». *Cahiers de recherche sociologique : Critiques féministes et savoirs*, n 23, p. 79-103.
- 1995. *Quand le développement s'intéresse aux femmes. Le cas des Philippines*. Paris : L'Harmattan.
- Stienstra, Deborah. 1994. *Women's Movements and International Organizations*. New York : St. Martin's Press.

RECHERCHE-ACTION ET TRANSFORMATION SOCIALE : ANALYSE DE LEURS PRATIQUES PAR LES FEMMES, ACTRICES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

MARIE-LISE SEMBLÂT

Collège coopératif de Paris

Rappel

NOTRE CONTRIBUTION RENVOIE À DEUX RÉFÉRENCES ANTÉRIEURES : D'UNE PART, AU TEXTE PRÉPARATOIRE intitulé Des femmes rurales, « pionnières » de l'économie quaternaire - exemples de pratiques en Europe¹, et d'autre part, au résumé des interventions d'octobre² où nous avons présenté l'expérience du réseau ASTER (Actrices sociales des territoires européens ruraux) et la dynamique suscitée par des chantiers in situ réalisés en Finlande et au Portugal, dans le cadre d'une recherche-action menée collectivement et à l'échelle de l'Europe.

- Le premier texte pose la question du faisceau de possibilités offert par le croisement des potentialités des femmes et du territoire, creuset d'initiatives féminines, si toutefois des conditions sont respectées, afin de permettre aux femmes de demeurer les auteurs, actrices et bénéficiaires de leurs initiatives.
- Le deuxième étend les enjeux au rôle des échanges entre structures de territoires européens diversifiés et aux possibilités de croiser à la fois les pratiques des femmes et celles liées au développement local.

Nous faisons ici un retour sur les conditions à mettre en oeuvre pour faciliter l'articulation de la promotion des femmes et le développement des territoires. Pour ce faire, nous analysons une dé-

1 Ateliers de recherche stratégique sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes. Atelier 1 - Économie sociale et solidaire : enjeux pour les femmes du Québec et d'ailleurs, 15 et 16 octobre 1998. Document de travail, 14 septembre 1998.

2 Sylvia Galipeau, octobre 1998. Ce texte est reproduit en annexe du présent document.

marche de recherche-action-formation centrée sur l'analyse de leurs propres pratiques par les participantes.

Points de départ

- Pourquoi des femmes en milieu rural et des opérateurs de développement local en zones rurales consacrent-ils du temps à la réflexion et à l'analyse, alors qu'il y a urgence à agir ?
- Pourquoi prendre le temps de faire un détour par la scientificité et ses exigences, quand l'action est déjà si difficile à mettre en oeuvre et à réussir, notamment pour certains groupes sociétaux, dans certains espaces ?

Nous nous attacherons à présenter une expérience collective liée à la problématique de l'action des femmes dans l'approche territoriale du développement rural, à partir d'une formation menée «par» et «avec» des femmes de régions rurales en France.

Les pratiques de développement et celles des femmes ont été articulées en ayant recours à une conception de la recherche-action définie dans ses orientations philosophiques ainsi que ses axes théoriques et épistémologiques.

Recherche-action

La recherche-action permet de réaliser la «convergence entre les besoins des groupes de femmes et les intérêts de chercheuses³». Ne peut-elle être conçue d'abord du point de vue des actrices sociales, qui vont accepter la distanciation nécessaire à la recherche, tout en vivant au quotidien un fort investissement dans des questions d'accès aux ressources en matière de santé, d'employabilité, d'éducation⁴... ?

Implication et distanciation

Le GRIR (Groupe de recherche et d'intervention régionale de l'Université de Chicoutimi au

3 Marcelle Régimbaud. 1993. «Les besoins des groupes de femmes en recherche-action. L'expérience de Relais-femmes». In *Recherche-action et questionnements féministes*, sous la dir. de Francine Descarries et Christine Corbeil. Montréal : Cahiers réseau de recherches féministes, IREF, UQAM.

4 L'importance ou la priorité de tel ou tel de ces éléments variant selon les pays et les contextes socioculturels et économiques.

Québec)⁵ rappelle l'état de la réflexion contemporaine en matière de sciences sociales : «On reconnaît un sujet avec son intentionnalité, sa réflexivité, son historicité, lui-même créateur de significations, de savoirs et de valeurs.» Il convient alors de rechercher une méthode «qui minimise la distance entre nous et le sujet et donne la parole aux femmes»; il faut également prendre en compte le savoir construit par les actrices et acteurs eux-mêmes. Il s'agit d'une connaissance qui se veut «sur», «avec», et «pour» les femmes, et dont l'objectif demeure celui de «laisser parler le terrain le plus possible». Les chercheurs de Chicoutimi vont privilégier les études de cas qui, selon eux, permettent de «saisir l'objet de recherche dans sa singularité et son exemplarité plutôt que dans sa représentativité»; il est alors plus éclairant d'étudier des groupes dynamiques que des groupes typiques⁶.

Si, au lieu d'envisager une démarche de recherche résultant uniquement de l'initiative du chercheur, on inversait le mouvement au bénéfice des actrices et acteurs sociaux, non pas pris individuellement, mais constitués en acteur collectif, on pourrait produire de nouvelles formes de savoir tout en enrichissant les pratiques sociales. Il faudra bien sûr à un moment donné l'intervention du chercheur, mais comme catalyseur d'une dynamique, son activité facilitant la maïeutique des acteurs-chercheurs d'une part et les exigences de la scientificité d'autre part. C'est en partant du constat de leurs situations insatisfaisantes que les femmes s'organisent en groupe et cherchent des réponses et des solutions. C'est d'abord parce que leurs pratiques les interpellent que les actrices du développement vont trouver en la recherche-action une possibilité de changement.

La recherche-action, si elle vise la transformation sociale, est d'abord une intention, une visée élaborée par les actrices et acteurs sociaux eux-mêmes. Elle ne tient pas à une décision du chercheur, et exige la participation des groupes concernés. Pour René Barbier, il n'y a «pas de recherche-action sans participation collective», si toutefois le terme «participation⁷» est pris «dans son sens le plus fort épistémologiquement», ce qui suppose que nous soyons «actants» dans la recherche, si nous voulons connaître ce qui nous intéresse. Toujours selon René Barbier, «la dimension collective renvoie à la présence active d'un groupe impliqué comme chercheur collectif de la recherche⁸».

5 Martha Anadon, Dominique Masson, Marielle Tremblay et Pierre-André Tremblay. 1990. *Vers un développement rosé : Éléments théoriques et méthodologiques d'une recherche sur le rapport des femmes au développement en région*. Note de recherche n° 10. Québec : GRIR (Groupe de recherche et d'intervention régionales), Université du Québec à Chicoutimi.

6 À partir de notre thèse de doctorat.

7 René Barbier. *La recherche-action existentielle*. Mercredi 28 juillet 1999. <http://fp.Unive-Paris.fr/recherches/RAInternet.html/>.

8 *Ibid.*

Les acteurs et actrices ne peuvent devenir «actants» avec n'importe quel type de guidance. À ce sujet, les analyses de Danielle Lafontaine éclairent les orientations de la recherche relative aux femmes et le rôle dynamique de l'engagement de la chercheuse par rapport à la recherche.

Recherche et engagement

Pour Danielle Lafontaine⁹, «il y a un sens à s'interroger sur les conditions de production d'une recherche engagée, mais néanmoins rigoureuse et construite». En faisant une mise au point sur la recherche scientifique et la cause des femmes, elle est conduite à considérer comme nécessaire pour la *chercheuse* de «préciser le point de vue et la position à partir desquels elle tente cet effort de clarification». Elle considère que les recherches relatives aux femmes sont l'objet d'une désarticulation entre trois orientations : la militante, la technicienne et la théoricienne. Un premier type de chercheuse «militante» accorde une grande place à l'engagement dans sa recherche. Un deuxième type, considéré comme «intellectuelle à orientation disciplinaire et technique», conduit des études comprenant de l'information, qui, bien que très riche, sera limitée quant à l'analyse, restant descriptive en raison d'une méfiance face à la contamination possible de la science par l'idéologie. La troisième catégorie, celle de l'intellectuelle théoricienne, effectue des recherches «asexuées».

Il n'existe pas pour Danielle Lafontaine de hiatus entre la recherche et l'engagement. Il ne s'agit pas de privilégier l'engagement par rapport à la recherche, mais de voir plutôt en quoi l'engagement peut porter une démarche critique, faisant office de rupture épistémologique à l'égard du réel social. L'engagement n'est pas forcément incompatible avec la recherche, mais peut au contraire la stimuler, en sachant que «notre activité de connaissance apparaîtra toujours suspecte à ceux que nos interrogations sur l'ordre des choses dérangeront¹⁰».

Démarche d'un groupe de femmes, actrices de développement en milieu rural : premiers constats

Une expérience est menée depuis mars 1999 par un groupe de femmes rurales en partenariat

9 Textes exploités dans le cadre de recherches antérieures.

10 L'ensemble des références : Danielle Lafontaine. 1981. «La recherche scientifique et la cause des femmes». In *Femmes et politique*, sous la dir. de Yolande Cohen, p. 119-138. Montréal : Éditions Le Jour.

avec le Collège coopératif¹¹ et ASTER¹², à la demande d'un centre social rural, structure associative implantée dans une zone rurale de bocage avec un objectif de mobilisation des ressources locales et de dynamisation du milieu. Le projet répond aux finalités suivantes :

- sensibiliser l'environnement, notamment les partenaires institutionnels, aux enjeux de l'action des femmes dans le développement local;
- renouveler les élites locales en valorisant les potentialités féminines, souvent ignorées;
- permettre de satisfaire aux besoins locaux et de répondre aux nouvelles demandes sociales émergentes, notamment en matière de services et d'activités;
- rompre avec des habitudes d'agir dans l'urgence, face à la pénurie causée par la crise, en suscitant des leaders capables d'autonomie, de responsabilité et d'émancipation;
- articuler la dimension locale et la dimension internationale.

Le groupe, composé de douze femmes originaires de quatre cantons ruraux (Thiérache du centre, Picardie) participe ainsi à une démarche de conscientisation et d'action pour une transformation des femmes elles-mêmes et de leur milieu. La plupart de ces femmes, aux parcours scolaires souvent escamotés en raison de l'éloignement des lieux de formation et de la conciliation difficile entre vie familiale et études, vont aussi pouvoir valider leurs acquis.

Les différents moyens mis en oeuvre portent sur une recherche-action qui privilégie le projet des femmes en lien avec le territoire, l'analyse de la genèse et de la construction du projet (de l'idée au projet), l'écriture monographique de celui-ci, sa présentation en forum local (pour une visibilité et une prise en compte des projets individuels et de la démarche collective), l'accompagnement par un groupe de pilotage composé des partenaires locaux et de trois représentantes élues par le groupe, la validation du texte rédigé en vue d'une poursuite possible en deuxième année de DHEPS (Diplôme des Hautes Études des Pratiques Sociales)¹³ et d'une reconnaissance universitaire.

11 Le Collège coopératif de Paris est un centre de formation d'adultes pour la recherche-action. Fondé par Henri Desroches, il pratique une formation de type coopératif par le travail de groupe, l'appui personnalisé aux étudiants, considérés comme des personnes porteuses de projets et riches de savoirs à repérer, pour les formaliser selon les méthodes universitaires (extrait du dépliant de présentation du Collège coopératif).

12 À la fois réseau européen et international de femmes rurales et organisme de formation. Ce dernier se veut un laboratoire pour des formations territorialisées à la conduite de projets dans une optique de développement local.

13 Correspond au niveau maîtrise, soit quatre années d'université.

L'écriture n'est pas laissée au hasard, puisque la formalisation du projet prend la forme d'une monographie¹⁴ qui permet de combiner la mise en quête et sa restitution. La monographie fait donc appel à une méthode (inductive, d'observation directe et prolongée) et exige précision, analyse et rigueur. On voit ainsi comment ces femmes entrent dans la démarche de scientificité pour se dégager du milieu et s'y mieux situer. *Elles prennent conscience à la fois des rapports de l'écriture à diverses formes de pouvoir (religieux, politique, juridique...) et de l'inégale répartition sexuée de ce pouvoir, les femmes se retrouvant souvent (notamment les femmes rurales) dans le champ de l'oralité (du registre du bavardage à celui du récit et du conte)*⁵. Par la formalisation et l'écriture des projets (même si toutes n'aboutissent pas à la réalisation d'une production monographique), les stagiaires reconnaissent avoir gagné en rapidité et en créativité ainsi qu'en capacité de raisonner, d'ordonner les idées avant d'agir et de programmer les activités de leur vie quotidienne. Quand on sait que «décider d'écrire plutôt que de ne pas écrire est une décision qui ne va pas de soi¹⁶», on mesurera la pleine portée des témoignages recueillis.

Il s'est donc agi, pour les femmes concernées, de changer de regard sur elles-mêmes et sur le territoire pour mieux comprendre (et pas seulement expliquer), et ainsi agir avec plus d'efficacité, en se sentant reliées au territoire, en ayant pris conscience des opinions et en passant des points de vue externes à leurs propres visions. Des femmes rurales qui vivent souvent en situation de dépendance pour certaines, dans le vide pour d'autres¹⁷, en tout cas pour toutes «sous le regard des autres», se libèrent des déterminismes tout en prenant conscience des contraintes, d'une part, et de leurs potentialités, d'autre part.

Le groupe joue ici un rôle déterminant qui permet un va-et-vient entre réflexion et action, et facilite la «médiation dans l'action collective¹⁸», le passage de l'espace privé à l'espace public. C'est ce que nous avons constaté pour les groupes de femmes rurales en Europe et au Québec¹⁹.

14 Christian Hermelin et Philippe Missotte. 1994. *Vers la recherche-action en pratiques sociales. La monographie*. Collège coopératif.

15 Propos des stagiaires transmis au groupe de pilotage en février 2000.

16 Henri Desroches. 1984. «Approche maïeutique», p.30-47. Paris : A.S.S.C.O.D (Archives de sciences sociales de la coopération et du développement), n° 68.

17 Certaines relatent les propos de leurs maris : «Tu es libre... je te laisse faire... mais néanmoins tu t'ennuies.»

18 Bernard Dumas, et Michel Séguier. *Construire des actions collectives. Développer des solidarités*, p. 58. Lyon : Chronique sociale.

19 Marie-Lise Semblât. 1997. «L'émergence d'un féminisme territorial en milieu rural. Les pratiques de nouveaux groupes de femmes en Europe et au Canada francophone». Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Claude Boyer et Pierre Dommergues, Université Paris 8.

Passage de l'action à la praxis

Les femmes sortent de l'activité, voire de l'activisme, pour entreprendre une action informée et engagée où la stratégie trouve sa place. La praxis, dans la mouvance de Habermas, est «une action informée par une théorie et associée à une stratégie²⁰». Une praxis est à comprendre dans son contexte historique comme action informée par une «théorie pratique²¹».

Si l'on s'attache à la définition de Castoriadis, elle semble tout particulièrement éclairante pour les groupes ici même concernés : «Nous appelons praxis ce faire dans lequel l'autre ou les autres sont visés comme êtres autonomes et considérés comme l'agent essentiel du développement de leur propre autonomie²².»

La recherche-action «devient la science de la praxis, exercée par des praticiens au sein de leur lieu d'investissement²³». Elle favorise la mise en mobilité spatiale et mentale, le passage de l'espace privé à l'espace public, elle participe donc à la mobilisation d'abord et à l'émancipation ensuite.

Les femmes deviennent des personnes-projets et des personnes-ressources capables d'auto-organisation. Les groupes vont faciliter les prises de conscience, ils vont conduire à la mise en oeuvre de stratégies, comme composantes des projets, qui permettent aux femmes d'accéder ensuite aux postes de décision et de participer à l'exercice du pouvoir.

20 René Barbier. *La recherche-action*, p. 39. Paris : Anthropos.

21 Georges Lapassade. 1996. *Les microsociologies*, p. 71. Economica.

22 Cornélius Castoriadis. 1975. *L'institution imaginaire de la société*, p. 142. Seuil.

23 Barbier, *op. cit.* p. 39.

Bibliographie

- Anadon, Martha, Dominique Masson, Marielle Tremblay et Pierre-André Tremblay. 1990. *Vers un développement rosé : Éléments théoriques et méthodologiques d'une recherche sur le rapport des femmes au développement en région*. Note de recherche n° 10. Québec : GRIR (Groupe de recherche et d'intervention régionales), Université du Québec à Chicoutimi.
- Barbier, René. 1996. *La recherche-action*. Paris : Anthropos.
- Barbier, René. *La recherche-action existentielle*. Mercredi 28 juillet 1999. <http://fp.Unive-Paris.fr/recherches/RAInternet.htm/>.
- Castoriadis, Cornélius. 1975. *L'institution imaginaire de la société*. Seuil.
- Dumas, Bernard, et Michel Séguier. 1999. *Construire des actions collectives. Développer des solidarités*. Lyon : Chronique sociale.
- Habermas, Jürgen. 1984. «Explication du concept d'activité communicationnelle». In *Logique des sciences sociales et autres essais*. Paris : PUF.
- Hermelin, Christian, et Philippe Missotte. 1994. *Vers la recherche-action en pratiques sociales. La monographie*. Collège coopératif.
- Lafontaine, Danielle. 1981. «La recherche scientifique et la cause des femmes». In *Femmes et politique*, sous la dir. de Yolande Cohen, p. 119-138. Montréal : Éditions Le Jour.
- Lapassade, Georges. 1996. *Les microsociologies*. Paris : Economica.
- Semblât, Marie-Lise :
- 1997a. «L'émergence d'un féminisme territorial en milieu rural. Les pratiques de nouveaux groupes de femmes en Europe et au Canada francophone». 1997. Thèse de doctorat sous la dir. de Jean-Claude Boyer et Pierre Dommergues, Université Paris 8.
- 1997b. «Européennes, "actrices actives" de développement rural. Structuration de nouveaux groupes de femmes», p. 106-127. *REFLETS* (Ontario).
1999. «L'émergence d'un féminisme territorial en Europe, la recherche féministe dans la francophonie». In *Pluralité et convergences*, sous la dir. de Huguette Dagenais, p. 358-387. Montréal : Les éditions du Remue-ménage.
- Regimbaud, Marcelle. 1993. «Les besoins des groupes de femmes en recherche-action. L'expérience de Relais-femmes». In *Recherche-action et questionnements féministes*, sous la dir. de Francine Descarries et Christine Corbeil. Montréal : Cahiers réseau de recherches féministes, IREF, UQAM.

SEXE/GENRE ET ETHNICITÉ : DEUX CATÉGORIES POUR CONCEPTUALISER LES FEMMES DANS LE CHANGEMENT SOCIAL

MARIE-JOSÉ NADAL

Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal

LES RENCONTRES DES ATELIERS SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SE SONT TERMINÉES AVEC l'objectif de repenser les théories et les pratiques économiques et politiques actuelles. Dans le contexte de la mondialisation, cette remise en question devrait nous conduire à formuler des propositions pour une plus juste distribution des richesses, de manière à lutter contre la pauvreté, celle des femmes en particulier.

Une telle proposition de développement durable doit tenir compte de la transformation des rapports sociaux de sexe, elle doit aussi renouveler la notion de droit des individus à vivre dans des conditions de dignité et d'égalité. Ce projet nécessite, entre autres, de prendre conscience que ce changement ne peut se produire sans la pleine participation des femmes à l'analyse et à la résolution des problèmes actuels.

Mais qui sont ces femmes dont il est question ? Penser les femmes dans la société actuelle ou dans une société future exige que l'on se dote d'un outillage théorique qui permette de rendre compte de leur subordination généralisée sans occulter la diversité de leur condition ni les relations de pouvoir qui s'établissent entre elles. Parler des femmes ne va pas de soi, insiste Nicole-Claude Mathieu depuis plusieurs décennies. De leur côté, les postmodernes dénoncent le caractère réducteur d'une pensée qui, au nom du féminisme, mettrait l'accent sur la différence entre les sexes, au détriment des autres différences, sociales ou individuelles : l'idée même de femme est traversée par la classe, l'origine ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle et autres différences individuelles. Dans le cas qui nous concerne, on peut insister sur le fait que la diversité des femmes ap-

paraît dans leurs réponses aux changements produits par la mondialisation, femmes plurielles dans chaque société particulière, mais aussi parce qu'appartenant à des sociétés et à des cultures différentes.

La diversité des femmes ne doit pas nous faire perdre de vue que les individus ne sont pas neutres (l'état civil est là pour nous le rappeler : dès la naissance, on appartient officiellement à une catégorie de sexe). Cette bipartition du genre (masculin/féminin) est une réalité que l'on retrouve partout, et le dualisme sexuel qui en découle (hommes/femmes), présent dans toutes les sociétés¹, intervient toujours comme un rapport de force contre les femmes.

La perspective de pluridisciplinarité qui devrait nous permettre de mener à bien cette réflexion sur l'appauvrissement des femmes implique l'utilisation d'un concept commun afin d'éviter le manque de rigueur que le terme de femme suscite. Il est impératif de se donner un cadre théorique et méthodologique qui tienne compte de la dualité dans la complexité, d'une part, et d'autre part, du fait que les hommes et les femmes sont des catégories qui ne se définissent que dans la relation. De là l'importance des analyses comparatives : parler de la pauvreté des femmes nécessite de dire en quoi elle est différente de celle des hommes. Parler d'égalité des droits exige, de la même manière, une comparaison selon les sexes.

Il m'a été demandé dans les deux ateliers, de 1998 et 1999, de présenter une catégorie analytique non duelle et qui tienne compte de la différenciation des sexes ainsi que de la diversité des cultures. J'ai cru pertinent de mettre en relation le concept de sexe/genre avec le concept d'ethnicité. Ensemble, ils peuvent permettre de comprendre l'impact qu'a sur les femmes le changement social, au niveau tant national qu'international. De la même manière, j'ai démontré que ces deux concepts servent à comprendre le comportement des femmes dans les organisations ainsi que leur particularité concernant les questions de pouvoir. Mes exemples ont porté sur un groupe de femmes bien particulier, mais la démarche peut être appliquée ailleurs.

Dans la présente contribution écrite je m'en tiendrai, principalement, à présenter les éléments théoriques qui m'ont permis de définir ces deux concepts clés, sans insister sur les études de cas présentées lors des ateliers.

1 Même dans les sociétés qui admettent des cas de troisième sexe telle la société inuit ou des cas de travestisme, rituel ou non.

Le concept de sexe/genre²

L'élaboration d'une catégorie analytique complexe nécessite que l'on considère le sexe/genre dans sa double nature : il est, d'une part, une construction symbolique de définition du masculin et du féminin; d'autre part, il est aussi un système de rapports sociaux de sexe, c'est-à-dire de relations entre les hommes et les femmes'. Voici quelques conséquences résultant de cette définition :

- 1) Toutes les sociétés se sont donné des définitions du masculin et du féminin. Ces définitions sont associées métaphoriquement à des oppositions telles que fort/faible, chaud/froid, production/reproduction, public/privé, pur/souillé... Ce fait est la conséquence d'une pratique sociale qui consiste à classer et à ordonner selon le rapport identique/différent, que l'on retrouve dans toutes les sociétés (Héritier, 1996, p. 222). Cette pratique de classement instaure la hiérarchie entre les sexes puisque dans toutes les sociétés, les qualités associées au masculin sont considérées comme supérieures à celles qui sont associées au féminin. Cette approche a le mérite de mettre en évidence le côté arbitraire de la prééminence masculine, qui est avant tout idéologique et qui, de ce fait, se manifeste de façon variable dans toutes les sociétés.
- 2) Dans chaque société, le masculin et le féminin ont des significations et des valeurs particulières, et la mise en relation des symboles et de leurs significations avec les rapports sociaux permet de retracer l'expérience des gens à l'intérieur d'une structure sociale marquée par la hiérarchie du genre. De cette manière, le sexe/genre se définit comme un système de rapports de sexe : on le retrouve dans la division sexuelle du travail intra et extra domestique, dans le contrôle de la sexualité des femmes ainsi que dans les relations d'autorité qui s'expriment au sein de la société, de la famille ou du couple (Daune-Richard, 1989).
- 3) Considérer le sexe/genre comme une catégorie complexe nécessite, en outre, que le féminin et le masculin soient détachés des hommes et des femmes pour devenir des

2 Cette appellation vient de Gayle Rubin; je l'ai reprise, mais en donnant un sens différent au concept. Pour moi, il s'agit d'insister sur le caractère complexe d'une catégorie variable, changeante dans le temps et selon les sociétés.

3 Pour une étude plus détaillée, voir Marie-José Nadal, 1999, «Le sexe/genre et la critique de la pensée binaire». *Recherche sociologique*, vol 3, p. 5-22.

catégories autonomes pouvant être appropriées par les deux sexes (Collin, 1989). Ainsi, on considère le genre dans les relations qu'il entretient avec le sexe (Mathieu, 1991).

De plus, dans les sociétés modernes, les individus ou les groupes peuvent se référer à des définitions exogènes du masculin et du féminin qui leur parviennent par la voie des moyens de communication de masse ou du contact interculturel. Ainsi, les définitions de masculin et de féminin peuvent comporter un ensemble de traits contradictoires. En définitive, la mise en relation du sexe avec un genre complexe et contradictoire nous met devant une construction multivoque aux référents pluriels et renvoyant à des rapports de sexe diversifiés (Nadal, 1996, 1999).

- 4) En dernier lieu, si on considère les rapports de sexe comme des rapports de pouvoir, d'imposition et de légitimation de la prééminence masculine, il faut considérer le sexe/genre comme un système de relations dialectiques, de luttes et d'affrontements conscients et inconscients qui ne peuvent se concevoir que dans la mesure où celui qui les subit réagit (Foucault, 1989).

Ainsi, le sexe/genre devient une catégorie mouvante, en perpétuelle construction/déconstruction/reconstruction au sein de laquelle le contour et les frontières des catégories de sexe se redéfinissent perpétuellement. À cet égard, les moments de changements sociaux, les moments de conflit qui surgissent quand les normes du genre sont remises en question - quand les acteurs, volontairement ou non, brouillent les frontières entre les sexes et manipulent les définitions du masculin et du féminin -, sont les moments importants puisqu'ils mettent en évidence que la dualité et la hiérarchie se maintiennent malgré les changements.

Cette manière de voir le sexe/genre rend possible les analyses différenciées selon les sexes, mais aussi les analyses différenciées au sein de chaque sexe (rendant compte, entre autres, de la diversité des femmes et des rapports de pouvoir qui existent entre elles). Elle permet, enfin, d'analyser les cas de transgressions des normes, si fréquents dans les moments de changements sociaux.

Le concept d'ethnicité

Si on considère la globalisation de l'économie, entre autres, comme une vaste mesure de transformation de la division internationale du travail, alors il convient d'analyser de quelles manières les populations en sont affectées, de même qu'il faut prendre en considération les réponses des populations à ces changements. En particulier, toutes les femmes ne sont pas touchées de la même façon par les processus de privatisation de l'économie, et toutes ne subissent pas de la même manière les politiques de restructuration. Le concept d'ethnicité devient un paramètre à utiliser dans la compréhension des phénomènes d'adaptation et de résistance des minorités culturelles face aux changements imposés.

On entend par ethnicité, une forme de différenciation sociale et politique, d'une part, et d'inégalités structurelles d'autre part, entre des groupes dits ethniques et qui développent entre eux des relations de différents types (coopération, conflit, compétition, domination, reconnaissance, etc.). (Martiniello, 1995, p. 18)

On peut, dès lors, analyser les différentes voies que prennent les peuples autochtones pour participer aux systèmes sociaux les englobant. Selon Barth (in Poutignat, 1995), ces voies sont soit l'acceptation du statut de minoritaire, soit la revalorisation de l'identité ethnique. Alors, les relations interethniques, dans la modernité, apparaissent autrement qu'en termes d'acculturation et d'assimilation, et l'on arrive à comprendre que la mondialisation a exacerbé les revendications identitaires et les expressions multiples des différences culturelles.

Le concept d'ethnicité rend compréhensible les rapports de force qui donnent un sens aux volontés de se distinguer ainsi qu'aux interactions. L'accent mis sur le processus de codification des différences met en lumière que, tout comme le genre, l'ethnicité est une construction sociale; elle met en oeuvre la dualité Nous/Eux aux sein de relations sociales complexes et hiérarchisées dont le contenu peut changer ainsi que les significations. Le caractère idéologique de l'ethnicité apparaît dans la production, la reproduction et les remaniements des frontières utilisant des «symboles culturels compréhensibles par les insiders et les outsiders» (Poutignat).

En définitive, le sexe/genre et l'ethnicité me paraissent des concepts importants à inclure dans

toute recherche qui vise la compréhension des conséquences de la mondialisation sur les conditions de vie des femmes. Ils permettent aussi d'interpréter les situations de résistance ou d'acceptation différentes selon que les populations se définissent en termes d'autonomie ou de dépendance vis-à-vis des décideurs.

La relation entre ces deux concepts a fait la preuve de son efficacité dans les études que j'ai menées auprès de femmes appartenant à une ethnie dominée du Mexique. Ces femmes ont subi les changements majeurs qui se sont opérés dans les politiques gouvernementales concernant le développement local. En effet, depuis une dizaine d'années, l'État mexicain a ouvert la porte à une privatisation poussée des économies paysannes, de même qu'à l'entrée massive d'entreprises étrangères, créant ainsi autant de situations interculturelles auxquelles doivent faire face les autochtones.

L'analyse, à partir d'un cadre théorique mettant en relation les concepts de sexe/genre et d'ethnicité, a permis de comprendre comment les femmes rurales et autochtones ont un comportement particulier dans les organisations. La comparaison selon les sexes de l'organisation du travail au sein d'entreprises similaires conduit à la conclusion que toute analyse sociologique des organisations devrait faire référence au sexe/genre.

Dans les organisations que j'ai étudiées chez les Mayas du Yucatân, les caractéristiques culturelles de cette population empêchent autant les hommes que les femmes d'être des agents économiques rentables pour le capital privé. Cependant, les différences entre les deux sexes se manifestent de la manière suivante. Jusqu'à récemment, les femmes devaient vaincre les réticences de leur époux pour travailler dans l'économie formelle. Ceux-ci n'approuvaient pas que les horaires de travail régulier de leurs épouses les obligent à consacrer moins de temps aux tâches domestiques. D'autre part, la scolarisation préférentielle des garçons empêche les femmes d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice des fonctions administratives. Ainsi, les coopératives féminines se distinguent des masculines par une gestion anarchique, sans comptabilité ni planification. Les femmes rurales mayas véhiculent, dans la sphère publique, des comportements appris dans le domestique ou dans l'économie informelle. Ces quelques exemples servent d'illustration pour conclure que l'analyse de la construction du sexe/genre et celle de la spécificité culturelle des groupes étudiés sont un préalable à la construction d'outils d'intervention féministe adaptés.

En outre, il est important de considérer le sexe/genre et l'ethnicité comme des outils utiles dans l'étude du changement social. Les nouvelles définitions du rôle de l'État, la multiplication des nouveaux acteurs de l'économie locale et la généralisation du travail salarié créent autant de situations où les frontières entre les genres et entre les groupes culturels se reconstruisent. Ces fluctuations mettent en évidence le jeu des rapports de force dans la construction des hiérarchies sociales et culturelles. Dans le cas particulier du Mexique, j'ai pu mettre en relief comment les femmes indiennes se voient accusées de transgresser les normes de la construction du genre quand, par leur travail rémunéré, elles mettent en danger la position dominante qu'occupent leurs époux ou les hommes de leur village. Par contre, les hommes qui sont obligés de travailler dans des métiers traditionnellement féminins ne sont pas considérés comme mettant en danger la position des femmes, au contraire. Ils mettent en oeuvre des stratégies pour détacher leur activité de toute connotation féminine, afin de se reconstruire une conformité sociale et de permettre à l'ordre sexuel de continuer de régner.

En dernier lieu, le sexe/genre et l'ethnicité doivent intervenir dans l'étude du pouvoir. Ce point est d'importance si l'on veut arriver à formuler un projet démocratique de société comportant des rapports sociaux de sexe plus équitables. Il est nécessaire d'introduire ces deux concepts dans toute la réflexion concernant la définition des droits fondamentaux et la transformation du rôle de l'État. Enfin, ces deux concepts interreliés devraient permettre de mettre en évidence en quoi la situation de genre et l'appartenance ethnique doivent être des éléments à retenir dans toute analyse de l'exercice du pouvoir. Ainsi, j'ai démontré qu'une conception du pouvoir élaborée dans des sociétés occidentales ne pouvait être appliquée avec fidélité dans les communautés autochtones et tout particulièrement dans les groupes de femmes autochtones. Dans les situations que j'ai observées, les femmes ont préféré revitaliser des pratiques archaïques du pouvoir pour éviter la rotation des personnes aux postes d'autorité prévue dans les statuts. Car peu de femmes autochtones ont la compétence discursive, la mobilité spatiale et le savoir politique nécessaires à l'exercice de cette fonction.

Ces exemples ne remplacent pas une analyse systématique, ils servent seulement à illustrer la pertinence d'un cadre théorique que je propose à la réflexion des chercheuses et intervenantes intéressées.

Bibliographie des ouvrages cités

- Collin, Françoise. 1989. «L'irreprésentable de la différence des sexes». In *Catégorisation de sexe et construction scientifique*, sous la dir. d'Anne-Marie Daune-Richard. Petite collection CEFUP. Université d'Aix-en-Provence.
- Daune-Richard, Anne-Marie, et A. M. Devereux. 1989. «Catégorisation sociale de sexe et construction sociologique du rapport social entre les sexes». In *Catégorisation de sexe et construction scientifique*, sous la dir. d'Anne-Marie Daune-Richard, p. 67-72. Petite collection CEFUP. Université d'Aix-en-Provence.
- Foucault, Michel. 1989. *Résumé des cours 1970-1982*. Paris : Julliard.
- Héritier, Françoise. 1996. *Masculin/Féminin, la pensée de la différence*. Paris : Odile Jacob.
- Martiniello, Marco. 1995. *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*. Coll. «Que sais-je ?». Paris : PUF.
- Mathieu, Nicole-Claude. 1971. «Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe». *Épistémologie sociologique*, vol 2, p. 19-39.
- Mathieu, Nicole-Claude. 1991. *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe*. Paris : Côté-femmes.
- Nadal, Marie-José. 1996. «Les femmes mayas et le développement. Genre, rapports sociaux, rapports de sexe au Yucatân, Mexique». Thèse de doctorat en anthropologie, Université de Montréal.
- Nadal, Marie-José. 1999. «Le sexe/genre et la critique de la pensée binaire». *Recherche sociologique*, vol. 3, p. 5-22.
- Poutignat, Philippe, et J. Streiff-Fenart. 1995. *Théories de l'ethnicité*. Paris : PUF.
- Rubin, Gayle. 1975. «The traffic in women». In *Toward an anthropology of women*, sous la dir. de R. Reiter. New York : Monthly Review Press.

LES RAPPORTS HOMME-FEMME DANS L'EGLISE, DES RAPPORTS TOUJOURS MARQUÉS PAR L'INÉGALITÉ ET LA DOMINATION

ANITA CARON

Sciences religieuses, Université du Québec à Montréal

DANS L'ÉGLISE DU QUÉBEC, LES FEMMES OCCUPENT ACTUELLEMENT UNE PLACE PRÉPONDÉRANTE DANS différentes fonctions longtemps réservées à des hommes clercs. Salariées ou bénévoles, elles assument dans les paroisses, les offices diocésains, les milieux scolaires ou hospitaliers et dans divers organismes, un ensemble de tâches pour lesquelles elles sont qualifiées, mais dont elles doivent habituellement répondre auprès d'un clerc qui seul a officiellement juridiction.

Des recherches effectuées au cours des dernières années auprès de femmes ayant oeuvré, de 1945 à 1985, dans deux paroisses de Montréal (Caron (dir.), *Femmes et pouvoir dans l'Église*, 1986-1990) et auprès de femmes occupant un poste salarié au sein de l'Église (Caron (dir.), *Femmes, formation théologique et emplois*, 1990-1992) m'ont amenée à constater que les rapports homme-femme dans l'Église sont toujours profondément marqués par l'inégalité et la domination.

Des changements souhaités et souhaitables

Les femmes rencontrées dans le cadre de ces recherches avaient pourtant manifesté, en grand nombre, leur insatisfaction à l'égard des représentations des rapports homme-femme tels qu'ils sont vécus présentement dans l'Église. Elles avaient également exprimé une certaine aspiration à une transformation de ces représentations.

Mais dans quelle mesure est-il possible à des femmes engagées en Église de se distancier du discours officiel tenu par la hiérarchie catholique ? Les représentations, rappelle Denise Jodelet, s'inscrivent en effet «dans des cadres de pensée préexistants» (Jodelet, 1989 : 34); elles

sont reliées à des systèmes de pensée plus larges, idéologiques ou culturels, à un état de connaissances scientifiques, comme à la condition sociale et à la sphère privée et affective des individus (*ibid* : 35).

Des groupes féministes et chrétiens¹ ont pourtant entrepris, au cours des dernières années, une déconstruction systématique du savoir religieux traditionnel et mis de l'avant de nouveaux paradigmes qui veulent tenir compte de la présence et de l'action des femmes. Les perspectives ouvertes par ces discours ne seraient-elles pas de nature à modifier des rapports homme-femme qui modèlent encore trop souvent les attitudes et les comportements des personnes et des groupes qui forment la communauté ecclésiale ?

Pour que de telles identifications deviennent significatives, il faut, proposent Rémy, Voye et Servais (1978 : 41), «créer des lieux qui permettent la comparaison des modèles dominants avec des modèles alternatifs. Dès qu'une partie importante de la population se met à douter des modèles d'identification jusque-là acceptés, elle devient disponible pour des identifications nouvelles et ce, surtout si le doute s'insinue subrepticement et dans une certaine ambiguïté».

Une vérification auprès de femmes engagées en Église

Afin de vérifier la possibilité de changements dans les représentations véhiculées et, par la suite, dans les attitudes et les comportements, j'ai procédé, avec deux co-chercheuses, une professionnelle de recherche, deux étudiantes et un étudiant², à des entrevues de groupe dans cinq diocèses représentatifs de la configuration sociale et économique du Québec. Dix femmes, dans chacun de ces diocèses, ont été invitées à participer à une rencontre collective de consultation qui se tenait dans leur milieu respectif et dont la durée était d'environ quatre heures. Parmi elles se trouvaient habituellement la représentante du dossier de la condition féminine, trois femmes exerçant diverses responsabilités sur le plan diocésain, trois femmes assurant des tâches d'animation sur le plan paroissial et trois femmes engagées dans des fonctions pastorales en milieu scolaire ou hospitalier. Ces

1 Parmi ces groupes, on trouve la collective *L'autre Parole* qui, depuis 1976, s'est donné comme mandat de «changer le discours et les pratiques théologiques traditionnellement masculines, en un discours et des pratiques désexisés où hommes et femmes pourront trouver une place égale à tous les plans dans l'Église catholique» (*L'autre Parole*, n° 30, juin 1986). On trouve aussi le Réseau œcuménique des femmes du Québec, qui regroupe des femmes de différentes confessions chrétiennes.

2 Les deux co-chercheuses étaient Marie Gratton, de la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke et Marie-Andrée Roy, du Département de sciences religieuses de l'UQAM, la professionnelle de recherche, Agathe Lafortune, les étudiantes, Nadya Ladouceur et Nusia Matura et l'étudiant, Patrick Snyder.

rencontres étaient animées, dans chacun de ces diocèses, par la chercheuse principale ou par l'une ou l'autre des deux co-chercheuses.

Deux assistantes de recherche accompagnaient toujours la personne chargée d'animer la rencontre. La consultation se faisait à partir d'un document où se trouvaient consignées les représentations dégagées, au préalable, de l'analyse de trois corpus. Ces corpus étaient constitués de textes officiels d'évêques québécois qui, de 1976 à 1992, avaient traité de la question des rapports homme-femme en Église ainsi que de verbatims d'entrevues effectuées en 1991 auprès de trente femmes salariées de l'Église qui, en parlant de leur situation d'emploi, avaient décrit diverses formes de rapports qu'elles vivaient avec les hommes clercs dont elles partageaient la tâche. Ces corpus comprenaient également des textes publiés dans le périodique *L'autre Parole*³ ou formulés en vue de la préparation et du suivi d'un grand rassemblement de femmes féministes et chrétiennes tenu à Montréal en juin 1992.

Il s'agissait, pour les personnes participant à ces rencontres, de se situer par rapport à ces diverses représentations, en tenant compte de leurs expériences, de leurs perceptions, de leurs aspirations et de leurs souhaits. Les propos formulés lors de ces rencontres ont été enregistrés sur bandes magnétiques. Ils ont été par la suite retranscrits puis analysés par les membres de l'équipe.

Nous inspirant de la théorie des représentations sociales de Denise Jodelet (1989), de l'analyse du mouvement social faite par Jean Rémy, Liliane Voye et Emile Servais (1978-1980) et des perspectives de Talcott Parsons (1951) sur l'impact des groupes porteurs quant à l'intériorisation de nouvelles valeurs et de nouvelles structures, nous postulons qu'en amorçant la comparaison de modèles dominants avec des modèles alternatifs, nous pourrions contribuer à remettre en question des représentations conventionnelles et à favoriser la reconnaissance d'identifications nouvelles susceptibles de s'exprimer dans la vie quotidienne des individus et des groupes.

Les résultats obtenus

L'exercice s'est avéré significatif et révélateur. On a pu constater d'abord que la plupart des femmes interrogées se sont reconnues dans l'expérience vécue par leurs consœurs salariées en

3 *L'autre Parole* est un périodique publié régulièrement par la Collective du même nom.

Église. Elles sont par ailleurs fort critiques à l'égard du discours institutionnel, qui leur semble manifester un écart marquant entre le dire et le faire. Elles remettent tout particulièrement en doute le modèle du mariage chrétien qui, maintes fois, est présenté par les évêques comme le modèle par excellence des rapports homme-femme en Église. Elles observent à ce propos que la soumission et la subordination qui sont souvent le lot des femmes dans le mariage n'ouvrent pas à des perspectives souhaitables en ce qui a trait aux rapports homme-femme en Église.

Tout en manifestant une certaine réserve à l'égard d'un discours à orientation féministe, elles montrent par ailleurs un intérêt pour les valeurs d'égalité, de liberté et de solidarité qui caractérisent les représentations issues des groupes alternatifs. Bien que timide encore, cette prise de position incarne, de toute évidence, une ouverture à des changements qui se traduit notamment par une dénonciation du caractère patriarcal de l'Église et par une volonté de mettre en place un réseau de solidarité entre femmes vivant des expériences semblables.

Il est d'ailleurs intéressant d'observer qu'à la suite de ces rencontres, quelques femmes ont elles-mêmes pris l'initiative de se regrouper pour poursuivre l'échange amorcé lors des consultations de groupe. L'isolement dans lequel la plupart de ces intervenantes se trouvent en raison de leur statut et de leurs fonctions explique en effet la difficulté qu'éprouvent plusieurs d'entre elles à se distancier du modèle privilégié par la hiérarchie ecclésiale. Il demeure qu'un bon nombre sont de plus en plus capables de reconnaître qu'en dépit des fonctions qu'elles exercent, elles constituent toujours, dans l'Église, un personnel d'appoint aux conditions de travail plutôt précaires.

À partir de l'expérience qu'elles vivent, elles constatent de plus que «les rapports de collaboration entre les hommes et les femmes dans l'Église demeurent très souvent théoriques» et que «la responsabilité affirmée dans le discours officiel s'incarne plutôt mal dans les faits». Cet écart entre le dire et le faire a été évoqué par plusieurs des personnes interrogées. Les femmes engagées en Église ne se font pas d'illusion. Elles sont conscientes d'être souvent infériorisées et exploitées par leurs collègues clercs.

Aussi expriment-elles un accord assez généralisé à l'égard de représentations qui, dans le discours de groupes se définissant comme féministes, dénoncent «l'appropriation du pouvoir et la gestion du sacré par les hommes», de même que «les rapports souvent teintés de sexisme et par-

fois de violence» que plusieurs femmes engagées en Église ont elles-mêmes vécus. En discutant de leurs expériences, elles ont par ailleurs été en mesure de trouver la source des rapports inégalitaires qui les relèguent systématiquement et quasi exclusivement à des tâches de service. Cette situation, observent-elles à l'instar des groupes de femmes féministes et chrétiennes, est une conséquence inévitable du caractère patriarcal de l'Église, qui perdure en dépit des transformations importantes qui se sont produites au cours des cinquante dernières années concernant les rapports sociaux de sexe.

Cette constatation est significative mais également douloureuse pour plusieurs femmes qui, par ailleurs, ont conscience du rôle irremplaçable qu'elles exercent à différents paliers de l'institution ecclésiale et souhaitent être reconnues comme «des partenaires à part entière dans l'Église et la société». Pareil souhait s'accompagne presque toujours cependant d'une volonté de «faire différemment», qui va souvent jusqu'à ne pas souhaiter que les femmes accèdent au sacerdoce, celui-ci leur paraissant trop associé à des formes d'expression d'un pouvoir patriarcal qu'elles ne veulent pas reproduire. C'est sans doute ce qui les amène à accentuer l'affirmation de leur «différence» et à se réfugier dans un modèle de partenariat qui, selon la majorité d'entre elles, serait une façon privilégiée de reconnaître leur égalité sans pour autant nier leur identité.

N'est-ce pas précisément parce qu'elles veulent être reconnues comme des sujets «à partir de l'expérience» qu'elles vivent et qu'elles souhaitent «éventuellement dépasser» (De Sève, 1994 : 33) que les femmes rencontrées dans le cadre de cette recherche ont ainsi affirmé leur volonté d'être reconnues comme des «partenaires différentes» ?

L'impasse que représente le binôme égalité-différence semble d'ailleurs échapper quasi totalement à leur évaluation du partenariat homme-femme. Elles y voient sans doute une façon de reconnaître les fonctions multiples qu'elles exercent sans devoir remettre en cause un modèle d'organisation politique dans lequel la dimension démocratique est, pour ainsi dire, absente.

Les rencontres aménagées dans le cadre de notre recherche ont été, par ailleurs, l'occasion pour bon nombre d'entre elles de prendre conscience de l'importance de «faire bloc autour de leur identité sociale de sexe, et ce, précisément pour échapper à l'agrégat dans leur prison de rôle» (De Sève, 1994 : 27).

D'où l'importance de réseaux de solidarité permettant de légitimer, sur un mode existentiel, l'expérience des femmes «comme mode d'accès au savoir et source d'inspiration de politiques de gestion ou de transformations du social (De Sève, 1994 : 28). Les identités multiples de sujets-femmes ne sauraient en effet se construire «dans un vacuum». Car la libre expression de soi ne peut «échapper à l'illusion de l'imaginaire que si elle trouve les moyens de se réaliser». Cela implique forcément, insiste Micheline De Sève, «de nouer des liens avec d'autres» (*ibid* : 32).

Bibliographie

- Caron, Anita (dir.). 1991. *Femmes et pouvoir dans l'Église*. Coll. «Études québécoises». Montréal : VLB, 256 p.
- Caron, Anita. 1993. «Femmes, formation théologique et emplois. Une recherche-action en partenariat avec l'Association des religieuses pour la promotion des femmes». In *Recherche-action et questionnements féministes*, p. 77-82. Montréal : Cahier réseau de recherches féministes.
- Caron, Anita, Marie Gratton, Agathe Lafortune et Marie-Andrée Roy, avec la coll. de Nadya Ladouceur et Patrick Snyder. 1999. *Les rapports homme-femme dans l'Église catholique : perceptions, constats, alternatives*. Montréal : Les Cahiers de l'IREF, UQAM, 106 p.
- De Sève, Micheline. 1994. «Femmes, action politique et identité». In *Critiques féministes et savoirs*, p. 25-40. Montréal : Cahier de recherche sociologique, n° 23.
- Jodelet, Denise. 1989. «Représentations sociales : un domaine en expansion». In *Les représentations sociales*, sous la dir. de Denise Jodelet, p. 33-61. Coll. «Sociologie d'aujourd'hui». France : PUF.
- Parsons, Talcott. 1951. *The Social System*. New York : The Free Press, 575 p.
- Rémy, Jean, Liliane Voye et Emile Servais. 1978, 1980. *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*. T. 1, 383 p.; t. 2, 347 p. Bruxelles : Éditions Vie ouvrière.

UNE RELECTURE DE L'ÉCONOMIE INSPIRÉE DE L'INSTITUTIONNALISME DE JOHN R. COMMONS

SYLVIE MOREL

Relations industrielles, Université Laval

AU SEIN DU RÉSEAU, NOTRE AXE D'INTERVENTION A SURTOUT CONCERNÉ LA QUESTION DU RENOUVELLEMENT de la théorie économique. Au cours des échanges survenus en marge ou au moment des ateliers stratégiques, nous avons défendu la nécessité d'une relecture de la réalité économique au moyen d'une grille d'analyse originale en économie et utile pour élaborer une analyse économique féministe. Cette grille d'analyse est désignée ci-après par l'expression «institutionnalisme commonsien¹». Dans les pages qui suivent, nous préciserons ce que nous avons déjà présenté comme étant les points forts de cette grille d'analyse. De plus, nous indiquerons comment ceux-ci peuvent être mobilisés pour enrichir la réflexion et l'action politique portant sur les enjeux des rapports sociaux de sexe. Cependant, préalablement, il faut rappeler ce que signifie, pour nous, la nécessité de penser *l'économie autrement*.

1. De la nécessité de penser l'économie autrement : un travail de redéfinition théorique est, selon nous, un passage obligé, si l'on veut réussir à se réappropriier les outils collectifs du développement économique. Ainsi, deux niveaux doivent être distingués lorsque l'on parle d'«économie». Il y a, premièrement, le niveau analytique, qui a trait aux discours théoriques portant *sur* l'économie, le domaine réservé des économistes (en forte majorité des hommes). Il y a, deuxièmement, les faits ou la réalité économiques, qui, pour leur part, renvoient à l'ensemble des rouages et des pratiques de la vie économique, tels qu'ils se déroulent tous les jours en maints endroits. C'est au premier niveau qu'il faut d'abord *agir*. Pour réussir à changer le second niveau - le fonctionnement réel de l'économie -, par l'adoption de règles du jeu économiques favorisant les femmes, il faut, au préalable, faire un travail de réflexion, d'une part pour opérer une distanciation critique par rapport aux concepts et aux

¹ Nous nous référons à un *corpus* théorique précis, que nous utilisons dans nos recherches, celui des fondateurs de l'école institutionnaliste américaine en économie et, plus exactement parmi ces derniers, celui de John R. Commons.

analyses qui sont présentés comme des données indiscutables, et d'autre part pour créer et s'approprier (ou se réapproprier) des catégories analytiques différentes, dont certaines sont biaisées dans le sens de l'expérience des femmes. Notre pouvoir de transformation des pratiques dépendra de la force et de la radicalité avec lesquelles nous aurons réalisé ce double travail de réflexion, la critique du socle méthodologique et conceptuel de(s) discours économique(s) dominant(s) et l'effort d'innovation théorique puisant à même les théories économiques existantes et la richesse et la complexité des réalités vécues par les femmes. C'est ce qui s'appelle élaborer un discours économique *hétérodoxe* féministe². La difficulté est de taille, car en s'opposant à ce qui est présenté comme étant l'«évidence», le fardeau de la preuve repose sur nos épaules. De surcroît, loin de disposer d'une «argumentation clés en mains», d'un «prêt-à-penser» idéologique, comme c'est le cas lorsque l'on se contente de reprendre les dogmes de la «pensée unique», il nous faut articuler un point de vue *autre*, confectionné depuis un matériau trop souvent dévalorisé et resté dans l'oubli.

2. Travailler au niveau de la théorie économique ne veut pas dire raisonner en vase clos : ce travail de réflexion ne doit pas être envisagé comme un exercice purement intellectuel, s'effectuant en dehors de toute contingence du monde réel. L'élaboration d'un cadre analytique hétérodoxe s'entend, au contraire, comme un processus de recherche qui évolue suivant une logique où savoir et agir, théorie et pratique sont en constante interaction : la théorie se construit progressivement, dans sa confrontation aux réalités auxquelles elle s'applique. Il s'agit là d'un précepte méthodologique qui est au fondement de l'institutionnalisme commonsien. L'approche de la recherche-action, privilégiée par plusieurs féministes, s'en inspire également. Cette conviction de l'existence d'un processus de «fertilisation croisée» entre la théorie et la pratique prend corps, pour ainsi dire, au niveau du réseau dans ce qui fonde l'essentiel de son identité : la rencontre de deux ordres d'expertise, celle des chercheuses et celle des intervenantes. De ce point de vue, la réalisation du processus d'élaboration théorique dont il est question ici est facilitée par la synergie des forces et des faiblesses respectives des deux groupes.

3. L'économie comme science sociale : une réflexion sur les nouvelles pistes théoriques en économie est indispensable pour nous aider à remettre en cause une idée qui est souvent avancée dans les débats publics, à savoir que nous sommes impuissants devant un ensemble de contraintes qui nous obligent à mettre de côté des idéaux de sociétés plus égalitaires et plus démocratiques. Cette idée est

2 «Hétérodoxie : 1. RELIG. Qui s'écarte de la doctrine reçue. (...) 2. PAR EXT. (...) Qui n'est pas orthodoxe, conformiste»; *Le Nouveau Petit Robert*, 1995, p. 1087.

3 On parle aussi de méthode de recherche «abductive».

loin d'être neutre. Elle porte implicitement en elle un projet politique régressif, consistant à laisser libre cours aux décisions des groupes et des individus détenteurs de pouvoir. Par exemple, on retrouve cette vision des choses dans le discours ambiant sur la mondialisation, où celle-ci est souvent présentée comme un phénomène extérieur, sur lequel les États n'ont aucune prise. Dès lors, la seule attitude possible en est une d'adaptation. Pourtant, il est inexact et stérile de penser que l'État n'a plus de pouvoir d'intervention : la seule voie porteuse d'une réflexion riche consiste plutôt à se demander comment son rôle s'est transformé. Cette façon de voir correspond à ce que l'on appelle la *perspective évolutionnaire*. Celle-ci recentre l'attention sur le processus incessant de transformation des institutions, d'où ressortent, comme pour les autres sphères de la vie humaine, les règles de la vie économique.

Cela nous amène à notre point central, à savoir que *l'économie, en tant que discipline, doit être repensée comme une science sociale*. C'est avant tout dans cette optique que, dès le départ, nous nous sommes rattachés au thème premier du réseau, celui de *Yéconomie sociale*. Représenter l'économie comme une science sociale signifie oeuvrer à construire les faits économiques comme des faits sociaux. Ce travail théorique a été mené avec un certain succès par les économistes américains fondateurs de l'institutionnalisme. C'est pourquoi nous nous appuyons sur leur travail. Dans cette optique, l'économie est tout sauf une entité «naturelle» ; l'économie réelle ne peut fonctionner que sur la base de régulations sociales. Dans un langage théorique plus pointu, nous dirons que *Xaction économique individuelle est toujours sous contrôle de l'action collective*. La question n'est donc pas de savoir s'il faut des *règles* mais de choisir celles qui sont le plus à même d'organiser l'activité dans le sens du bien-être collectif, c'est-à-dire d'un projet éthique de société.

Reconceptualiser l'objet d'étude de l'économie, les processus de l'activité économique, comme un ensemble de *règles*, c'est aussi présenter l'organisation économique comme le produit de conventions sociales construites par les individus à travers *Xhistoire*. Si la situation actuelle est le résultat de l'activité humaine, le stade d'évolution présent des projets collectifs - l'activité humaine économique étant toujours sise dans des interactions sociales qui ressortent, par définition, de l'ordre du collectif - d'hier, elle est simultanément le point de départ de la société de demain, autrement dit un espace où il est possible d'inscrire maintenant notre action. Cette conception évolutionnaire des institutions, selon laquelle l'être humain est à la fois le créateur et le produit des règles qui façonnent son action,

a ceci de stimulant qu'elle situe d'emblée la réflexion économique sur le terrain du *politique*, où peut enfin réémerger la capacité de l'action individuelle et de l'action collective de transformer les *règles*. La résignation et le fatalisme peuvent ainsi céder la place à un projet de transformation.

La rhétorique du «marché» est un premier obstacle à une réflexion visant *a penser l'économie autrement*. En effet, la vision en termes de marché donne à croire qu'il existerait réellement un ordre régulé de façon automatique, dont la logique transcenderait la volonté humaine et qui s'imposerait en dehors de toute régulation sociale. La vision orthodoxe de l'économie repose sur une telle croyance. Cette représentation habituelle de l'économie doit être contestée. À cet effet, il faut prendre soin d'éviter le «piège des mots». La partition fréquemment établie entre l'«économique» et le «social» constitue un excellent exemple d'une rhétorique comportant plus de risques que d'avantages. En effet, opposer le «social» à l'«économique», en revendiquant du «social» face à un «ordre économique», équivaut d'emblée à reconnaître la validité d'un tel ordre : si l'on considère que c'est «le social» qui permet de «mettre des règles à l'économie», l'on admet, par le fait même, que l'économie peut fonctionner sans la médiation de règles sociales, validant dès lors le coeur même du discours économique orthodoxe⁴. L'opposition qui, selon nous, possède un réel potentiel de déconstruction théorique et, par voie de conséquence, de vraie transformation sociale, est celle qui met face à face l'économie orthodoxe et les hétérodoxies qui en contestent le bien-fondé.

4. Utiliser un cadre d'analyse économique alternatif s'entend aux niveaux de la méthodologie et des concepts

4.1 En premier lieu, la méthode privilégiée pour mener l'analyse économique autrement peut être décrite comme suit (il s'agit de points communs entre l'institutionnalisme commonsien et certains courants de l'analyse féministe)⁵ :

4.1.1 L'analyste mise sur la transversalité des logiques au lieu de considérer les espaces de vie de façon cloisonnée. L'étude doit dépasser les découpages artificiels et intégrer, le plus possible, toutes les dimensions d'un problème. Par exemple, le travail des femmes ne peut être vraiment appréhendé que si la famille, l'emploi et les po-

4 De la même façon, les analyses qui veulent introduire les «institutions» dans l'analyse économique afin de compléter la représentation orthodoxe du marché ne rompent pas avec cette dernière.

5 Pour en savoir plus long sur cette question, voir S. Morel, 2000, «Les femmes et la mondialisation : les enseignements de l'analyse institutionnaliste commonsienne de l'assistance sociale», *Les cahiers de l'IREF*, n° 5, p. 147-170.

litiques sociales sont examinés dans la complexité de leurs interactions. Il en va de même pour la production, la richesse, l'investissement, etc. De la même façon aussi, il serait vain de raisonner sur l'économie sociale en considérant cette dernière comme un espace séparé du reste de l'économie. D'une part, la logique de l'économie sociale ne peut être imperméable aux évolutions environnantes : si les règles du jeu économiques actuelles vont dans le sens d'une précarisation accrue des statuts économiques, l'économie sociale en subit forcément les contrechocs. D'autre part, un projet de transformation sociale qui se bornerait à l'espace de l'économie sociale comporte un risque de ghettoïsation. Redonner à l'économie sociale son réel pouvoir subversif présuppose donc que le discours qui la porte s'intègre à une réflexion et à une démarche globales de changement social.

La nécessité d'unifier la lecture des choses se traduit aussi par le refus des formes de raisonnement «dualistes», c'est-à-dire la propension à analyser séparément les ordres de réalité en les opposant systématiquement (ex. : nature/culture, objectif/subjectif, raison/sentiment, etc.). Cette façon de penser le monde a historiquement desservi la cause des femmes, en alimentant la croyance en des différences essentielles entre les sphères de la vie humaine et en facilitant le rattachement des femmes aux catégories dévalorisées de ces oppositions binaires. À cet égard, l'opposition entre l'«économique» et le «social» pourrait avoir le même effet pervers : ancrer dans les esprits l'association de l'espace de l'économie sociale à une sphère féminine dépréciée et celle de l'«économique», domaine des choses sérieuses, à une sphère masculine (perpétuant ainsi sous de nouvelles formes la ségrégation occupationnelle actuelle).

4.1.2 L'analyste récuse la possibilité d'écarter la dimension normative de la recherche scientifique. Les économistes adhèrent le plus souvent à une conception dualiste de la démarche de connaissance en postulant l'«objectivité» du discours scientifique. Ainsi, ils distinguent et opposent de façon tranchée «ce qui est» (appelé le «positif») et «ce qui devrait être» (appelé le «normatif»). Selon eux, la science économique doit se préoccuper des «faits» et éviter les «jugements de valeur», lesquels sont laissés aux hommes et aux femmes politiques. Dans cette optique, l'économiste apparaît comme un intervenant neutre (l'«expert»), ce qui lui enlève toute responsabilité dans les événements que ses conseils auprès du monde politique ont contribué à produire. Dans le cadre d'une approche économique alternative, l'analyste récuse cette possibilité d'écarter la subjectivité de l'investigation scientifique dans le but de produire une connaissance qui serait purement objective. La théorie est

inévitablement porteuse de valeurs et les jugements sont une part inhérente et continue de toute démarche scientifique".

4.1.3 *L'analyste considère que la connaissance et l'action évoluent de pair (c'est l'argument que nous avons présenté ci-dessus, au point 2).*

4.1.4 *L'analyste considère que la tâche de l'économiste est de s'atteler prioritairement à la résolution des problèmes sociaux les plus importants du point de vue éthique (pauvreté, chômage, discrimination, etc.)- Au lieu d'adopter la démarche habituelle des économistes, qui est d'orienter l'analyse vers les questions les plus aisément quantifiables (pour pouvoir les intégrer dans des modèles formels), l'économiste hétérodoxe se préoccupe surtout de trouver, pour y parer, les sources de conflit dans les interactions économiques, comme la distribution inéquitable des pouvoirs d'appropriation des richesses et la pauvreté qui s'ensuit.*

4.1.5 *L'analyste développe sa réflexion à partir d'une conception évolutionnaire des institutions (aspect présenté ci-dessus, au point 3).*

4.2. Pour ce qui est, en deuxième lieu, des concepts utiles pour élaborer une analyse économique alternative, exposons ceux que met de l'avant l'institutionnalisme commonsien⁷. Il s'agit de ceux de «relation sociale», d'«individus-citoyens» et de «statut économique⁸».

4.2.1 *Le conflit, la dépendance et l'ordre sont les constituantes de toute relation sociale. Il existe de la conflictualité dans les interactions humaines portant sur la distribution des richesses (y compris dans l'espace de l'économie sociale). Mais, outre le conflit, la dépendance et l'ordre sont aussi des constituantes des relations sociales : l'interdépendance entre les membres de la société est le fait incontournable de toute organisation sociale et conduit à la nécessité de rechercher des voies de compromis «raisonnables» et négociées.*

6 Ce point peut être expliqué comme suit : «1. Les propositions factuelles sont contaminées par les valeurs en raison des biais de valeur inévitables du chercheur. 2. (...) parce que le chercheur doit faire un jugement de valeur au sujet de ce qui est important ou de valeur afin, en premier lieu, de faire la recherche. 3. (...) parce que le chercheur est dépendant des ressources, et que la fourniture de ces dernières dépend, à son tour, des jugements de valeur et des droits acquis des institutions corporatives, politiques et autres institutions sociales. 4. (...) parce que le chercheur est un agent humain et est inévitablement une partie du système social sous observation»; G. M. Hodgson. 1993. «Commentary». In *Institutional Economics: Theory, Method, Policy*, sous la dir. de M. R. Tool, p. 113. Boston : Kluwer Academic Publishers.

7 Nous ne retenons ici que quelques concepts qui recèlent une utilité immédiate pour penser l'inégalité des hommes et des femmes face aux ressources économiques.

8 Pour en savoir plus long sur cette question, voir S. Morel, 1999, «De l'assurance chômage à l'assistance chômage : la dégradation des statuts», *La Revue de l'IREs, numéro spécial : Assurance, assistance, solidarité*, n° 30, p. 121-148.

4.2.2 *Appréhender les personnes comme des «individus-citoyens» à partir de leur statut économique.* Au lieu d'examiner, comme les économistes orthodoxes, l'action d'«agents économiques» désincarnés et isolés les uns des autres, l'analyste hétérodoxe s'intéresse à l'évaluation des *statuts économiques* socialement institués pour les individus. Dans les diverses transactions, où ils interviennent comme employeurs, salariés, travailleuses domestiques, prestataires de transferts sociaux, etc., les individus peuvent occuper différentes positions économiques qui leur confèrent respectivement un *statut économique*, un ensemble de *droits et devoirs* vis-à-vis des autres et de la collectivité⁹. Parler de l'appauvrissement des femmes, c'est, dans cette optique, parler de leur «statut économique de vulnérabilité» (ou, en langage commun, d'«insécurité économique»). Si les femmes sont dans cette position sociale, c'est parce que les règles sociales octroient une marge de liberté trop grande à d'autres acteurs. L'intervention de la collectivité est alors requise pour compenser l'inégalité des pouvoirs : des *droits* sont créés pour ceux et celles qui sont en position de vulnérabilité, ce qui correspond à l'institution de *devoirs* pour les autres. L'économie apparaît ainsi comme une discipline visant à corriger les déficits de pouvoir dans la société, générateurs d'iniquités dans la distribution des *droits et des devoirs* et, partant, d'insécurité économique.

5. Quelques questionnements et pistes de recherche : si l'analyse économique est orientée vers le «sujet-citoyen» et concerne la définition et l'établissement de *statuts économiques de sécurité* pour les femmes, il s'ensuit, premièrement, que l'évaluation des statuts octroyés aux femmes dans le cadre des politiques publiques exige *l'identification précise des règles* (les représentations sociales guidant l'action des acteurs, les dispositifs formels [lois, règlements, etc.] encadrant les politiques et les pratiques de mise en œuvre de ces dernières) *par lesquelles ces statuts sont institués*. Deuxièmement, *le problème dépasse alors largement celui de la pauvreté et de la protection au minimum*. Face aux inégalités dans la répartition des ressources, la lutte contre l'appauvrissement est un front d'action beaucoup trop restrictif, tout comme l'assistance sociale (l'ensemble des politiques visant à soulager la pauvreté), qui n'est qu'un instrument parmi d'autres, est un levier beaucoup trop faible : la politique de l'emploi, les normes minimales du travail (comme le salaire minimum), la fiscalité et la sécurité sociale¹⁰, etc., sont autrement plus puissants. La réflexion doit donc les intégrer

9 Selon cette posture théorique, il n'y a pas de séparation entre les droits économiques et les droits sociaux (comme en droit), mais prévalence de «statuts économiques», eux-mêmes constitués par des «droits» et des «devoirs».

10 La sécurité sociale comprend une panoplie de mesures : les transferts d'assurance sociale, d'assistance sociale et les transferts universels, les services publics, comme les soins de santé, l'éducation, le logement social, etc..

(conformément aussi à la nécessité d'une approche unifiée). Il en découle une série de questions, qui concernent les nouvelles formes de sécurité économique à promouvoir dans une économie salariale marquée par les mutations que l'on connaît de la famille, de l'emploi et de la sécurité sociale. Par exemple, comment les droits liés à l'emploi doivent-ils évoluer ? Comment réformer les politiques d'assurance sociale" pour que les femmes y aient un accès égalitaire et y trouvent des garanties stables de protection¹² ? Comment adapter la sécurité sociale face à l'émergence de nouveaux «risques sociaux» (comme la monoparentalité, l'exclusion ou encore la dépendance de longue durée) ? Quelle position adoptons-nous face aux thèses actuelles sur la «fin du travail» et aux diverses propositions de «revenu d'existence» (allocation universelle, revenu de citoyenneté, revenu minimum garanti, etc.), qui soulèvent des enjeux fondamentaux pour les femmes (en termes de droit à l'emploi et de droit au revenu) ? Quelles garanties collectives (juridiques et politiques) faut-il élaborer pour qualifier les statuts économiques des groupes de femmes (ou, plus largement, des groupes communautaires), des travailleuses et des usagères de l'économie sociale ?

La critique doit aussi s'étendre à nos propres catégories de discours. Les notions, par exemple, de solidarité ou de citoyenneté doivent être davantage questionnées, parce que trop imprécises. Ainsi, plaider en faveur d'une «économie basée sur la solidarité» fait l'impasse sur le fait que le terme a plusieurs sens. Les espaces de solidarité sont nombreux (on peut parler de solidarité professionnelle, familiale, associative, nationale, etc.). Or, précisément, le propre du fonctionnement du système actuel est de faire peser sur la *solidarité familiale* une partie du poids des ajustements structurels, en instrumentant les ressources provenant de la famille pour pallier les déficits de la *solidarité nationale* (l'insuffisante fourniture de services publics). De même, le «workfare» imposé aux femmes allocataires de l'aide sociale aux États-Unis a été défendu au nom d'un idéal de *citoyenneté*. Il nous faut donc préciser nos conceptions de la solidarité et de la citoyenneté. Il en va de même pour les notions de justice, d'équité, etc.

Enfin, défendre une conception plus globale des réalités à l'étude signifie, sur le plan des pratiques d'évaluation des politiques publiques : élargir la notion de «coût» (en indiquant certaines

11 Il est postulé ici que la combinaison emploi-assurance sociale est la mieux apte à garantir aux femmes une véritable sécurité économique, ce qui est déjà, en soi, sujet à débat.

12 Cela implique, notamment, de s'interroger sur les modalités d'extension des droits à l'assurance sociale : comment généraliser le concept de base de travail dans le cadre de la sécurité sociale pour reconnaître la contribution des femmes au chapitre du travail domestique, c'est-à-dire selon quelles modalités pourrait-on accorder des droits à des prestations d'assurance dans le cas de travaux ménagers et de soins aux personnes (ou plus largement d'activité bénévole) ?

omissions, c'est-à-dire les coûts cachés de nos décisions économiques); questionner les biais des arbitrages coûts-bénéfices (où les protections collectives sont le plus souvent analysées comme des coûts, alors que sont oubliées leurs retombées positives); analyser les logiques plutôt que les formes institutionnelles canoniques (comme lorsque l'on compare les dépenses de sécurité sociale entre les pays, en oubliant de comptabiliser, par ailleurs, les dépenses privées de santé, d'éducation, de retraite et de garde d'enfants"); adopter un horizon temporel long (les politiques publiques de qualité sont souvent coûteuses à court terme, mais rentables à long terme); adopter une perspective dynamique et intégrée (considérer les effets d'une politique ou d'une mesure dans ses interactions avec d'autres politiques ou mesures); dépasser l'évaluation des résultats en s'intéressant davantage aux évaluations de processus (qui portent sur la mise en œuvre des politiques); impliquer les acteurs concernés et, tout d'abord, les usagers; enfin, approfondir l'analyse différenciée selon les sexes (analyser l'impact spécifique des politiques publiques sur les conditions de vie des femmes, compte tenu, au départ, de leur situation particulière).

Bibliographie

- Appel des économistes pour sortir de la pensée unique. 1997. *Pour un nouveau plein emploi*. Paris : Syros.
- Castel, Robert. 1998. «Centralité du travail et cohésion sociale». In *Le monde du travail*, sous la dir. de J. Kergoat et al., p. 50-60. Paris : La Découverte.
- Commons, John R. 1934. *Institutional Economics, Its Place in Political Economy*. Nouveau-Brunswick et Londres : Transaction Publishers, 2 vol.
- Commons, John R. 1931. *The problem of correlating law, economics and ethics*. T. III de *Recueil d'études sur les sources du droit en l'honneur de François Gény*, p. 124-144. Paris : Sirey (1935).
- Commons, John R. 1924. *Legal Foundations of Capitalism*. Madison : The University of Wisconsin Press (1968).
- Corei, Thorstein. 1995. *L'Économie institutionnaliste. Les Fondateurs*. Ec. Poche. Paris : Économica.
- Dagenais, L. F. 1998. *Travail éclaté : protection sociale et égalité*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Études et documents n° 7. Cowansville : Éd. Yvon Blais.
- Ferber, Marianne A., et Julie A. Nelson (dir.). 1993. *Beyond Economic Man, Feminist Theory and Economics*. Chicago et Londres : The University of Chicago Press.
- Gislain, Jean-Jacques. 1999. «Les conceptions évolutionnaires de T. Veblen et J. R. Commons». *Economies et Sociétés*, HS, n° 34, p. 47-65.
- Grozelier, Anne-Marie. 1998. *Pour en finir avec la fin du travail*. Paris : Les Éditions de l'Atelier.

13 Lorsque tout est pris en compte, il ressort, par exemple, que les États-Unis dépensent autant que la Suède pour ces protections, sauf que la différence est qualitative : les premiers ont donné beaucoup d'importance aux fournisseurs privés, la seconde, aux fournitures publiques, avec les différences en termes d'inégalités que cela comporte.

- Jennings, Ann L. 1993. «Public or Private? Institutional Economies and Feminism». In *Beyond Economic Man, Feminist Theory and Economics*, sous la dir. de M. A. Ferber et J. A. Nelson, p. 111-129. Chicago et Londres : The University of Chicago Press.
- Leisering, Lutz. 1996. «Les limites de l'État d'assurance sociale ? Les mutations sociales ou le défi des garanties de revenu publiques». In *Comparer les systèmes de protection sociale en Europe*, p. 407-437. MIRE, vol. 2. Rencontres de Berlin, France-Allemagne, Paris.
- Méda, Dominique. 1995. *Le travail : une valeur en voie de disparition*. Paris : Aubier.
- Morel, Sylvie. 2000. *Les logiques de la réciprocité : les transformations de la relation d'assistance aux États-Unis et en France*. Coll. «Le lien social». Paris : Presses universitaires de France.
- Morel, Sylvie. 2000. «Les femmes et la mondialisation : les enseignements de l'analyse institutionnaliste commonsienne de l'assistance sociale». *Les Cahiers de l'IREF, lectures féministes de la mondialisation : contributions multidisciplinaires*, n° 5, p. 147-170.
- Morel, Sylvie. 1999. «De l'assurance chômage à l'assistance chômage : la dégradation des statuts». *La Revue de VIREs, numéro spécial : Assurance, assistance, solidarité*, n° 30, p. 121-148.
- Poulin Simon, Lise. 1981. *Les assurances sociales, pour une sécurité du revenu des salariés*. Montréal : Institut de recherche appliquée sur le travail, cahier n° 18.
- Rifkin, Jeremy. 1996. *La fin du travail*. Paris : Éditions La Découverte.
- Schnapper, Dominique. 1998. *Contre la fin du travail*. Paris : Les éditions Textuel.
- Supiot, Alain (dir.). 1999. *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*. Rapport pour la Commission des Communautés européennes. Paris : Flammarion.
- Tool, Marc R. 1994. «An Institutionalist Mode of Inquiry». In *The Role of Economic Theory*, sous la dir. de P. A. Klein, p. 197-227. Dordrecht, Kluwer.
- Tool, Marc R. (dir.). 1993. *Institutional Economies: Theory, Method, Policy*. Boston : Kluwer Academic Publishers.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (dir.). 1998. *Objectif plein emploi. Le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale ?* Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Waller, William, et Ann JENNINGS. 1990. «On the Possibility of a Feminist Economics: The Convergence of Institutional and Feminist Methodology». *Journal of Economic Issues*, vol. XXIV, n° 2, p. 613-622.

COMPTE RENDU DU PREMIER ATELIER DE RECHERCHE STRATÉGIQUE

ECONOMIE SOCIALE OU SOLIDAIRE :
ENJEUX POUR LES FEMMES DU QUÉBEC ET D'AILLEURS
MONTRÉAL, 15 ET 16 OCTOBRE 1998

Sous L'ÉGIDE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES CHERCHEUSES FÉMINISTES, RELAIS-FEMMES, LE SERVICE aux collectivités de l'UQAM et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM ont organisé un atelier de recherche stratégique les 15 et 16 octobre 1998. L'atelier réunissait chercheuses et intervenantes et visait deux objectifs. Premièrement, les participantes souhaitaient établir un bilan de la situation en économie sociale. Par ailleurs, elles ont cherché à esquisser différentes avenues de recherche, dans le but de créer un réseau stratégique qui unirait le monde de la recherche et du terrain.

Lors de la première journée, les intervenantes ont pu réagir aux analyses des chercheuses sur l'économie sociale proposées dans un document de travail remis au préalable à l'ensemble des participantes. Des chercheuses ont ensuite présenté quelques avenues de recherche dans le domaine de l'économie. Cette entrée en matière a permis aux praticiennes et aux universitaires de dresser un premier bilan de la situation et de suggérer quelques pistes de recherches.

La seconde journée, les intervenantes ont fait elles-mêmes différentes suggestions de recherche. Deux chercheuses ont ensuite fait part de leurs travaux sur des cas européens et mexicains. La discussion s'est terminée par un rappel des différentes pistes proposées.

Le rapport qui suit est un résumé des présentations et des questions, toujours nombreuses, soulevées au cours de ces deux journées de travail.

JOUR1

Bilan des politiques et pratiques actuelles d'économie sociale

Avant l'atelier, les participantes ont reçu un dossier réunissant les constats de recherche des universitaires. Deux intervenantes ont lancé la discussion en réagissant à ces analyses.

1. Thérèse Belley — Accès Travail Femmes de Jonquière

La participante a commencé par féliciter les organisatrices pour leur initiative. Les femmes du terrain en région ont peu de temps ou d'occasions pour réfléchir «féministement» et prendre du recul par rapport à leur action. C'est pourquoi elles ont besoin des chercheuses pour les aider à cet effet.

L'intervenante s'est ensuite interrogée sur le pourquoi de l'économie sociale. À l'origine, le but était de contrer l'économie libérale. Aujourd'hui, qu'ont réalisé les groupes de femmes ? Avec la mise en place de différentes structures, notamment les CLD, elles ont le sentiment d'avoir perdu de vue leur objectif social. Il y a eu un glissement entre la finalité sociale initialement revendiquée et l'aspect économique, tel que dicté par les structures actuelles. Résultat : une certaine désillusion. Au lieu de lutter contre la pauvreté, est-ce que les femmes ne sont pas en train de s'appauvrir davantage ? Une question doit être remise à l'ordre du jour : qu'est-ce que l'économie sociale pour les femmes ?

En définissant clairement le concept de l'économie sociale, son mandat et ses limites, on doit faire entrer en jeu un autre élément : le rôle de l'État. Vis-à-vis l'économie sociale, quel est le rôle de l'État ? Quel est son rôle effectif et quel rôle voulons-nous lui donner ? L'accès au financement doit-il justifier l'obligation de remplir des mandats qui appartiennent aux services publics ? Il y a lieu également de s'interroger sur les dangers réels de concurrence entre les groupes communautaires d'un même secteur qui peuvent, bien malgré eux, se retrouver en lutte les uns contre les autres pour du financement.

Une analyse des effets de l'économie sociale sur la tendance vers l'entrepreneursip du communautaire permettrait vraiment d'en dégager les possibilités réelles. Il est également intéressant de

réfléchir sur les types d'emplois qu'offre l'économie sociale. Il nous faut maintenir la revendication visant la création de «véritables» emplois, une présence des femmes dans tous les secteurs (y compris non traditionnel) et des conditions de travail décentes.

Pour conclure sa présentation, l'intervenante a souligné qu'elle se demandait s'il valait mieux se retirer d'une économie sociale qui nous ressemble de moins en moins, ou continuer et poursuivre la lutte malgré tout. Elle a fait appel aux chercheuses pour l'aider à clarifier ces questions, à étayer les débats et à poursuivre la réflexion.

2. Johanne Nasstrom — conseillère en économie sociale de la table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

La deuxième intervenante a repris la réflexion sur un ton similaire. De la même manière, un jour elle fait son deuil de l'économie sociale, pour le lendemain poursuivre la lutte. Actuellement, avec les CRÉS, les CLD, les Comités sectoriels, les femmes sont débordées. Elles doivent se battre sur plusieurs tableaux tout en continuant leurs activités dans les groupes, et ce, pour des montants parfois ridicules. Par ailleurs, les alliances avec les groupes communautaires s'avèrent parfois difficiles. C'est-à-dire que certains groupes communautaires refusent d'être identifiés à l'économie sociale.

Mais malgré ce constat, toutes les femmes ne sont pas prêtes à abandonner. L'intervenante a souligné le cas de certains groupes qui cherchent à amender les ententes de gestion dans les CLD. L'exemple est encourageant et souligne la disparité qui existe entre les différentes localités, qu'on se doit de prendre en compte.

S'il est clair que les groupes de femmes veulent toujours une économie différente pour lutter contre la pauvreté, elles s'interrogent maintenant sur les façons de faire avancer cette vision. Un débat de fond s'impose. Les groupes ont parfois le sentiment de s'être «fait avoir» . Doivent-ils toujours s'investir dans l'économie sociale ou mener la lutte sur un autre front ? En poursuivant de la sorte, ne risquent-ils pas d'entériner la vision économiste ? Devraient-ils chercher un financement ailleurs, comme dans la santé et les services sociaux ? Bref, où mettre leur énergie ?

Avenues de recherches et collaborations à établir

Ces deux réactions ont permis de lancer le débat. De nombreux commentaires et suggestions de recherche ont été soulevés, que nous résumerons plus loin. Passons pour l'instant aux réflexions de trois chercheuses quant au besoin de redéfinir l'économie.

1. Cécile Sabourin — professeure de sciences sociales à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

La professeure a présenté sa réflexion sur la nécessité de questionner les fondements de la théorie économique. Par définition, l'économie étudie comment les humains s'organisent pour répondre à leurs besoins. La mise en place d'activités économiques et les différentes manières de le faire varient en fonction des milieux et des cultures, mais aussi en fonction de l'histoire des peuples. L'économie ne se réduit donc pas à des activités effectuées par des entreprises à la poursuite de profits, comme plusieurs sont portés à le croire de nos jours. Si un courant de pensée économique allant dans ce sens prédomine, il est important de noter que, parallèlement, il existe un courant humaniste à l'intérieur duquel les constats et les approches de la pensée féministe s'articulent pour offrir une solution de rechange. Les groupes féministes ont déjà contribué à faire ressortir des préoccupations incontournables, tout comme d'autres groupes s'interrogent sur les nuisances et la pollution. Les groupes féministes ont, entre autres, tenté de structurer des actions pour produire «autrement» et répondre aux besoins des «exclus» et des «oubliés», hommes et femmes, de l'économie dominante.

Il est urgent de remettre en question les définitions qu'impose le courant dominant de l'économie (p. ex. : le travail, le rapport au temps, la propriété). Il est aberrant de valoriser ou non un même acte économique simplement parce que celui-ci est produit dans un contexte différent. Soulignons l'exemple d'un service rendu. Pourquoi ce service prend-il des dimensions différentes selon qu'il est gratuit ou qu'il est payé par l'État, un CLSC ou la voisine elle-même ? Une production ne peut-elle avoir lieu sans échange d'argent ? Les modèles économiques actuels doivent être revus dans leur totalité. Il s'agit de reconnaître que l'économie ne se limite pas à la finance ou aux besoins individuels. Ce qu'une économie «autre» revendique, c'est entre autres la prise en compte des besoins collectifs, la recherche de l'équité et, quant aux choix de biens et de services à produire, la mise en place de mécanismes de décision prenant appui sur une participation des citoyennes et des citoyens.

Cette construction d'une solution de rechange doit se faire dans une optique à long terme. La chercheuse a reconnu qu'une telle réflexion pouvait être plus difficile sur le terrain. La recherche des universitaires peut donc venir compléter le travail quotidien des femmes du terrain, en y apportant ce regard critique ayant une portée à long terme. Chercheuses et praticiennes auraient ainsi une action complémentaire.

2. Sylvie Morel — professeure de relations industrielles à l'Université Laval

La professeure a poursuivi sur une réflexion similaire. Les intervenantes et les chercheuses appartiennent à deux cultures : l'une, à court terme, l'autre, à plus long terme. Il est important de reconnaître cette différence, car cela est une condition préalable à des échanges féconds.

À l'instar de sa collègue, la professeure a souligné l'importance de questionner la totalité du discours économique. Redéfinir l'économie peut être entendu de deux façons : reconstruire autrement le fonctionnement de l'économie réelle, en préconisant par exemple la mise en place d'un espace d'économie sociale (entendu comme le lieu d'expression de nouvelles «règles du jeu» économiques), ou encore, redéfinir la théorie économique, c'est-à-dire les représentations et les discours théoriques portant sur l'économie. Ce sont deux exercices différents, mais le dernier est un passage obligé pour en arriver au premier. Autrement dit, la possibilité de redéfinir les règles du jeu économique dans un sens favorable aux femmes dépendra de la force et de la radicalité avec lesquelles on aura reconstruit le discours économique dominant sur des bases différentes de celles qui sont les siennes actuellement.

Prendre une distance critique face au discours dominant en économie signifie revoir les grilles d'analyse canoniques, en analyser les biais sexistes, s'interroger sur la définition, le sens et les objectifs mêmes de cette discipline, questionner la normativité de la démarche scientifique, réévaluer l'ensemble de nos présupposés méthodologiques.

Deux pièges doivent donc être évités. Le premier consiste à tenir le discours économique actuel pour acquis et à le considérer comme une vérité scientifique incontestable. Cela est le cas non seulement des défenseurs du statu quo mais aussi, paradoxalement, de beaucoup de progressistes. La lancinante mise en opposition du «social» et de l'«économique» en est le meilleur exemple : il s'agit

de revendiquer du «social» face à un «ordre économique» , comme si ce dernier était actuellement unique et homogène, incontestable et incontesté, valide dans sa prétention à rendre compte des rouages de l'«économie» . Or rien n'est plus erroné que cette vision qui reprend mot à mot les idées et les dogmes de l'orthodoxie pour, curieusement, les dénoncer ensuite par la revendication du «social». La seule opposition qui vaille, qui possède un réel potentiel de déconstruction théorique et, par voie de conséquence, de reconstruction du «réel» , est celle qui met face à face l'économie orthodoxe et les hétérodoxies qui en contestent le bien-fondé, posant ainsi véritablement l'économie comme une «science sociale» .

Une telle science sociale (qui pourrait viser à substituer *\afemina institutionalis* à *Vhomo oeconomicus*) a des points communs avec certaines analyses féministes : elle mise sur la transversalité des logiques au lieu de considérer les espaces de vie (comme la famille et l'emploi) de façon cloisonnée, elle récuse la possibilité d'écarter la dimension normative de l'investigation scientifique, elle privilégie la méthode de recherche «abductive» , selon laquelle la connaissance et l'action évoluent de pair, et elle consacre l'importance de s'atteler aux dérèglements sociaux (pauvreté, chômage, inégalités, etc.) comme tâche principale de l'économiste.

Le deuxième piège, qui n'est pas séparé du premier, serait de raisonner sur l'économie sociale en considérant cette dernière comme un espace séparé du reste de l'économie. Le premier risque de ghettoïsation, c'est là qu'il se trouve : nous confiner nous-mêmes dans l'antichambre en nous interdisant de repenser toute l'architecture de la maison. Aussi se demande-t-on pourquoi, si les règles du jeu économiques actuelles vont dans le sens d'une précarisation accrue des statuts économiques, il en irait différemment de cet espace d'économie sociale et au nom de quelles forces celle-ci pourrait contrecarrer les tendances lourdes de l'économie et resterait une sorte d'îlot protégé dans une mer de concurrence débridée. Pour redonner à l'économie sociale son réel pouvoir subversif, le discours qui la porte doit s'intégrer à une réflexion et à une démarche globales de changement social, et correspondre à un projet collectif ambitieux.

3. Am'ta Caron — professeure émérite de sciences religieuses à l'Université du Québec à Montréal

Une troisième professeure a pris la parole pour dénoncer l'idéologie sur laquelle repose l'économie libérale. Son argumentation s'est basée sur l'analyse de la situation des femmes salariées oeuvrant dans différents services de l'Église catholique au Québec.

Aujourd'hui, les femmes sont devenues des ressources humaines quasi indispensables au fonctionnement des communautés croyantes. Par ailleurs, elles sont maintenues par leur employeur dans des conditions de précarité (salaire inadéquat, absence de contrat de travail et d'avantages sociaux). Elles n'accèdent pas non plus aux fonctions de pouvoir en raison de leur exclusion du sacerdoce ministériel. Cette situation vécue par des femmes salariées en Église ne risque-t-elle pas de devenir celle de bon nombre de praticiennes engagées dans des entreprises dites d'économie sociale ? Les constats des chercheuses et des intervenantes préoccupées par cette situation invitent donc à se montrer tout particulièrement attentives à l'égard d'idéologies qui mettent l'accent sur «la différence sexuelle» pour justifier des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, qui prônent «des perspectives de partenariat hommes-femmes» pour maintenir les femmes dans des secteurs et des rôles qu'on dit reliés à leur vocation spécifique en tant que femmes.

Il faut, en conséquence, s'appliquer à détecter et à dénoncer ces idéologies qui, à plus ou moins long terme, peuvent contribuer à maintenir les femmes engagées dans «des entreprises d'économie sociale» dans une situation de pauvreté et de marginalité. D'où l'importance d'élaborer des stratégies pouvant permettre de surmonter l'impasse que représente le binôme égalité-différence en prenant conscience des nouvelles formes de patriarcat qui sont en train de s'établir, autant dans la société civile que dans la société religieuse.

Il importe pour cela de créer des espaces publics de parole et d'action qui favoriseront la diversité et la pluralité de l'expression. Il faut aussi proposer des outils conceptuels qui permettront aux femmes de prendre la parole dans les débats qui concernent leurs droits sociaux : au travail, à l'éducation, aux soins de santé, à l'expression démocratique. Enfin, s'il faut encourager les débats publics pluriels, cela ne veut pas dire nier l'identité particulière des femmes. Au contraire, il faut créer entre femmes des stratégies identitaires afin de légitimer les expériences des femmes, qui pourraient servir de source d'inspiration à des politiques de gestion et de transformation du social.

Bilan des interventions

La discussion a permis aux intervenantes et aux chercheuses de faire un certain nombre de constats. Des pistes de recherche ont été proposées. Le bilan qui suit s'inspire de la présentation de Lyne Kurtzman.

Interventions des intervenantes

Tout d'abord, les intervenantes ont toutes noté les nombreuses tensions qui caractérisent le dossier de l'économie sociale, tensions qui s'expriment par un sentiment de «piétinement». Elles ont fait part de cinq sources de tensions. Il y a d'abord l'écart entre les revendications initiales des femmes (en termes de démocratisation, de justice sociale, etc.) et le résultat, tel que formulé par le projet officiel de l'économie sociale. Si les femmes ne sont toutefois pas prêtes à abandonner la lutte, mais souhaitent la poursuivre, une question demeure : comment ? Comment revenir aux revendications d'origine ?

La seconde source de tensions est due à la diversité qui existe entre les groupes (communautaires, acteurs économiques traditionnels, syndicats, groupes de femmes, groupes régionaux, etc.), mais aussi entre les différentes visions et objectifs de ces groupes. Au coeur de cette diversité, la question du rôle de l'État divise les acteurs : quel est le rôle de l'État, quel rôle devrait-il ou ne devrait-il pas jouer comme dispensateur des services publics ?

Troisième source de tensions, produit de la seconde : la concurrence entre les groupes. Tous poursuivent des buts distincts et luttent pour leur survie, des créneaux rentables et un financement de l'État. Même les groupes de femmes se retrouvent en compétition.

Quatrièmement, des tensions proviennent de ce que plusieurs vivent comme une contradiction féministe. Doit-on encourager le travail des femmes dans la sphère domestique et favoriser ainsi la reconnaissance du travail «invisible» des femmes, ou, à l'inverse, doit-on chercher à les intégrer dans des métiers non traditionnels ? Peut-on déconstruire le genre, même dans des sphères traditionnelles ? Le non-traditionnel peut-il servir la cause des femmes ?

Un cinquième motif de tensions : la disproportion entre les énergies dépensées par les femmes

du terrain et les résultats obtenus en bout de ligne. Les femmes investissent des lieux de pouvoir nouveaux dans lesquels elles n'ont pas l'habitude de fonctionner et n'obtiennent que de maigres résultats. Doivent-elles lutter ailleurs, et si oui, où ?

Par ailleurs, les intervenantes ont également fait quelques commentaires. Elles ont souligné qu'il n'y avait pas de nouveaux débats et qu'il y aurait intérêt à poursuivre la recherche. La question du travail domestique, un dossier «chaud», mériterait d'être traitée. Elles font appel aux chercheuses : «aidez-nous à nous réapproprier l'économie sociale». Un rapprochement entre le terrain et le monde de la recherche s'avère nécessaire.

Interventions des chercheuses

En ce qui a trait aux chercheuses, toutes s'accordent pour affirmer que la réflexion sur l'économie sociale doit être décloisonnée. Il s'agit de remettre en question le discours actuel sur l'économie, dans ses dimensions culturelle, historique et sociale, et non le concept de l'économie en soi. Ce sont les mots utilisés qu'il faut changer, afin de permettre à des relations non financières entre les individus d'entrer dans le domaine de l'économie (ex. : le bénévolat). Au-delà des mots, c'est toute l'idéologie patriarcale derrière la pensée dominante qu'il faut déconstruire. Malheureusement, il y a encore peu de place, même dans les universités, pour l'expression d'un tel discours alternatif.

Par ailleurs, les chercheuses ont aussi insisté sur l'importance de reconnaître la diversité entre les femmes. Si l'on note une telle diversité parmi les femmes du terrain, celle-ci existe également entre les chercheuses. Certaines défendent la pensée économique dominante. Il est logique que l'économie sociale soit un dossier conflictuel. Rappelons que le conflit est inhérent à toute situation humaine, et que les relations entre les femmes n'y échappent pas.

Si l'action des femmes du terrain est plus axée sur le court terme alors que celle des chercheuses vise le long terme, les deux démarches ne sont pas forcément antagonistes. Elles s'inscrivent dans un projet global commun : à court terme, les femmes luttent pour des emplois décents, tandis qu'à plus long terme, elles visent à changer les règles du jeu. Les deux objectifs se complètent.

Synthèse des pistes de réflexion

Ces constatations ont permis de dégager différentes pistes de réflexion, à la fois pour les intervenantes et les chercheuses. La première : comment articuler les expériences de chacune dans un discours économique «autre» qui ferait abstraction des concepts de tarification, de rentabilité et de solvabilité ? Pour ce faire, il faut clarifier le concept de l'économie sociale et ses interprétations purement économicistes. Il faut questionner le discours économique qui ne se concentre que sur les marchés financiers et reconsidérer la notion de croissance. Ce faisant, il s'agit de questionner la pratique d'accommodement et de remettre sur la table le projet d'une économie alternative. En d'autres termes, tout en reconnaissant le contexte étatique, il faut continuer de travailler à la libération des femmes. Bref, il ne faut pas perdre de vue le projet initial.

Un bilan doit aujourd'hui être fait. Après quelques années d'économie sociale, y a-t-il eu une meilleure redistribution et démocratisation, et un partage plus équitable des richesses ? Il s'agit de regarder à la fois les réussites et les échecs dans les expériences menées jusqu'à présent. Il faut aussi analyser l'impact de la décentralisation sur le discours féministe. Accaparées par des tâches administratives, les femmes ont-elles pu faire avancer le projet ?

Par ailleurs, un défi doit être relevé. Il s'agit de sortir du dualisme qui oppose la reconnaissance du travail des femmes et la division sexuelle du travail. Rappelons la question : peut-on déconstruire le genre tout en valorisant les emplois qui s'inscrivent dans le traditionnel ? Une étude sur ce sujet s'impose.

Une autre question doit être analysée : le rapport avec le communautaire. Peut-on parler d'une alliance «féconde ou malsaine» ? Le monde communautaire qui s'oriente de plus en plus vers l'entrepreneuriat doit être réévalué.

Enfin, une dernière piste, et non la moindre : une réflexion sur le savoir comme lieu de pouvoir, qui ne se résout que dans la subversion. Les féministes auraient un avantage dans ce domaine, étant habituées à déconstruire et à reconstruire les discours.

JOUR 2

Questionnements féministes et ouverture vers des pratiques transformatrices

À partir de leurs expériences sur le terrain, deux intervenantes ont exposé en quoi les efforts de théorisation éclairaient la mise en œuvre de pratiques transformatrices en économie sociale. Ces présentations ont permis de soulever de nouvelles questions et propositions de recherche.

1. Marie-Thérèse Forest — Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des îles

L'intervenante a donné le ton de sa présentation en soulignant que malgré les tensions, le sentiment de piétinement, parfois de recul, les pratiques étaient novatrices et le bilan plutôt positif. Pour continuer la lutte sur le terrain, elle a affirmé qu'il fallait croire en l'utopie. Sa recette : se donner des objectifs réalisables.

L'intervenante a traité de trois thèmes. Premièrement, la question du partenariat. À ses yeux, le partenariat se distingue de la complémentarité, en ce sens qu'il implique une relation d'égal à égal. Dans sa région, cette relation a été positive. Les partenaires ont investi ensemble les espaces décisionnels locaux et régionaux. Les femmes ont pu ainsi acquérir une crédibilité, une force et un pouvoir de subversion. Elles influencent désormais le débat. De plus, grâce à la formation en recherche-formation, elles ont intégré de nouvelles données dans leur démarche de questionnement et croient désormais en leur capacité d'influencer l'économie.

De nombreuses questions ont été soulevées à ce sujet. Premièrement, une participante a précisé qu'il était important de se rappeler que même si, dans ce cas, le partenariat semble avoir été possible (une réalité qui démontre encore une fois les disparités entre les régions), il faut se rappeler que le concept a été imposé aux groupes de femmes. Elles ne l'ont pas choisi. Il faut donc questionner ces structures. Certains groupes ont pu s'en accommoder, mais l'accommodement reste fragile. Par ailleurs, s'il y a une dimension d'activisme dans le partenariat, la limite entre l'activisme et l'accommodement n'est pas claire. Une autre participante s'est interrogée sur ce que pouvait vouloir dire un partenariat avec l'État. Dans une démocratie, l'État est censé représenter l'intérêt général. La notion de partenariat avec l'intérêt général semble être un non-sens.

L'intervenante est ensuite passée à la question de l'aide domestique. Le dossier englobe un grand nombre de questions clés de la problématique des femmes : la ghettoïsation, la tarification, la solvabilité, la substitution d'emploi, le rôle de l'État, etc. Les chercheuses devraient s'y attaquer. Une recherche-action sur une base régionale a été demandée.

Dernière question : le féminisme. L'intervenante a noté que les femmes du terrain étaient déjà sur le front de l'action, avaient beaucoup de responsabilités et qu'il leur était difficile de s'attaquer en plus à un débat de fond. La recherche doit relever des universitaires. Ce qu'il faut aux praticiennes, ça n'est pas tant des théories de recherche que des pratiques de recherche. Pour ce faire, les femmes du terrain doivent rejoindre les chercheuses et leur communiquer leurs expériences. Ainsi, la recherche pourra s'inspirer de la réalité de la pratique du terrain.

Cette dernière question a engendré de nombreuses réactions. Une participante a repris le même argument en affirmant que les femmes du terrain devaient se réapproprier le discours féministe. Elles ont besoin de se rafraîchir, d'être outillées. Sur le terrain, les choses vont très vite. Souvent, les femmes doivent faire face à des individus qui ne connaissent pas la logique féministe et elles sont prises au dépourvu. Les chercheuses pourraient fournir aux intervenantes les arguments et raisonnements dont elles ont besoin.

Une autre participante a souligné le risque d'une telle revendication de la part des femmes du terrain. Elle a noté que ces dernières étaient en train de perdre leur implication de militantes. En croyant qu'il faut avoir recours aux expertes, les femmes de la base se dirigent vers une nouvelle domestication. Les femmes luttent pour la démocratisation. Or la démocratie, c'est aussi faire son analyse propre et refuser de déléguer ce pouvoir à une instance supérieure.

En réponse à cet argument, une participante a souligné que ce risque de domestication était directement relié à la conception que l'on se faisait de la relation entre le savoir et l'action. Si l'on admet que le savoir est nourri par l'action, le risque s'évapore, car il permet aux intervenantes et aux chercheuses de mener la recherche de manière complémentaire. Pour ce faire, chacune des parties doit questionner ses pratiques afin d'être en mesure de mener cette recherche de manière démocratique.

2. Sylvie Paquerot — *Syndicat de la fonction publique du Québec*

L'intervenante a proposé de nombreuses pistes de réflexion qui ont alimenté la discussion. Dans un premier temps, elle a souligné que la question de la démocratie, peu explorée, méritait que l'on s'y attarde. Les femmes se sont interrogées sur la démocratie par rapport à elles, mais non vis-à-vis la société dans son ensemble. Les incidences de l'économie sociale sur la démocratie doivent être étudiées. Cette question mène à la problématique du rôle de l'État dans un système parlementaire et des services publics. L'intervenante a avoué ici qu'elle avait une conception traditionnelle de la démocratie qui a des exigences. À ses yeux, si l'économie sociale a renforcé le rôle des personnes nommées dans les différentes infrastructures (CLD, CRD), cela ne constitue pas un renforcement de la démocratie. La multiplication des structures, même si elles sont plus «proches» (CLD, CRD, etc.) et même si l'économie sociale y a une voix, ne constitue pas forcément un renforcement de la démocratie, justement parce que les personnes nommées pour siéger à ces instances ne sont pas des personnes élues. Comme le disait Touraine, confondre la société civile et la société politique n'a jamais renforcé la démocratie. Pour démocratiser une société, c'est l'autonomie et l'espace des groupes qu'il faut renforcer, et non une gestion corporatiste où ceux-ci prendraient les décisions à la place du politique.

Une participante a précisé qu'il fallait garder en mémoire que même les groupes de femmes ne s'accordent pas sur ce point. Une analyse qui mettrait en lumière les positions des différents groupes permettrait de repérer les alliances potentielles.

L'intervenante a ensuite traité de la question de la mondialisation. Cette question pose un problème de taille, à savoir : qui dirige ? le politique ou l'économique ? Elle a rappelé que le concept de l'économie sociale était l'une des recettes gagnantes de la Banque mondiale. Son influence sur les résultats ne peut être sous-estimée. Rappelons l'exemple de la Bolivie. Dans ce pays, l'éducation primaire, l'une des «success stories» de la Banque, a été confiée à l'économie sociale, plus précisément aux ONG religieuses. Résultat : au profit de l'éducation, on a laissé de côté la liberté religieuse. On peut accepter temporairement un tel choix dans une situation critique, mais est-ce une voie d'avenir ? Or, le seul garant des libertés, c'est l'État. Ici, entre le politique et l'économique, c'est sans équivoque le second qui prédomine. Le monde de la recherche doit explorer ces réalités, car elles concernent directement les groupes en économie sociale.

Une autre question liée à la problématique de la mondialisation a été abordée : l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements). L'accord, s'il a lieu, ne sera pas sans incidences sur l'économie sociale. En effet, les groupes devront entrer en compétition avec des multinationales pour obtenir des parts de marché. Les gouvernements ne pourront plus favoriser leurs investisseurs nationaux. Alors que faire ? Les chercheuses doivent informer le monde du terrain sur ces questions, d'autant que certains éléments sont déjà présents dans l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain).

Une question primordiale doit être traitée : la lutte se situe-t-elle toujours sur la bonne «patinoire» ? Il faut nous rappeler que nous l'avons d'abord posée en termes «d'infrastructures sociales». Les termes ont été imposés aux femmes. Aujourd'hui, elles se retrouvent au stade du questionnement, et il semble nécessaire de revenir sur certaines définitions.

Le rôle de l'État et des services publics doit être enfin débattu. Sur un plan historique, il faut revoir ce qui s'est fait, préciser les contenus politiques afin d'éclairer la situation actuelle. Ruth Rosé a fait une offre de service et annoncé qu'elle entendait effectuer une recherche sur l'aide familiale à domicile en Scandinavie. Au Québec, on assiste à un désengagement manifeste de l'État, et il est urgent de revoir ce qui relève ou devrait relever du secteur public.

Pour saisir l'enjeu, l'intervenante a proposé de distinguer deux choses : l'État désengagé tel qu'il est devenu, c'est-à-dire l'État dans sa forme d'«ennemi» , et l'État-providence, l'État outil collectif tel qu'il pourrait être, par le biais des services publics et de la redistribution. Car il ne faut pas oublier que le caractère universel et gratuit des services publics fondé sur l'égalité d'accès a un effet de redistribution. L'État pourrait offrir des services publics «autrement» , sous une forme nouvelle. Laquelle ? C'est là que la recherche doit entrer en jeu, en revoyant les paradigmes et en réévaluant ce qui doit relever ou non de la responsabilité collective. Il s'agit de faire éclater les cadres formels actuels et d'en proposer de nouveaux, afin de réintroduire une dimension politique à l'action abandonnée à l'économie.

Une dernière question, et non la moindre, découle directement de la proposition précédente : peut-on «institutionnaliser l'autonomie» ? Les groupes de femmes, dans leur subversion, ne peuvent nier qu'ils posent un geste politique. Pratiquement, qu'est-ce que cela implique ? À nouveau, la question s'adresse aux chercheuses.

Pratiques et théorisation féministes à la rencontre d'une économie solidaire

Après ces deux présentations riches en suggestions, deux chercheuses ont présenté leurs travaux portant sur des cas européens et mexicains. Une discussion a suivi.

1. Marie-Lise Semblât — du Réseau ASTER et du Collège coopératif de Paris

La chercheuse rappelle rapidement les résultats de ses récents travaux de doctorat (présentés à Montréal en 1997 et objet de diverses interventions durant son séjour au Québec). À partir des pratiques de nouveaux groupes de femmes en milieu rural européen (France, Grèce et Irlande), mais aussi canadien-francophone, elle a défini le concept de «féminisme territorial». Ce dernier traduit les «pratiques primordiales» des groupes de femmes, le mot «pratique» étant ici entendu non pas comme simple expérience, mais comme une «activité volontaire de transformation du milieu». Le féminisme territorial, qui se distingue du féminisme d'État et du féminisme institutionnel, traduit l'articulation de deux types d'identités : celle des femmes et celle des territoires ruraux où elles vivent et conduisent leurs projets. Ce féminisme territorial est une combinaison de trois dimensions : le spatial, le social et le genre.

Ces recherches, parties du vécu et de l'observé, traduisent une approche inductive et ont permis à leur tour de nourrir la «pédagogie de l'action» du réseau ASTER (Actrices sociales des territoires européens ruraux). Le réseau, créé en 1994, souhaite faciliter les échanges et la coopération entre les groupes de femmes (ou les groupes mixtes qui privilégient la question des femmes). La priorité du réseau est la promotion des rurales par une visibilité accrue de leur action dans le cadre d'une approche territoriale. En s'appuyant sur le *Troisième programme européen d'égalité des chances entre les femmes et les hommes*, les partenaires ont étudié la portée du croisement entre le développement local rural et l'approche de genre.

En 1998, deux chantiers *in situ*, l'un au sud du Portugal pour observer les pratiques de développement intégré (*in loco*) et l'autre en Finlande (*Coopérative Women's House*), où la promotion des femmes comme agents économiques a été analysée, ont révélé des axes communs.

Les chantiers ont fait apparaître les limites et les dangers d'une approche idéologique qui risque d'opposer et de renvoyer dos à dos la dimension du développement local et celle de l'égalité des

chances. En abordant leur croisement du point de vue des pratiques sociales, il apparaît que la démocratie participative est une finalité commune ainsi qu'un axe qui traverse et structure les deux champs. Le développement local et l'égalité des chances ne sont plus alors antinomiques, mais permettent chacun de rejoindre l'autre : les pratiques de développement local peuvent optimiser la participation des femmes, et une démarche qui vise explicitement la valorisation des femmes peut, à son tour, entraîner le développement de l'ensemble des acteurs d'une région. Ceci étant entendu, si l'on envisage «pratique» dans le sens préalablement mentionné, le changement social devient alors un second axe commun au développement local et à l'égalité des chances.

Ces recherches sont au stade de la conceptualisation. La poursuite du programme va permettre de mettre en valeur les différentes expériences selon leurs contextes socio-politiques et culturels. Il est déjà possible de penser qu'on n'est ni dans une dynamique de «pot commun» , ni dans des modèles opposant l'Europe du nord et celle du sud, mais qu'au-delà de tels clivages s'engage une démarche inclusive et transculturelle qui évite la synthèse générale uniformisante.

A la suite de ces chantiers, les objectifs du réseau ont été clarifiés. Celui-ci se veut désormais un observatoire des pratiques et un lieu de recherche permanent qui vise la construction d'une pédagogie de partenariats transnationaux inscrite dans une approche globale.

Il ne s'agit plus uniquement, pour les rurales, de devenir des «opératrices de développement» , encore faut-il qu'elles contribuent à redéfinir un développement à visage humain, par une approche sociétale.

Ces analyses peuvent être transposées dans le champ de l'économie sociale, qui ne pourra jouer à plein son rôle de modèle alternatif qu'en se situant, elle aussi, dans une dimension sociétale globale avec des visées à long terme et pas seulement de gestion immédiate de la crise.

2. Marie-José Nadal — chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal

La seconde chercheuse nous a ensuite fait part d'une étude de cas : les coopératives de femmes indiennes brodeuses au Mexique. Cette expérience a été perçue comme un échec économique, en raison de l'extension du travail domestique, des faibles revenus générés et de l'absence de perspective féministe. La chercheuse a voulu l'analyser sous un angle autre. Elle a tenté de percevoir ce qui

se passait du côté des femmes, dans leur quotidien, et ainsi définir les conséquences de la création d'un espace public féminin sur les identités sociales, sexuelles et ethniques dans un contexte de fonctionnement autoritaire et de domination multiple.

La mise en place de coopératives de femmes brodeuses dans un pays comme le Mexique, où les femmes sont limitées à la sphère domestique, est quelque chose qui dérange. Comment réagissent les femmes ?

Afin de répondre à cette problématique, la chercheuse a introduit deux concepts : le genre et l'ethnicité. Ceux-ci permettent de poser la question de la dualité dans la complexité. Ces deux concepts doivent être définis comme des catégories complexes comportant un système de rapports sociaux agissant comme des rapports de force constamment redéfinis, renégociés (rapports hommes/femmes ou rapports État/populations paysannes). En même temps, ces deux concepts comportent une dimension symbolique (représentations du masculin et du féminin ou représentation de la différence culturelle Nous/Eux).

Dans l'expérience, le genre et l'ethnicité sont intervenus à trois niveaux. Premièrement, le changement social. Les femmes, tout en poursuivant des actions traditionnelles, sortent de la sphère domestique. La création d'un espace public féminin est perçue comme une transgression sociale provoquant des réajustements identitaires chez les sociétaires et leurs époux. L'intrusion des femmes dans la sphère masculine provoque des remaniements dans les définitions du masculin et du féminin, un brouillage des frontières entre les genres laissant percevoir les mécanismes de déconstruction/reconstruction du genre. Trois logiques concomitantes président à cette reconstruction : une adhésion à un modèle exogène provenant du discours de l'État, qui prône l'égalité entre l'homme et la femme et met l'accent sur l'individu et non la communauté; un retour sur les aspects les plus conservateurs de la définition maya du genre et de la prééminence masculine; une logique pragmatique selon laquelle, en temps de crise, tout est possible, même l'annulation des différences entre homme et femme (ex. : même l'homme peut broder). Ce phénomène de reconstruction du genre n'étant pas tout à fait conscient, il y aurait place pour une intervention féministe.

Deuxièmement, le genre et l'ethnicité se retrouvent sur le plan de l'organisation. Les fonctionnaires détournent les principes coopératifs et contrôlent le fonctionnement des coopératives. Les femmes réinterprètent les règles et les statuts, n'ayant pas les connaissances nécessaires ni la liberté

de voyager et de se rendre dans les ministères. De plus, on observe un flou concernant les tâches administratives, qui nécessitent de savoir lire et compter. Le véritable pouvoir est donc détenu par les fonctionnaires, qui possèdent les connaissances administratives. Par ailleurs, la contribution qui est demandée aux femmes est énorme. Elles doivent, entre autres choses, construire un local. Pour ce faire, elles ont besoin de l'accord de leur mari. De plus, leur rétribution est aléatoire. La domination est donc multiple : domination de l'État, d'une part, domination des maris, d'autre part. Parce qu'elles sont femmes et mayas, les sociétaires ne sont pas préparées pour travailler dans une coopérative. Elles réinterprètent les règles de fonctionnement et substituent une logique familiale à la logique institutionnelle (ex. : admission des soeurs ou des parentes en priorité).

Troisièmement, le genre et l'ethnicité interviennent au niveau des systèmes d'autorité. On assiste à une revitalisation des pratiques archaïques. Les femmes se distinguent des hommes en ce qu'elles ne respectent pas la rotation et l'élection des personnes aux postes d'autorité. Peu de femmes ont les connaissances nécessaires pour occuper le poste de présidente. Être présidente et côtoyer le pouvoir politique représente une transgression du genre importante, et peu de femmes osent faire ce pas. On observe dès lors une réactivation de pratiques archaïques (ex. : le vieux chef maya élu à vie). De même, l'exercice du pouvoir révèle la logique du sacrifice et de la dette, caractéristique des autochtones. La présidente qui se dévoue pour servir la communauté attend, en retour, une obéissance absolue de la part des membres.

Donc, même lorsqu'elles accomplissent des tâches traditionnelles, les femmes qui travaillent dans le cadre de politiques de développement rural transgressent les normes du genre et résistent à l'imposition de modèles exogènes d'organisation. Ni soumises, ni rebelles, elles veulent s'adapter au développement sans se renier en tant que paysannes mayas.

3. Danielle Fournier — professeure de travail social à l'Université de Montréal

Ces présentations ont permis de dégager des thèmes importants. Rappelons-en les grandes lignes. Tout d'abord, les chercheuses et les intervenantes appartiennent à deux cultures. Tout en admettant leurs différences, il faut noter que les chercheuses font face aux mêmes tensions en termes de concurrence et de recherche de fonds que les filles du terrain.

Par ailleurs, la question de l'histoire est fondamentale. Dans leur action, les femmes doivent se réapproprier l'histoire, saisir l'évolution de certains concepts pour ne pas toujours avoir à «réinventer le bouton à quatre trous» .

Enfin, le travail de recherche doit se poursuivre sur deux plans. D'une part, il est nécessaire d'approfondir la question de l'économie «autrement» et du rôle de l'État. Quelles que soient leurs formes, il faut cerner les différentes expressions de résistance (ex. : le bénévolat). Par ailleurs, ces recherches doivent s'inspirer des pratiques actuelles. Il s'agit de soutenir les pratiques tout en poursuivant un projet global de société. Pour ce faire, la mise en place d'un réseau comme lieu d'échange sans auto-censure est fondamentale.

Autres propositions de thématiques de recherche

La discussion a permis aux participantes de rappeler dans quelle direction elles souhaitaient voir la recherche se poursuivre. Nous proposons ici une synthèse des commentaires.

Dans un premier temps, un bilan des réalisations s'impose. L'économie sociale est-elle un bon moyen de lutter contre l'appauvrissement des femmes ou non ? Sortons-nous les femmes de leur misère ? À quoi sert notre féminisme ? Est-ce simplement un avancement des idées ou la cause évolue-t-elle aussi ? Les femmes ne veulent plus tant un portrait de la situation qu'une analyse des impacts en termes de démocratisation et de distribution des richesses. Il faudrait revenir sur la définition de l'économie sociale et proposer une vision claire de l'économie «autrement» . Celle-ci fournirait au terrain des arguments plus solides, bref, «de la chair autour de l'os» .

Quelques questions demeurent en suspens et doivent être approfondies. La première : la problématique de la reconnaissance du travail des femmes et de l'équité. Une autre : le problème du partenariat avec l'entrepreneurship communautaire. Le thème du rôle de l'État doit aussi être étudié. Le travail de Bonnie Campbell pourrait servir à cet effet. Une analyse de la face cachée de la société civile (ex. : le domestique, le bénévolat) s'impose. Il s'agit de mettre en lumière qui sont les actrices de l'économie sociale. Cette question mène à une autre, à savoir qu'est-ce qui qualifie un travail. Le travail de Michèle Duval a été cité à titre de source. Enfin, une question déjà mentionnée mais incontournable : peut-on institutionnaliser l'autonomie ?

Outre ces multiples interrogations, deux pistes à exploiter ont été soulignées. Premièrement, la proposition de Ruth Rosé et sa recherche sur les pratiques de services à domicile en Scandinavie. Deuxièmement, les liens avec les femmes d'ailleurs pourraient agrandir la perspective du réseau.

Anne Gauthier — la Table des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent

L'intervenante a conclu la session en rappelant que sur le terrain, c'était par de petits pas que la lutte se menait. Les femmes font face à des défis énormes, mais elles doivent continuer de croire en leur action. La mise en place d'un réseau favorisera ces débats, qui ne sont pas toujours possibles sur le terrain. Les femmes vont ainsi pouvoir unir leurs forces dans un même but : de l'intérieur, sur le terrain, mais aussi de l'extérieur, par la recherche. Rendez-vous, donc, en juin 1999 pour un deuxième atelier.

Notes prises par Silvia Galipeau (octobre 1998) et révisées par les présentatrices (janvier 1999).